

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY,
THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Thursday, November 7, 2013
Tuesday, November 19, 2013
Thursday, November 21, 2013

Issue No. 1

Organizational meeting

and

First and second meetings on:

The subject-matter of those elements contained in Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 12-26(2) — Expenses incurred by the committee during the First Session of the Forty-first Parliament)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le jeudi 7 novembre 2013
Le mardi 19 novembre 2013
Le jeudi 21 novembre 2013

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

et

Première et deuxième réunions concernant :

La teneur des éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(L'article 12-26(2) du Règlement — Dépenses encourues par le comité au cours de la première session de la quarante et unième législature)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan	Patterson
(or Martin)	Ringuette
* Cowan	Seidman
(or Fraser)	Sibbeston
Frum	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Watt (*November 18, 2013*).

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Sibbeston (*November 4, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell

et

Les honorables sénateurs :

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan	Patterson
(ou Martin)	Ringuette
* Cowan	Siedman
(ou Fraser)	Sibbeston
Frum	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 18 novembre 2013*).

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 4 novembre 2013*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 16, 2013:

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of all of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, introduced in the House of Commons on October 22, 2013, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to sit for the purposes of its study of the subject-matter of Bill C-4 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject-matter of the following elements contained in Bill C-4 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 2, 3, 9, and 13 of Part 3;
 - (b) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 7 and 14 of Part 3;
 - (c) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Division 8 of Part 3;
 - (d) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3;
 - (e) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 5, 10 and 11 of Part 3; and
 - (f) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 19, of Part 3;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-4 submit their final reports to the Senate no later than November 29, 2013;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 16 avril 2013 :

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 22 octobre 2013, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-4 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-4 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des Sections 2, 3, 9 et 13 de la Partie 3;
 - b) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3;
 - c) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments de la Section 8 de la Partie 3;
 - d) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments des Sections 4 et 16 de la partie 3;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des Sections 5, 10 et 11 de la Partie 3;
 - f) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la Section 19 de la Partie 3;
2. Chacun des différents comités indiqués au point n° un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-4, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 29 novembre 2013;

3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-4 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject-matter of all of Bill C-4.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-4 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point n° trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-4.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le greffier du Sénat,
Gary W. O'Brien
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, November 7, 2013
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 9:03 a.m., in room 257, East Block, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 12-13.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette and Seidman (10).

Other senator present: The Honourable Senator McCoy (1).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-13, the clerk presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That the Honourable Senator Neufeld do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Neufeld assumed the chair and made opening remarks.

The Honourable Senator Seidman moved:

That the Honourable Senator Mitchell be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Black moved:

That the committee publish its proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 7 novembre 2013
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles tient aujourd'hui sa séance d'organisation, à 9 h 3, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, conformément à l'article 12-13 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette et Seidman (10).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice McCoy (1).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-13 du Règlement, la greffière du comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Massicotte propose :

Que l'honorable sénateur Neufeld soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Neufeld occupe le fauteuil et prend la parole.

L'honorable sénatrice Seidman propose :

Que l'honorable sénateur Mitchell soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Massicotte propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Black propose :

Que le comité fasse publier ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Patterson moved:

That, pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 12-26(2).

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Seidman moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, directs the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Patterson propose :

Que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Massicotte propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 12-26(2).

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Seidman propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services des conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

L'honorable sénatrice Ringuette propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité; et

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Frum moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Black moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee’s public proceedings and with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

L’honorable sénatrice Frum propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Black propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénatrice Ringuette propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement des dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s’il y a circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Massicotte propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents de communications affectés au comité pour ce qui est de l’élaboration des plans de communications et à demander l’appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l’élaboration et de la mise en œuvre de ses plans; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias électroniques à sa discrétion, mais de manière à déranger le moins possible les travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That each committee member be allowed to have one staff person present at in camera meetings, unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 9:16 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee met in camera to consider a draft agenda.

At 9:59 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, November 19, 2013
(2)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:01 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston and Wallace (12).

In attendance: Sam Banks and Marc Leblanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee began its examination the subject-matter of those elements contained in Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Leah Anderson, General Director, Economic Development and Corporate Finance Branch;

Soren Halverson, Senior Chief, Corporate Finance and Asset Management.

Natural Resources Canada:

Tim Gardiner, Director Petroleum Resources Branch.

Wildsight:

John Bergenske, Executive Officer (by video conference).

Ms. Anderson made a statement and, together with Mr. Halverson and Mr. Gardiner, answered questions.

At 5:52 p.m., the committee suspended.

L'honorable sénatrice Ringuette propose :

Que, à moins qu'il en soit ordonné autrement, chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel aux séances à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 16, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos afin d'examiner un projet d'ordre du jour.

À 9 h 59, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 19 novembre 2013
(2)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston et Wallace (12).

Également présents : Sam Banks et Marc Leblanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 novembre 2013, le comité entreprend son étude sur la teneur des éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Leah Anderson, directrice générale, Direction du développement économique et des finances intégrées;

Soren Halverson, chef principal, Finances intégrées et gestion des biens.

Ressources naturelles Canada :

Tim Gardiner, directeur, Direction des ressources pétrolières.

Wildsight :

John Bergenske, directeur exécutif (par vidéoconférence).

Mme Anderson fait une déclaration puis, avec MM. Halverson et Gardiner, répond aux questions.

À 17 h 52, la séance est suspendue.

At 5:55 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Bergenske made a statement and answered questions.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Black moved:

That the committee adopt the revised draft first report, prepared in accordance with rule 12-26(2).

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:14 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 21, 2013
(3)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:04 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston and Wallace (11).

In attendance: Sam Banks and Marc Leblanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee continued its examination the subject-matter of those elements contained in Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

WITNESSES:

Canadian Northern Economic Development Agency:

Patrick Borbey, President;

Kate Ledgerwood, Acting Director, Policy, Northern Projects Management Office.

Government of the Northwest Territories:

Peter Vician, Deputy Minister of Industry, Tourism and Investment (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Borbey made a statement and answered questions.

At 8:51 a.m., the committee suspended.

À 17 h 55, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Bergenske fait une déclaration, puis répond aux questions.

Le président fait une déclaration.

L'honorable sénateur Black propose :

Que le comité adopte l'ébauche révisée du premier rapport, rédigé conformément à l'article 12-26(2) du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 14, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 2013
(3)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 4, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston et Wallace (11).

Également présents : Sam Banks et Marc Leblanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur la teneur des éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Agence canadienne de développement économique du Nord :

Patrick Borbey, président;

Kate Ledgerwood, directrice intérimaire des politiques, Bureau de gestion des projets du Nord.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

Peter Vician, sous-ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration.

M. Borbey fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 8 h 51, la séance est suspendue.

At 8:54 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Vician made a statement and answered questions.

At 9:35 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 8 h 54, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Vician fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 9 h 35, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, November 20, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, tables, pursuant to rule 12-26(2), the following report on expenses incurred for that purpose during the First Session of the Forty-first Parliament:

1. With respect to its examination and consideration of legislation:

2012-2013

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>7,420</u>
SUBTOTAL	\$	<u>7,420</u>
TOTAL	\$	<u>7,420</u>

2. With respect to its special study on the current state and future of Canada's energy sector (including alternative energy), authorized by the Senate on Thursday, June 16, 2011:

2011-2012

General expenses	\$	14,986
Activity 1: Alta. and B.C.		80,863
Activity 2: Man. and Sask.		69,586
Activity 3: Washington		0
Activity 4: Quebec(Emergency Funds)		0
Witness expenses		<u>11,821</u>
SUBTOTAL	\$	<u>177,256</u>

2012-2013

General Expenses	\$	62,230
Activity 1: Quebec		0
Activity 2: Calgary		0
Activity 3: Calgary		0
Witness expenses		<u>7,011</u>
SUBTOTAL	\$	<u>69,241</u>
TOTAL	\$	<u>246,497</u>

3. With respect to its special study on the current state of the safety elements of the bulk transport of hydrocarbon products in Canada, authorized by the Senate on Wednesday, November 28, 2012:

2012-2013

General Expenses	\$	766
Activity 1: Hamilton and Sarnia		8,888
Activity 2: Calgary		28,526
Witness expenses		<u>2,787</u>
SUBTOTAL	\$	<u>40,967</u>

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 20 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles à l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 12-26(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par votre comité au cours de la première session de la quarante et unième législature :

1. Relatif à son étude des mesures législatives :

2012-2013

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>7 420</u>
SOUS-TOTAL	<u>7 420</u>
TOTAL	<u>7 420 \$</u>

2. Relatif à son étude spéciale sur l'état actuel et futur du secteur de l'énergie du Canada (y compris les énergies de remplacement), autorisée par le Sénat le jeudi 16 juin 2011 :

2011-2012

Dépenses générales	14 986 \$
Activité 1 : Alta. et C.-B.	80 863
Activité 2 : Man. et Sask	69 586
Activité 3 : Washington	0
Activité 4 : Québec (Fonds d'urgence)	0
Dépenses des témoins	<u>11 821</u>
SOUS-TOTAL	<u>177 256 \$</u>

2012-2013

Dépenses générales	62 230 \$
Activité 1 : Québec	0
Activité 2 : Calgary	0
Activité 3 : Calgary	0
Dépenses des témoins	<u>7 011</u>
SOUS-TOTAL	<u>69 241 \$</u>
TOTAL	<u>246 497 \$</u>

3. Relatif à son étude spéciale sur l'état actuel de la sécurité du transport en vrac des hydrocarbures au Canada, autorisée par le Sénat le mercredi 28 novembre 2012 :

2012-2013

Dépenses générales	766 \$
Activité 1 : Hamilton et Sarnia	8 888
Activité 2 : Calgary	28 526
Dépenses des témoins	<u>2 787</u>
SOUS-TOTAL	<u>40 967 \$</u>

2013-2014

General Expenses	\$ 11,987
Activity 1 of 2012-2013 Hamilton and Sarnia (unused airfare credit)	729
Activity 2 of 2012-2013, Calgary (unused airfare credit)	3,787
Activity 1: Saint John, N.B. and Halifax, N.S.	31,628
Activity 2: B.C. and U.S.A. (Seattle, Wash. and Valdez, AK)	46, 203
Witness expenses	<u>5,550</u>
SUBTOTAL	\$ <u>99,884</u>
TOTAL	\$ <u>140,851</u>

In addition to the expenses for its studies as set out above, your committee also incurred general postal charges of \$12.

During the session, your committee held 82 meetings (153.5 hours), heard 265 witnesses and submitted 12 reports in relation to its work. Your Committee examined 3 bills (S-15, C-47 and C-370), and received a total of 9 orders of reference.

Respectfully submitted,

2013-2014

Dépenses générales	11 987 \$
Activité 1 : de 2012-13, Hamilton et Sarnia (crédit aérien non utilisé)	729
Activité 2 : de 2012-13, Calgary (crédit aérien non utilisé)	3 787
Activité 1 : Saint John, N.-B. et Halifax, N.-É.	31 628
Activité 2 : C.-B. et É.U. (Seattle, Wash. et Valdez, AK)	46 203
Dépenses des témoins	<u>5 550</u>
SOUS-TOTAL	<u>99 884 \$</u>
TOTAL	<u>140 851 \$</u>

Outre les dépenses encourues dans le cadre de ses études ci-haut mentionnées, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 12 \$.

Durant la session, le comité a tenu 82 réunions (153.5 heures), entendu 265 témoins et soumis 12 rapports relatifs à ses travaux. Votre comité a étudié 3 projets de loi (S-15, C-47 et C-370), et a reçu au total 9 ordres de renvoi.

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD NEUFELD

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 7, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 9:03 a.m., pursuant to rule 12-13 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Lynn Gordon, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it's my duty to preside over the election of the chair. I'm ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

Senator Massicotte: I nominate Senator Neufeld as chair of the committee.

Ms. Gordon: It is moved by the Honourable Senator Massicotte that the Honourable Senator Neufeld do take the chair of the committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Gordon: I declare the motion carried and invite Senator Neufeld to take the chair.

Senator Richard Neufeld (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you, and welcome everyone. I appreciate the support and look forward to the things that we're going to do here in the near future and the things that we will be discussing and working on.

I'd like to welcome new people to the committee. Senator Frum, who was part of our committee at one time, is back with us. We're glad to have her here.

Senator Boisvenu, it is a pleasure to have you on the committee. I look forward to hearing your input. We all appreciate the time it takes and appreciate what you will have to say.

And Senator Black, thank you for being here. It's good to have another Albertan in the crowd. I mentioned to Grant that you may support some of his things but maybe not all of them. In any event, it's good to have you here.

With that, we'll begin. We've got a fairly lengthy organizational meeting structure here. We have to go through each item separately, so we'll try to do it as quickly as we can.

First, we'll go to the election of the deputy chair, and I'm ready to receive nominations.

Senator Seidman: I'd like to nominate Senator Grant Mitchell as deputy chair.

The Chair: Any others?

Senator Mitchell, it's good to have you sitting beside me as deputy chair again.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 7 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 3, pour organiser les activités du comité, conformément à l'article 12-13 du Règlement du Sénat.

[Traduction]

Lynn Gordon, greffière du comité : Honorables sénateurs, en ma qualité de greffière du comité, il est de mon devoir de présider à l'élection à la présidence. Je suis disposée à recevoir une motion à cet effet. Y a-t-il des propositions?

Le sénateur Massicotte : Je propose que le sénateur Neufeld soit élu président du comité.

Mme Gordon : Il est proposé par l'honorable sénateur Massicotte que l'honorable sénateur Neufeld soit élu président du comité. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : Oui.

Mme Gordon : Je déclare la motion adoptée et j'invite le sénateur Neufeld à occuper le fauteuil.

Le sénateur Richard Neufeld (président) occupe le fauteuil.

Le président : Merci et bienvenue à tous. Je vous remercie de votre appui et je suis impatient de voir ce que le comité pourra faire à court terme. J'ai aussi hâte de discuter et de travailler avec vous.

Je veux souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du comité. La sénatrice Frum, qui a déjà siégé au comité, est de retour parmi nous. Nous sommes heureux de la revoir.

Sénateur Boisvenu, c'est un plaisir de vous compter parmi les membres du comité. J'ai hâte d'entendre ce que vous avez à dire. Nous savons tout le temps que cela demande et nous serons heureux de connaître votre opinion.

Merci également au sénateur Black d'être ici. C'est bien d'avoir un autre Albertain dans le groupe. J'ai averti Grant que vous n'alliez peut-être pas toujours appuyer ses propositions. Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de vous avoir parmi nous.

Sur ce, nous allons commencer. Nous avons un ordre du jour assez chargé pour cette séance d'organisation. Nous devons régler chaque point séparément, alors nous allons tenter d'y aller le plus rapidement possible.

Procédons d'abord à l'élection du vice-président. Je suis disposé à entendre vos propositions.

La sénatrice Seidman : Je propose que le sénateur Grant Mitchell soit élu vice-président.

Le président : D'autres propositions?

Sénateur Mitchell, content de vous avoir à mes côtés de nouveau comme vice-président.

Senator Mitchell: Thank you very much. Thank you all.

Senator Massicotte: Everybody else makes a comment, but I'm going to say it: We find you so nice when you are deputy chair here compared to how you are in the Senate. I keep telling them you're actually a good guy.

Senator Mitchell: I appreciate that. It's clear that people are beginning to realize that I'm actually rebranding. But I'd just like to say thanks very much. I've extended my chain of unbroken election victories, and it's always a great accomplishment for us in politics.

I would like to equally welcome people returning. Linda Frum is a great member.

New members — Doug Black from Alberta. It is a pleasure to have worked with you to the extent we have and I look forward to more of that, of course.

Senator Boisvenu — I was speaking with him this morning and realized that he had been the Deputy Minister of the Environment for a long time in Quebec, so he brings a great deal of depth and experience.

It has been a great pleasure to work with Senator Neufeld, as chair, over the last couple of years. This has been a tremendous committee, one of the best experiences that I have every week in the Senate. I look forward to more of that. Thanks very much.

The Chair: Thank you, Grant.

Next, we'll go to creating the Subcommittee on Agenda and Procedure. The motion reads:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule meetings.

Senator Massicotte: I so move.

The Chair: Thank you. Do we need a seconder for this? No.

Next is a motion to publish the committee's proceedings. Can I have a senator move that the committee publish its proceedings? Senator Black.

Next is an authorization to hold meetings and to receive evidence when a quorum is not present. The motion reads:

That pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Senator Patterson: So moved.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. Merci à vous tous.

Le sénateur Massicotte : Tout le monde le pense, mais moi, je vais le dire : vous êtes tellement plus gentil ici, comme vice-président, qu'au Sénat. Je répète souvent qu'au fond, vous êtes un chic type.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie. Les gens commencent à comprendre que j'essaie de changer mon image. Je vous dis un grand merci. Ma série d'élections sans défaite se poursuit, et c'est toujours une grande victoire en politique.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux membres réguliers du comité. Linda Frum est un très bon élément pour le comité.

Aux nouveaux membres — Doug Black, de l'Alberta. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous, et j'espère bien sûr pouvoir poursuivre cette belle collaboration.

Le sénateur Boisvenu — Je discutais avec lui ce matin et j'ai appris qu'il avait été sous-ministre de l'environnement pendant de nombreuses années au Québec. C'est donc tout un bagage qu'il amène avec lui au comité.

Ce fut très agréable de travailler aux côtés de notre président, le sénateur Neufeld, au cours des dernières années. Le comité fait un travail incroyable, l'une des plus belles expériences que je vis au Sénat chaque semaine. Je souhaite que cela se poursuive. Merci beaucoup.

Le président : Merci, Grant.

Nous devons maintenant former le Sous-comité du programme et de la procédure. La motion se lit comme suit :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Le sénateur Massicotte : J'en fais la proposition.

Le président : Merci. Avons-nous besoin d'un second motionnaire? Non.

La prochaine motion porte sur l'impression des délibérations du comité. Quelqu'un peut proposer que le comité fasse imprimer ses délibérations? Sénateur Black.

Nous avons ensuite l'autorisation de tenir des réunions et d'entendre des témoignages en l'absence de quorum. La motion se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

Le sénateur Patterson : J'en fais la proposition.

The Chair: Senator Patterson. Carried.

Motion No. 6 reads:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 12-26(2).

I believe all of you have received a copy of that.

Senator Black: So moved.

The Chair: Carried.

Motion No. 7 reads:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analysis, summaries and draft reports.

So moved by Senator Seidman. Carried.

Marc LeBlanc and Sam Banks, welcome. It's great to have you back. I'm pleased about that. We've had you with the committee since I've been here in 2009, so it gives us some good continuity. We've always had good support from both of you, and we look forward to that in the future.

Next is the motion to authority to commit funds and certify accounts. It reads:

That pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually to the chair, deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and the deputy chair.

Senator Ringuette: So moved.

The Chair: Carried.

Le président : Sénateur Patterson. La motion est adoptée.

La motion n° 6 se lit comme suit :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 12-26(2) du Règlement.

Je crois que vous en avez tous eu une copie.

Le sénateur Black : J'en fais la proposition.

Le président : La motion est adoptée.

Motion n° 7 :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La sénatrice Seidman en fait la proposition. La motion est adoptée.

Marc LeBlanc et Sam Banks, bienvenue. C'est un plaisir de vous revoir. J'en suis très heureux. Vous travaillez avec le comité depuis mon arrivée, en 2009, alors c'est une belle continuité. Vous nous avez toujours bien épaulés tous les deux, et les choses ne peuvent que continuer à bien aller.

La prochaine motion porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Elle se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

La sénatrice Ringuette : J'en fais la proposition.

Le président : La motion est adoptée.

Next is a motion relating to travel:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

So moved by Senator Frum.

Carried.

Next is the designation of members travelling on committee business:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purpose of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the committee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

So moved by Senator Black.

Carried.

The next motion deals with the travelling and living expenses of witnesses:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Senator Ringuette: So moved.

The Chair: Carried.

Communications: “That the Subcommittee on Agenda and Procedure” —

Senator Massicotte: I so move.

The Chair: Carried.

The next item is the time slot for regular meetings: Tuesdays when the Senate rises, but not before 5 p.m., and Thursdays at 8 a.m.

Senator Black: Perfect.

La prochaine motion porte sur les déplacements :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La sénatrice Frum en fait la proposition.

La motion est adoptée.

Passons maintenant à la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et

2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Le sénateur Black en fait la proposition.

La motion est adoptée.

La prochaine motion porte sur les frais de déplacement des témoins :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s’il y a circonstances exceptionnelles.

La sénatrice Ringuette : J’en fais la proposition.

Le président : La motion est adoptée.

Communications : « Que le Sous-comité du programme et de la procédure... » —

Le sénateur Massicotte : J’en fais la proposition.

Le président : La motion est adoptée.

Le prochain point concerne l’horaire des réunions régulières : les mardis à l’ajournement du Sénat mais pas avant 17 heures et les jeudis à 8 heures.

Le sénateur Black : Parfait.

The Chair: So that you know, there's a lot of discussion about this, but we will discuss it in steering. For the Thursday meeting at 8 a.m., we have no choice because another committee meets here at 10 a.m. For the Tuesday meetings, we're talking about moving the time to 5:30 p.m. or 6 p.m. because of the experience we've had in the past with witnesses who have often been held up and we don't arrive here until 6 p.m. I think we'll discuss that seriously and hopefully bring it back so everybody will tell us what they think.

Next is to adopt a motion to allow each committee member to be allowed to have one staff person present at in camera meetings unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

Senator Ringuette: So moved.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We should probably go in camera and talk about a few of these things that we've just done and maybe some future business. Could we have a motion to go in camera?

Senator Seidman: So moved.

The Chair: Carried.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Tuesday, November 19, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:01 p.m., to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate and I am chair of the committee. I would like to welcome honourable senators, members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television.

I'm going to ask the senators to introduce themselves, but first I will introduce Deputy Chair Grant Mitchell, from sunny Alberta. I would also like to introduce Ms. Sam Banks and Mr. Marc LeBlanc, from the Library of Parliament, and Ms. Lynn Gordon, our able clerk.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Le président : À titre d'information, cela suscite beaucoup de discussions, mais il en sera question à la réunion du comité de direction. Pour ce qui est des réunions du jeudi à 8 heures, nous n'avons pas d'autre choix, car un autre comité se réunit dans cette salle à 10 heures. Pour les réunions du mardi, nous envisageons la possibilité de modifier l'horaire à 17 h 30 ou 18 heures, car nous avons vu dans le passé que les témoins sont souvent retenus et nous ne pouvons pas commencer la réunion avant 18 heures. Nous allons en discuter sérieusement et nous espérons soumettre la question à tout le monde, de façon à avoir vos commentaires.

Il s'agit maintenant d'adopter une motion voulant que, à moins qu'il en soit ordonné autrement, chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel aux séances à huis clos.

La sénatrice Ringuette : J'en fais la proposition.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Il vaudrait probablement mieux de poursuivre la séance à huis clos pour discuter des motions que nous venons d'adopter et peut-être des travaux futurs du comité. Quelqu'un peut-il proposer une motion à cet effet?

La sénatrice Seidman : J'en fais la proposition.

Le président : La motion est adoptée.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mardi 19 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, pour examiner la teneur des éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposées au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je préside ce comité. Je souhaite la bienvenue aux sénateurs, aux membres du public qui sont dans la salle ainsi qu'à nos téléspectateurs de tout le pays.

Je vais demander aux sénateurs de se présenter, mais je vais d'abord présenter le vice-président du comité, Grant Mitchell, de l'Alberta si ensoleillée. J'aimerais aussi vous présenter Mme Sam Banks et M. Marc LeBlanc, de la Bibliothèque du Parlement ainsi que Mme Lynn Gordon, notre aimable greffière.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Senator Massicotte: Paul Massicotte, Montreal.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

[Translation]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[English]

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston, Northwest Territories.

The Chair: Today we begin our pre-study hearings on Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures introduced in the House of Commons on October 22, 2013.

As you are likely aware, we are one of six committees in the Senate separately authorized on November 5 to examine the subject matter of particular elements of Bill C-4 and report our findings back to the Senate no later than November 29, 2013. For our committee, these particular elements are: Part 3, Division 7, having to do with the Dominion Coal Blocks; and Part 3, Division 14, having to do with the Mackenzie Valley Gas Impacts Fund Act.

This evening we will look at, in particular, Part 3, Division 7, having to do with the Dominion Coal Blocks. I am pleased to welcome officials who will guide us through this for the first portion of our meeting.

In the second portion of our meeting, we will welcome from Cranbrook, B.C., by videoconference, Mr. John Bergenske, Executive Director of Wildsight.

Honourable senators, your offices have received a couple of memos from the clerk distributing an electronic copy of the bill, the briefing binder from the Department of Finance, and the Library of Parliament briefing notes. If you do not have these documents, just let the clerk know and she'll get some for you.

I'm pleased to welcome to the first segment of our meeting, from the Department of Finance Canada, Ms. Leah Anderson, General Director, Economic Development and Corporate Finance Branch; Mr. Soren Halverson, Senior Chief, Corporate Finance and Asset Management; and from Natural Resources Canada, Mr. Tim Gardiner, Director, Petroleum Resources Branch.

Officials, it's in your hands. Who will begin?

Leah Anderson, General Director, Economic Development and Corporate Finance Branch, Department of Finance Canada: I'd like to thank the committee for the invitation to appear before you as

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, de Montréal.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu du Québec.

[Traduction]

Le sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le président : Nous commençons aujourd'hui notre étude préalable du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, projet de loi qui a été déposé à la Chambre des communes le 22 octobre 2013.

Vous le savez peut-être, nous sommes l'un des six comités du Sénat qui ont chacun été autorisés le 5 novembre à examiner la teneur d'éléments particuliers du projet de loi C-4 en vue de présenter un rapport au Sénat au plus tard le 29 novembre 2013. Notre comité est saisi des éléments suivants : section 7 de la partie 3 se rapportant à la Réserve fédérale de charbon et la section 14 de la partie 3 se rapportant à la Loi sur le fonds relatif aux répercussions du projet gazier Mackenzie.

Ce soir nous nous concentrerons sur la section 7 de la partie 3, soit la Réserve fédérale de charbon. Bienvenue aux fonctionnaires qui nous guideront dans cette première partie de la séance.

Dans la deuxième partie de la séance, nous recevrons M. John Bergenske, directeur exécutif de Wildsight, directement de Cranbrook, en Colombie-Britannique, par vidéoconférence.

Mesdames et messieurs les sénateurs, la greffière a envoyé à vos bureaux des notes d'information, et aussi une copie électronique du projet de loi, les notes de breffage du ministère des Finances et les notes d'information de la Bibliothèque du Parlement. Si vous n'avez pas reçu ces documents, prière d'en aviser la greffière qui vous les obtiendra.

Pour la première partie de cette séance, nous sommes ravis d'accueillir du ministère des Finances du Canada, Mme Leah Anderson, directrice générale, Direction du développement économique et finances intégrées, M. Soren Halverson, chef principal, Finances intégrées et gestion des biens ainsi que de Ressources naturelles Canada, M. Tim Gardiner, directeur, Direction des ressources pétrolières.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires, c'est à vous de décider qui commencera.

Leah Anderson, directrice générale, Direction du développement économique et des finances intégrées, ministère des Finances Canada : Je remercie le comité pour l'invitation à comparaître

a witness on the subject of Division 7 of the proposed Economic Action Plan 2013 Act No. 2, which relates to the Dominion Coal Blocks.

The Department of Finance has been leading work on the Corporate Asset Management Review, which was announced in Canada's Economic Action Plan 2009. This review process generally assesses whether continued public ownership of a given federal asset remains relevant and also examines opportunities for transferring assets to the private sector with the objective of stimulating additional economic activity and as a means of ensuring tax dollars are spent wisely.

[*Translation*]

In 2009, the government indicated that the portfolio of the Minister of Natural Resources would be examined, and it is in this context that Canada's ownership of the Dominion Coal Blocks was reviewed.

The review concluded that there was no policy reason for continued federal government ownership of the Dominion Coal Blocks, and that a divestiture of this asset could stimulate significant economic activity for the Kootenay region and the province of British Columbia.

The potential sale of the Dominion Coal Blocks, which is the topic of Division 7 of the Economic Action Plan 2013 Act No. 2, stems from these findings.

[*English*]

The Dominion Coal Blocks comprise two parcels of federal Crown land known as Parcel 73 and Parcel 82 located in the Kootenay region of British Columbia. Parcel 73 covers an area of approximately 2,000 hectares, and Parcel 82 covers more than 18,000 hectares.

These lands were originally acquired by the Government of Canada in 1905 in exchange for a subsidy used for the construction of the Crowsnest Pass railway line linking British Columbia and Alberta. Since the acquisition, the Dominion Coal Blocks have remained largely unutilized, supporting limited forestry operations and recreational activities.

Federal officials from Natural Resources and Finance Canada are currently engaged in consultations with First Nations and discussions with key stakeholders regarding a potential sale of portions of the Dominion Coal Blocks. I say that portions of the Dominion Coal Blocks are being considered for sale because the government has stated that the area of the southern parcel, Parcel 82, which overlaps with the Flathead River Watershed, will not be sold. This area represents roughly one third of the southern parcel.

In 2011, British Columbia passed legislation that placed a moratorium on the development within the Flathead River Watershed. The federal government is also committed to protecting this area from development. The Government of

comme témoin au sujet de la section 7 de la Loi n° 2 du Plan d'action économique 2013, qui se rapporte à la Réserve fédérale de charbon.

Le ministère des Finances mène le travail sur l'Examen de la gestion des actifs du gouvernement, annoncé dans le Plan d'action économique 2009 du Canada. Ce processus d'examen pose la question générale de savoir si le maintien de la propriété d'un bien fédéral donné reste approprié, tout en explorant les occasions de transfert de biens au secteur privé dans l'objectif de stimuler une activité économique et de veiller à ce que l'argent du contribuable soit dépensé à bon escient.

[*Français*]

En 2009, le gouvernement a indiqué que le portefeuille du ministre des Ressources naturelles allait être passé en revue et c'est dans ce contexte que la propriété de la Réserve fédérale de charbon a été examinée.

L'examen a permis de conclure qu'il n'y a pas de raison stratégique pour que le gouvernement fédéral conserve la propriété de la Réserve fédérale de charbon, et que la cession de cet actif pourrait stimuler l'activité économique dans des proportions significatives dans la région de Kootenay et dans la province de la Colombie-Britannique.

C'est à la lumière des constats de cet examen qu'est envisagée la vente de la Réserve fédérale de charbon qui est l'objet de la section n° 7 de la Loi n° 2 sur le Plan d'action économique de 2013.

[*Traduction*]

La Réserve fédérale de charbon comprend deux parcelles de terre de la Couronne fédérale, les parcelles 73 et 82, situées dans la région de Kootenay, en Colombie-Britannique. La parcelle 73 couvre une superficie de 2 000 hectares environ, contre plus de 18 000 hectares pour la parcelle 82.

Il s'agit de terres acquises originellement par le gouvernement du Canada, en 1905, en échange d'une subvention octroyée à la construction de la ligne de chemin de fer de Crowsnest Pass, reliant la Colombie-Britannique et l'Alberta. Depuis l'acquisition, la Réserve fédérale de charbon est restée essentiellement inutilisée, hormis une exploitation forestière limitée et des activités de loisirs.

Les fonctionnaires de Ressources naturelles et de Finances Canada mènent actuellement des consultations avec les Premières Nations et des discussions avec des intervenants clés sur l'éventuelle vente de portions de la Réserve fédérale de charbon. Deux portions seulement, parce que le gouvernement a déclaré qu'une zone de la parcelle méridionale, la parcelle 82, qui chevauche le bassin versant de la rivière Flathead, ne sera pas vendue. Elle représente environ un tiers de la parcelle méridionale.

En 2011, la Colombie-Britannique a adopté une loi imposant un moratoire au développement dans le bassin versant de la rivière Flathead. Le gouvernement fédéral entend lui aussi mettre cette zone à l'abri du développement. Le gouvernement du

Canada is in discussions with the Province of British Columbia to determine the best approach to ensure the ongoing protection from development of the entire Flathead River Watershed.

[Translation]

Other areas of the Dominion Coal Blocks are believed to contain high-quality metallurgical coal, a resource that is found in relatively few places around the world, and which is in demand by steel producing nations.

Along with countries such as Australia, the United States, and Russia, Canada is a world leader in metallurgical coal exports. In 2012, Canada accounted for 10 per cent of the seaborne coal trade, supplying overseas markets with metallurgical coal from mines in British Columbia and Alberta.

Like other current coal development projects in the Kootenay region, the Dominion Coal Blocks have the potential to sustain commercial mining operations that provide well-paid jobs, generate significant economic activity, and maintain Canada's status as a world leader in the metallurgical coal trade.

[English]

None of these economic benefits are possible while the property remains under federal ownership. It is for this reason that Division 7 of the Economic Action Plan 2013 Act No. 2 provides the Government of Canada with the authority it requires to sell the Dominion Coal Blocks should it decide to move forward with a sale following consultations and discussions with stakeholders.

The government is committed to ensuring that any sale of the Dominion Coal Blocks is in the best interest of Canadians and would only proceed with a future sale to the extent that it provides value to taxpayers.

The authorities contained in Division 7 of the Economic Action Plan 2013 Act No. 2 provide the government with the flexibility to structure a potential future sale in the most advantageous way.

The Chair: Thank you.

Is that the only presentation? Okay. We'll go to questions.

Senator Mitchell: In the latter part of your presentation, Ms. Anderson, you said that none of these economic benefits are possible while the property remains under federal ownership. Why would that be?

Soren Halverson, Senior Chief, Corporate Finance and Asset Management, Department of Finance Canada: I think we can say empirically that the property has been under federal ownership since 1905, and no economic development has taken place over that period. To proceed with economic development within the

Canada est en pourparlers avec la province de la Colombie-Britannique pour déterminer la meilleure approche afin d'assurer le maintien de la protection de l'ensemble du bassin versant de la rivière Flathead.

[Français]

On pense que d'autres régions de la Réserve fédérale de charbon sont riches en charbon métallurgique de grande qualité. Il s'agit d'une ressource assez rare dans le monde qui est en demande dans les pays producteurs d'acier.

Parallèlement à des pays comme l'Australie, les États-Unis et la Russie, le Canada est un leader mondial des exportations de charbon métallurgique. En 2012, le Canada comptait à son actif 10 p. 100 du commerce du charbon par la voie maritime, fournissant à des marchés étrangers le charbon métallurgique provenant des mines de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Comme les autres projets d'exploitation du charbon actuellement en cours dans la région de Kootenay, la Réserve fédérale de charbon a le potentiel nécessaire pour soutenir des activités minières commerciales fournissant des emplois bien payés, générant une activité économique importante et contribuant à la préservation de la place du Canada à titre de leader mondial du commerce du charbon métallurgique.

[Traduction]

Aucun de ces avantages économiques n'est possible tant que le gouvernement fédéral reste propriétaire. C'est pourquoi la Section 7 de la Loi n° 2 sur le Plan d'action économique de 2013 donne au gouvernement du Canada le pouvoir voulu pour vendre, s'il le décide, la Réserve fédérale de charbon, à la suite des consultations et discussions avec des intervenants.

Le gouvernement entend veiller à ce que toute vente de la Réserve fédérale de charbon soit dans l'intérêt des Canadiens. Il ne procédera que si la vente constitue un apport de valeur pour les contribuables.

Le pouvoir conféré dans la section 7 de la Loi n° 2 sur le Plan d'action économique de 2013 donne au gouvernement la souplesse voulue pour structurer une éventuelle vente de la façon la plus avantageuse qui soit.

Le président : Merci.

Était-ce notre seul témoin? Entendu. Nous allons donc passer aux questions.

Le sénateur Mitchell : Dans la dernière partie de votre exposé, madame Anderson, vous avez dit qu'aucun des avantages économiques n'était envisageable tant que le gouvernement fédéral restait propriétaire. Pourquoi?

Soren Halverson, chef principal, Finances intégrées et gestion des biens, ministère des Finances Canada : Nous pouvons dire que nous avons au moins des preuves empiriques à cet effet, vu que les terres appartiennent au gouvernement fédéral depuis 1905 et qu'aucune exploitation économique n'a eu lieu durant cette

context of federal ownership, what you're really contemplating is a model where either the federal government is involved in the direct administration of mineral rights in the province of British Columbia or the federal government in and of itself is pursuing mining activity. Both of those models don't really have great appeal because the federal government does not have significant experience that would see it as having a competitive advantage, either as a regulator of mining activity or as a direct proponent.

Senator Mitchell: Maybe this is so obvious that it is not necessary to say, but it seems to me that its value would be in the fact that it has coal. One of my first summer jobs as a student was painting natural gas pipes on coal facilities in that area. There seemed to be lots of coal there then. Is there a shortage of coal now? The reason I ask is because if there isn't and if the value of this land is based on the value of the coal, maybe it's worth waiting until there's more demand for that coal.

Mr. Halverson: Metallurgical coal, as my colleague alluded to, is a global commodity, so the consumer for that commodity is typically overseas. It is true to say that the Elk Valley region of British Columbia has a relatively abundant resource of high-quality metallurgical coal, but it's also true that, taken on a global scale, that resource is a scarce resource.

Senator Mitchell: Do you have any idea what kind of money we're talking about here? Is it millions?

Mr. Halverson: It's too early to speculate on the potential value.

Senator Mitchell: Is there some minimum to which we would aspire before we would sell it when you talk about being sure it's in Canadians' economic interests?

Mr. Halverson: It's important to note that a number of economic benefits would accrue from this divestiture. In the first instance, there would be the proceeds of sale, then the economic activity that comes as a result of the development of the mineral resource, and then the associated tax revenues, both to the province and to the federal government, from the mining activity. It really is too early to be putting numbers around that.

[Translation]

Senator Massicotte: I would like to ask two quick questions. Section 244 terminates all obligations in liabilities of Her Majesty. Why include this section? Which liabilities are we talking about? What attracts your interest? Why is this needed?

[English]

Mr. Halverson: The divestiture legislation is really speaking to authorities that were in place in the Crow's Nest Pass Act to acquire the parcels in the first place, and there were constraints

période. Pour procéder à ce développement économique alors que le gouvernement fédéral reste propriétaire, il faudrait envisager un modèle où le gouvernement fédéral soit se mêlerait de l'administration directe des droits miniers dans la province de la Colombie-Britannique soit se livrerait lui-même à des activités minières. Aucune de ces deux options n'est particulièrement tentante, vu le manque d'expérience significative du gouvernement fédéral susceptible de lui conférer un avantage compétitif, soit comme organisme de réglementation d'activités minières, soit comme exploitant direct.

Le sénateur Mitchell : C'est peut-être tellement évident qu'on n'a pas besoin de l'indiquer, mais j'ai l'impression que sa valeur réside dans le fait qu'elle contient du charbon. Quand j'étais étudiant, un de mes premiers emplois d'été consistait à peindre les conduites de gaz naturel sur les centrales au charbon, dans cette région. Il semblait y avoir beaucoup de charbon à l'époque. Y a-t-il une pénurie de charbon aujourd'hui? Je vous pose la question, car si ce n'est pas le cas et si la valeur de ces terres est basée sur la valeur du charbon, il vaudrait peut-être mieux attendre que la demande en charbon augmente.

M. Halverson : Le charbon métallurgique, comme ma collègue l'a indiqué, est une matière première internationale et donc le consommateur se trouve généralement outre-mer. On peut dire que la région d'Elk Valley, en Colombie-Britannique, renferme des ressources relativement abondantes de charbon métallurgique de haute qualité, mais on peut dire aussi que, de façon générale, cette ressource est rare.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous une idée du montant d'argent dont il est question ici? S'agit-il de millions?

M. Halverson : Il est trop tôt pour se prononcer sur sa valeur éventuelle.

Le sénateur Mitchell : Y a-t-il un minimum que l'on vise avant de la vendre, lorsque vous dites qu'il faut s'assurer que c'est dans l'intérêt économique des Canadiens?

M. Halverson : Il est important de noter que cette cession entraînerait un certain nombre d'avantages économiques. Tout d'abord, il y aurait le produit de la vente, puis l'activité économique que générerait l'exploitation de cette ressource minérale, et enfin les recettes fiscales, aussi bien pour la province que pour le gouvernement fédéral, générées par cette activité. Il est vraiment trop tôt pour avancer des chiffres.

[Français]

Le sénateur Massicotte : J'aimerais poser deux petites questions. Concernant l'article 244, cela met fin à toutes les obligations de responsabilité de Sa Majesté la reine. Pourquoi cet article? De quelle responsabilité parle-t-on? Qu'est-ce qui suscite votre intérêt? Pourquoi ce besoin?

[Traduction]

M. Halverson : La loi sur les cessions concerne essentiellement les autorités qui étaient en place dans la Loi du Nid-de-Corbeau pour acheter les parcelles au départ, puis il y avait des limites

placed on divestiture within the context of that enabling legislation. An example of that is that a limit of \$2 was placed on the sale of coal relating to the property. Clearly, the property isn't marketable with a limit like that as part of the condition of sale. This legislation would serve to remove those kinds of constraints.

[Translation]

Senator Massicotte: But it was one way. You had an agreement with someone, a third party, I assume. And here, you are saying that the government terminates all obligations, which are nonetheless our obligations towards this third party. I do not understand.

[English]

Mr. Halverson: To our knowledge, there are no commercial agreements relevant to this particular property at this point in time. We are dealing with constraints that were imposed over a century ago and are simply no longer of relevance. This would provide certainty with respect to what really are anachronisms in the law at this point in time.

[Translation]

Senator Massicotte: I will ask you my second question. Obviously, a coal mining operation is planned, because there is a lot of coal, if I understand correctly. Will this have an effect on aboriginal peoples? I would assume so. I see that you are holding discussions. Are they in agreement? Is there an arrangement with this community to ensure that everyone agrees with the direction that you are taking?

[English]

Tim Gardiner, Director, Petroleum Resources Branch, Natural Resources Canada: The Minister of Natural Resources has been given authority to lead the consultation process with First Nations potentially impacted by the contemplated action — the divestiture here — and the department has been discharging that responsibility and has been undertaking active discussions with First Nations, notably the Ktunaxa First Nation, since March 2013. Those discussions are ongoing. At this point, there's no expression of support for or objection to the action. It's an ongoing discussion to identify potential impacts on them and potential measures to minimize those impacts as well.

[Translation]

Senator Massicotte: That is a good discussion; I tip my hat to you. But if there is no agreement, you are going ahead with it regardless?

[English]

Mr. Gardiner: The intention of the government is to secure the support of the First Nation before proceeding.

imposées sur la cession de biens, dans le contexte de cette loi habilitante. Par exemple, il y avait une limite de 2 \$ imposée sur la vente de charbon provenant de cette propriété. Il est clair que la propriété n'est pas vraiment vendable avec une telle limite comme condition de vente. Cette loi permettrait de se débarrasser de ce genre de contraintes.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Mais c'était à sens unique. Vous aviez une entente avec quelqu'un — je présume —, avec une tierce partie. Et là, vous dites que le gouvernement enlève toute obligation, néanmoins nos obligations envers cette tierce partie. Je ne comprends pas.

[Traduction]

M. Halverson : À ce qu'on sache, il n'y a en ce moment aucune entente commerciale portant sur cette propriété. Il s'agit ici de limites qui ont été imposées il y a plus de 100 ans et qui ne sont simplement plus pertinentes. Cela permettrait d'éclaircir les choses par rapport à ce qui est purement aujourd'hui un anachronisme juridique.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je vais vous poser ma deuxième question. Évidemment, on projette l'exploitation minière du charbon, parce qu'il y a beaucoup de charbon, si je comprends bien. Est-ce que cela concerne les Autochtones? Je présume que oui. Je vois que vous êtes en discussion. Sont-ils d'accord? Y a-t-il une entente avec cette communauté afin de s'assurer que tous sont en accord avec la direction que vous prenez?

[Traduction]

Tim Gardiner, directeur, Direction des ressources pétrolières, Ressources naturelles Canada : Le ministre des Ressources naturelles a reçu l'autorisation d'orchestrer des consultations avec les Premières Nations éventuellement touchées par la mesure qui est envisagée, à savoir la cession, et le ministère s'est acquitté de cette responsabilité et a entrepris des pourparlers actifs avec les Premières Nations, notamment la Première nation Ktunaxa, depuis mars 2013. Ces discussions se poursuivent. Pour l'instant, il n'y a eu aucune expression pour ni contre cette mesure. Il s'agit de discussions qui visent à identifier les retombées éventuelles sur les Premières Nations et les mesures que l'on pourrait prendre pour les atténuer.

[Français]

Le sénateur Massicotte : C'est une bonne discussion; je vous lève mon chapeau. Mais s'il n'y a pas d'entente, vous procéderez néanmoins?

[Traduction]

M. Gardiner : L'intention du gouvernement est de garantir le soutien des Premières Nations avant de poursuivre.

[Translation]

Senator Massicotte: And if that is not possible?

[English]

Mr. Gardiner: We expect to be able to reach an agreement. There's no veto available to a First Nation, but the expectation is that we will be able to reach an agreement. That's the intention of the government.

Senator Black: Thank you all for being here. I appreciate that. You and your departments are to be commended for moving this forward because this is a productive use of an asset that I think has value.

I do have some questions by way of clarity. Is this asset owned by the Government of Canada in fee simple?

Mr. Halverson: Yes, it is. The surface rights, as well as the coal rights, are held in the form of indefeasible title to the federal government.

Senator Black: You mentioned that there's limited logging on the land now. Are there any residences, any Aboriginal communities or any towns?

Mr. Halverson: There are not.

Senator Black: It is completely virgin land, as you understand it?

Mr. Gardiner: There's limited activity currently on the DCB, no residences. There are some recreational activities, and that does include licences provided by the Department of Natural Resources to construct cabins to facilitate those activities. Commercial logging activity as well is occurring pursuant to a 25-year community forest agreement entered into between the British Columbia government and the Ktunaxa First Nation, which falls under an MOU arrived at between the federal government, the Ktunaxa Nation and the British Columbia government.

Senator Black: Has your department considered retaining a royalty interest in the product being sold if you were to sell?

Mr. Halverson: We have looked at a variety of models through which the property could be brought into economic activity. At present, I would say that the direction is contemplating a complete divestiture of the property.

Senator Black: I would suggest to you that you might look at that option because there could be more rent available for the Government of Canada if you were to divest but hold a royalty interest going forward. I would urge you to have a look at that; I'll just leave it at that.

If you can tell me, ever so quickly: In that area, are there other mining operations?

Mr. Halverson: At present, Teck Resources has five mines that operate in the region.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Et si ce n'est pas possible?

[Traduction]

M. Gardiner : Nous pensons pouvoir en arriver à une entente. Une Première nation n'a pas le droit de veto, mais nous nous attendons à pouvoir en arriver à une entente. Telle est l'intention du gouvernement.

Le sénateur Black : Merci d'être ici. Je l'apprécie. Je tiens à vous féliciter, vous et votre ministère, pour avoir fait avancer les choses, car il s'agit d'une utilisation productive d'un actif qui présente, à mon sens, de la valeur.

J'ai quelques précisions à vous demander. Cet actif appartient-il au gouvernement en fief simple?

M. Halverson : Oui. Les droits de surface, ainsi que les droits sur le charbon, existent sous la forme d'un titre inattaquable conféré au gouvernement fédéral.

Le sénateur Black : Vous avez indiqué que l'exploitation forestière y était limitée à l'heure actuelle. Y retrouve-t-on des résidents, des collectivités autochtones ou des villes ou villages?

M. Halverson : Non.

Le sénateur Black : Il s'agit de terres complètement vierges, à votre sens?

M. Gardiner : À l'heure actuelle, il n'y a qu'une activité limitée sur la réserve fédérale de charbon, aucune résidence. Il y a des activités récréatives, et cela inclut les permis émis par le ministère des Ressources naturelles pour construire des chalets afin de faciliter ces activités. Il y a également de l'exploitation forestière commerciale, conformément à une entente sur les forêts communautaires, entente qui porte sur 25 ans et qui a été passée entre le gouvernement et la Colombie-Britannique et la Première nation Ktunaxa, et qui relève d'un protocole d'entente signé entre le gouvernement fédéral, la nation Ktunaxa et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Black : Votre ministère a-t-il pensé, s'il venait à vendre, à prélever une redevance sur le produit vendu?

M. Halverson : Nous avons envisagé différents modèles qui permettraient à la propriété de générer une activité économique. À l'heure actuelle, je dirais que la direction envisage la cession intégrale de la propriété en question.

Le sénateur Black : Je vous recommande d'examiner cette option, car cela signifierait un loyer de plus pour le gouvernement canadien si vous cédez, tout en conservant une redevance par la suite. Je vous encourage vivement à étudier cela. Je n'en dirai pas plus.

Pourriez-vous me dire, très rapidement, si, dans cette région, on retrouve d'autres activités minières?

M. Halverson : À l'heure actuelle, Teck Resources a cinq mines en activité dans la région.

Senator Black: I assume there are rail lines as well.

Mr. Halverson: There are rail lines.

Senator Black: In terms of the protection of the Flathead headwaters, I want to underline that I heard Ms. Anderson make a clear confirmation that the Government of Canada understands that it is a key asset and will be protected.

Ms. Anderson: Correct.

Senator Black: Great. Thank you very much.

Senator Patterson: I have a technical question. There is a Federal Real Property and Federal Immovables Act on the statute books. Would that act apply? Maybe the question is: Why would that act not apply to the disposition of the Dominion Coal Blocks?

Mr. Halverson: There are two parts to the answer. The first is that, as I mentioned previously, legislation authorized the government to acquire the blocks in the first place, that being the Crow's Nest Pass Act, and so the Federal Real Property and Federal Immovables Act would apply in cases where there is no other legislation. In this case there is.

Going back to a point your colleague raised previously, in addition, certain constraints that are at present put on the property as a result of the Crow's Nest Pass Act would need to be lifted in order to proceed with a successful divestiture.

[Translation]

Senator Boisvenu: That is very interesting. I also think it is a productive initiative.

Before giving these lands over to the province, did you make an inventory of all the lands belonging to the federal government across Canada?

[English]

Mr. Halverson: This particular property is unique in terms of its attributes. To our knowledge, there is no comparable property under federal ownership in terms of the extent of its expected mineral resource, south of 60. We did not undertake a complete inventory, but this property is well known to individuals who have worked in the area of natural resources for some time.

[Translation]

Senator Boisvenu: To date, have there been any aboriginal groups or environmental groups who have expressed their opposition to the transfer of these lands?

Le sénateur Black : J'imagine qu'il y a également des voies ferrées.

M. Halverson : Oui, il y a des lignes de chemin de fer.

Le sénateur Black : Pour ce qui est de la protection du bassin versant de la rivière Flathead, je voudrais souligner que j'ai entendu Mme Anderson confirmer clairement que le gouvernement du Canada comprenait qu'il s'agissait d'un actif crucial qui serait protégé.

Mme Anderson : Tout à fait

Le sénateur Black : Excellent. Merci beaucoup.

Le sénateur Patterson : J'ai une question technique. Il existe une loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux. Est-ce que cette loi s'appliquerait ici? Ou peut-être que ma question est la suivante : Pourquoi cette loi ne s'appliquerait pas à la cession de la réserve fédérale de charbon?

M. Halverson : Il y a deux volets à cette réponse. Tout d'abord, comme je l'ai indiqué précédemment, la loi a autorisé le gouvernement à se porter acquéreur de la réserve, il s'agissait de la Loi de la passe du Nid-de-Corbeau et donc la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux s'appliquerait dans les situations où il n'y aurait pas d'autre loi. Et dans ce cas-ci, il y en a une.

Pour revenir à un point que votre collègue a soulevé précédemment, certaines restrictions imposées actuellement à la propriété en raison de la Loi de la passe du Nid-de-Corbeau devraient en outre être éliminées afin de procéder à un dessaisissement réussi.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : C'est très intéressant. Je suis également d'avis qu'il s'agit d'une initiative productive.

Avant de céder ce territoire à la province, avez-vous fait un inventaire des territoires appartenant au gouvernement fédéral à travers le Canada?

[Traduction]

M. Halverson : Cette propriété est unique de par ses caractéristiques. Selon nos connaissances, le gouvernement fédéral n'est propriétaire d'aucune terre comparable du point de vue de l'ampleur des ressources minérales attendues, au sud du 60° parallèle. Nous n'avons pas pris un inventaire complet, mais cette propriété est bien connue de ceux qui travaillent dans le domaine des ressources naturelles depuis un certain temps.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : À ce jour, y a-t-il des groupes autochtones ou écologistes qui ont manifesté une opposition à la cession de ces terres?

[English]

Mr. Gardiner: Consultations we are undertaking now are primarily with the Ktunaxa Nation, given the special status they have. This is part of their traditional land and obviously there are constitutionally protected rights for Aboriginals. Again, that conversation is ongoing. They have not weighed in one way or another in terms of their support for the project, but there's no vocal opposition either at this stage.

[Translation]

Senator Boisvenu: Earlier, you spoke about an agreement that was signed a few years ago concerning these communities' use of these lands for hunting and fishing. Will that agreement be maintained even if the lands are transferred to the province?

[English]

Mr. Gardiner: The agreement I referred to before was a community forest agreement that provides the Ktunaxa First Nation with exclusive rights to conduct commercial forestry operations on the Dominion Coal Blocks — both parcels.

The plan going forward is evolving, but the intention of the government as announced by the government is to not sell a portion of the Dominion Coal Blocks — the portion overlapping the Flathead River Watershed — so presumably the commercial forestry operations could continue as before on that portion of the Dominion Coal Blocks. On other portions, ownership would be transferred to a new owner pursuant to an open, competitive sale process that's yet to be initiated let alone concluded. In those instances, decisions would have to be made by the new owners as to the types of activities that could continue post-divestiture.

[Translation]

Senator Boisvenu: Will the transfer of the lands be done on a nominal basis of one dollar, or according to its market value?

Ms. Anderson: Market value.

Senator Massicotte: To the province?

Ms. Anderson: To the province.

Senator Boisvenu: Will the land be transferred to the province?

[English]

Ms. Anderson: No. The intention of this act is to allow the government to initiate a sales process — an open, competitive process — to maximize benefits to taxpayers.

The Chair: Just a little clarification. The province tried to get that divested. I tried for years. We failed. This is plan B, and it's okay.

[Traduction]

M. Gardiner : Les consultations que nous entreprenons maintenant se font principalement auprès de la nation Ktunaxa, en raison de sa situation particulière. La propriété fait partie de ses terres traditionnelles et, évidemment, les Autochtones ont des droits protégés par la Constitution. Encore une fois, cette conversation est en cours. Ils ne se sont pas encore prononcés au sujet de leur soutien à l'égard du projet, mais aucune opposition n'a été exprimée pour l'instant, non plus.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous parliez tantôt d'une entente qui a été signée il y a quelques années en ce qui concerne l'utilisation de ces territoires par ces communautés, soit pour la chasse ou la pêche. Cette entente sera-t-elle perpétuée même si ce territoire est cédé à la province?

[Traduction]

M. Gardiner : L'entente dont j'ai parlé portait sur la forêt communautaire et donne à la Première nation Ktunaxa les droits exclusifs de mener des activités forestières commerciales dans la Réserve fédérale de charbon — les deux parcelles.

Le plan continue d'évoluer, mais l'intention annoncée par le gouvernement n'est pas de vendre une partie de la Réserve fédérale de charbon — la partie chevauchant le bassin hydrographique de la rivière Flathead — de sorte qu'on présume que les activités forestières commerciales pourraient se poursuivre comme auparavant sur cette partie de la Réserve fédérale de charbon. Dans d'autres parties, la propriété serait transférée à un nouveau propriétaire à la suite d'un processus de vente concurrentiel ouvert qui n'a pas encore été entrepris, et encore moins conclu. Dans de tels cas, les nouveaux propriétaires devront décider du type d'activités qui pourraient se poursuivre après le dessaisissement.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : La cession du territoire se fera-t-elle sur une base nominale d'un dollar ou selon sa valeur marchande?

Mme Anderson : La valeur marchande.

Le sénateur Massicotte : À la province?

Mme Anderson : À la province.

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que le territoire est cédé à la province?

[Traduction]

Mme Anderson : Non. L'objet de la loi est de permettre au gouvernement de lancer un processus de vente — un processus ouvert et concurrentiel — afin de maximiser les avantages pour les contribuables.

Le président : J'aimerais avoir une précision. La province a tenté de procéder au dessaisissement. Je l'ai tenté pendant des années. Nous avons échoué. Il s'agit du plan B, et ça va.

Senator Wallace: Mr. Halverson, as you were saying, the value of the property will be driven by the value of the metallurgical coal reserves as opposed to surface use. In preparing for this potential divestiture, has a recent assessment been done of the extent and the potential value of those coal reserves?

Mr. Halverson: Work has been done. To date, that work hasn't been made public, and so it's something that we're not really at liberty to discuss. But there has been technical evaluation relatively recently. In addition to that, there are many years of geological analyses on the properties.

Senator Wallace: There has been a lot of technical work done, but with the particular purpose, though, of enabling the federal government to determine what price it should receive for the property? Canadian taxpayers want to know that the government is going to get the best possible value — market value, as you say. Perhaps determining market value for a property like this is not the simplest thing; it's a bit more complicated.

Has that groundwork been done so that when the federal government prices the property, we'll have the comfort of knowing it is based upon realistic market value? Is that fair to say?

Mr. Halverson: That is fair to say. When the federal government moves towards a sale process — if and when it does that — then, absolutely, it will employ the best commercial practices to ensure that it is defending the interests of the taxpayer and the transaction.

Senator Wallace: As you said, other benefits would come from the actual development of the coal reserves and spinoff benefits for the province, federally, but there's no sense that the sale price will be a loss leader in order to accrue those other ancillary benefits?

Mr. Halverson: That hasn't been part of our thinking to date, no. There's really no evidence that we would need to take a loss in order to encourage those other benefits. It seems that the property is significant enough as a resource that it will drive interest on the part of private sector buyers who are capable developers of mines. Consequently it will lead to jobs and significant revenues for the region and for the country.

Senator Wallace: It's reassuring to hear that, because Senator Black raised the issue of royalties; the same thought was going through my mind. It would surprise me that the federal government would not be looking to receive royalties on reserves as extensive as this. Nonetheless, if it's reflected in the actual cash value at the time of sale, that is somewhat understandable.

Would the Province of British Columbia receive royalties from the coal as it is extracted?

Le sénateur Wallace : Monsieur Halverson, comme vous l'avez dit, la valeur de la propriété dépendra de la valeur des réserves de charbon métallurgique plutôt que de l'usage de la surface. En préparation pour ce dessaisissement possible, des évaluations récentes ont-elles été réalisées au sujet de l'ampleur et de la valeur possible de ces réserves de charbon?

M. Halverson : Des travaux ont été faits. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas été rendus publics, et nous ne sommes donc pas libres d'en discuter. Mais des évaluations techniques ont été faites assez récemment. En plus de cela, des analyses géologiques ont été faites pendant de nombreuses années dans les propriétés.

Le sénateur Wallace : Un important travail technique a été fait, mais il avait plutôt comme objectif de permettre au gouvernement fédéral de déterminer le prix qu'il devrait recevoir pour la propriété? Les contribuables canadiens veulent savoir que le gouvernement obtiendra la meilleure valeur possible — la valeur du marché, comme on dit. Peut-être que la détermination de la valeur du marché pour une propriété comme celle-ci n'est pas très simple; c'est un peu plus compliqué.

Le travail préparatoire a-t-il été réalisé, de sorte que lorsque le gouvernement fédéral établira un prix pour la propriété, nous serons certains de savoir que celui-ci est fondé sur la valeur du marché réaliste? Peut-on l'affirmer?

M. Halverson : Oui, on peut le dire. Lorsque le gouvernement fédéral s'orientera vers un processus de vente — le cas échéant — alors, absolument, il usera des meilleures pratiques commerciales afin de s'assurer qu'il défend les intérêts des contribuables et de la transaction.

Le sénateur Wallace : Comme vous l'avez dit, les autres avantages viendraient de l'exploitation des réserves de charbon et des retombées pour la province, au niveau fédéral, mais on ne sait pas si le prix de vente représentera en fait un sacrifice afin de récolter les autres avantages connexes?

M. Halverson : Jusqu'à maintenant, nous n'y avons pas réfléchi, non. Aucune preuve ne m'indique que nous devons sacrifier quoi que ce soit pour privilégier les autres avantages. Il semble que la propriété soit une ressource suffisante pour attirer l'intérêt des acheteurs du secteur privé qui sont en mesure d'exploiter les mines. Par conséquent, cela mènera à des emplois et à des recettes considérables pour la région et pour le pays.

Le sénateur Wallace : C'est rassurant de l'entendre, puisque le sénateur Black a soulevé la question des redevances; je pensais la même chose. Je serais surpris que le gouvernement fédéral ne cherche pas à recevoir des redevances sur des réserves aussi importantes. Néanmoins, si cela se reflète sur la valeur réelle au moment de la vente, on pourra le comprendre.

La province de la Colombie-Britannique recevrait-elle des redevances du charbon extrait?

Mr. Halverson: The province would have to speak to that. At present, the province does levy a royalty in the form of a mining income tax, and I expect that you would see similar treatment in this case.

Senator Wallace: Final question: Would the federal government insist upon any environmental safeguards as a condition of the sale to whoever the private enterprise purchaser would be, or is it left entirely to the Province of British Columbia to ensure those safeguards are in place?

Mr. Halverson: All applicable federal and provincial environmental regulations would be brought to bear on the eventual development of any project on these lands. There are frameworks in place, and those frameworks absolutely would be in effect for such development.

Senator Wallace: So there would be federal environmental safeguards, or would it simply fall to the province to look after those matters since it is within the province?

Mr. Halverson: I think to the extent that no project, as such, has been defined, it is too early to conclude, unless there's a change to environmental regulations. I'm probably going beyond the boundaries of my competence to answer this question. You need a project to evaluate whether there's a regulatory trigger, and there is no project to date. The action at present is the contemplated sale of land.

Senator Wallace: Right.

Ms. Anderson: There would be no exemptions from the full framework currently in place at both the federal and provincial level.

Senator Seidman: Both my questions have been asked, but I might just go back to them to get more information so that I understand a little better.

If I could go back to clause 244 of the bill, it provides that any obligations and liabilities the federal government has under the current act are terminated with the coming into force of this new clause. You mentioned one obligation in particular that would be terminated. My question to you is whether there are other obligations, liabilities or rights that exist which would also be terminated?

Mr. Halverson: There are no liabilities that we're aware of.

I can give you another example of a limitation. In the Crow's Nest Pass Act there is a limit that the coal would need to be sold to the Canadian public, and in the context of the time, it would have been used as an energy resource to fuel steam trains.

M. Halverson : La province devrait répondre à cette question. Pour l'instant, elle reçoit une redevance sous forme d'impôt sur le revenu des mines, et j'imagine que dans ce cas-ci, on verrait un traitement semblable.

Le sénateur Wallace : Dernière question : le gouvernement fédéral insistera-t-il pour imposer des garanties environnementales conditionnelles à la vente à un acheteur d'une entreprise privée, ou la province de la Colombie-Britannique aurait-elle l'entière responsabilité de s'assurer que ces garanties existent?

M. Halverson : Tous les règlements environnementaux fédéraux et provinciaux applicables seraient pris en considération lors de l'élaboration de tous les projets sur ces terres. Des cadres sont en place, et ces cadres de travail s'appliqueraient tout à fait à un tel développement.

Le sénateur Wallace : Il y aurait donc des garanties environnementales fédérales, ou la responsabilité reviendrait-elle simplement à la province de s'occuper de ces questions, étant donné qu'elles touchent la province?

M. Halverson : Puisqu'aucun projet comme tel n'a été défini, il est à mon avis trop tôt pour tirer une conclusion, à moins qu'il y ait un changement apporté aux règlements environnementaux. Je sors probablement de mon domaine de compétence en répondant à votre question. Il faut un projet pour évaluer s'il existe un déclencheur réglementaire, et pour l'instant, il n'y a pas de projet. À l'heure actuelle, on envisage la vente des terres.

Le sénateur Wallace : Je vois.

Mme Anderson : Il n'y aurait aucune exemption du cadre de travail complet qui est actuellement en place, tant au niveau fédéral que provincial.

La sénatrice Seidman : Mes deux questions ont été posées, mais j'aimerais y revenir pour obtenir des renseignements supplémentaires et, ainsi, comprendre un peu mieux.

J'aimerais revenir à l'article 244 du projet de loi. Selon cet article, toutes les obligations et responsabilités du gouvernement fédéral en vertu de la loi actuelle sont éteintes lors de l'entrée en vigueur du nouvel article. Vous avez mentionné une obligation en particulier qui serait éliminée. Je vous demande s'il existe d'autres obligations, responsabilités ou droits qui seraient également éliminés?

M. Halverson : Il n'y a pas d'autres responsabilités à notre connaissance.

Je peux vous donner un autre exemple de contraintes. La Loi du Nid-de-Corbeau indique qu'il y a une contrainte, c'est-à-dire que le charbon doit être vendu à un public canadien. Dans le contexte de l'époque, ce charbon aurait été utilisé comme ressource énergétique pour les trains à vapeur.

Today, all the coal developed in that part of the country is sold through export to countries operating steel mills, so there really is no relevant market to bring the coal to. That's another meaningful constraint. Those are the two key constraints in the act.

Senator Seidman: So no other obligations or rights will be terminated? No Aboriginal rights? Nothing else will be terminated with this agreement?

Mr. Halverson: Aboriginal rights are of course rooted in the Constitution, and this act would have no bearing on that.

Senator Seidman: The other question I have relates to Parcel 82 and the exemption of the piece that overlaps with the Flathead River Watershed. Is it possible that these pieces of land could be disposed of at a later date? They're being exempted now, but is it possible that they could be disposed of later?

Mr. Gardiner: That's a possibility, but the government was very clear in the announcement issued at the end of August that they're not for sale.

Senator Seidman: Now that they're not for sale, did you do any analysis on what effect, if any, mining activities could possibly have on the protected riverbed adjacent to the lands? As we all know, the mining does have an impact on the water. If I understand correctly, water is used to do the mining.

You are selling it and you are protecting the area around the riverbed, but has there been any assessment of the potential impact of mining in that vicinity?

Ms. Anderson: You wouldn't have an assessment until you have a project. At this stage we're just having a framework in place to effect a sale. So when a project is manifest, then the environmental assessment process would take place and all those impacts would be fully considered.

Senator Seidman: Are there any restrictions on the use of the water, for example, because mining coal does use water? Would there be any restrictions on the use of the water from the riverbed for mining in adjacent areas?

Ms. Anderson: That would be determined as a result of the assessment.

Senator Seidman: There's no pre-condition set at the outset?

Mr. Gardiner: My colleague makes a good point that there would be a thorough environmental review with any subsequent project to the divestiture.

The other point to make is that the delineation of the Flathead Watershed reflects the type of assessment you are referring to. For the portions falling within that, clearly there's to be no mining development. The portions falling outside of it are part of an overall assessment which suggests that mining is possible outside that area.

Aujourd'hui, tout le charbon exploité dans cette région est vendu et exporté à des pays exploitant les aciéries, ce qui fait en sorte qu'il n'y a pas de marché pertinent où écouler le charbon. Il s'agit là d'une autre contrainte importante. Ce sont les contraintes principales qui existent dans la loi.

La sénatrice Seidman : Cela veut dire qu'aucun autre droit ou obligation ne sera éteint? Aucun droit autochtone? Il n'y aura rien d'autre qui sera éteint?

M. Halverson : Les droits autochtones sont bien sûr enracinés dans la Constitution, et cette loi-ci n'aura aucun effet là-dessus.

La sénatrice Seidman : Mon autre question porte sur la parcelle n° 82 et l'exemption pour son chevauchement avec le bassin hydrographique de la rivière Flathead. Pourrait-on disposer de ces terrains à une date ultérieure? Ils font présentement l'objet d'exemptions, mais pourrait-on en disposer à une date ultérieure?

M. Gardiner : Cela est toujours possible, mais le gouvernement a indiqué très clairement dans son annonce de la fin du mois d'août que ces terrains ne seront pas vendus.

La sénatrice Seidman : Puisqu'ils ne sont plus à vendre, avez-vous effectué des analyses sur les effets possibles des activités minières sur le lit de cours d'eau protégé à proximité de ces terres? Comme nous le savons tous, les activités minières ont un impact sur l'eau. Si j'ai bien compris, l'eau est utilisée durant ces activités.

Vous le vendez et vous protégez la zone entourant le lit de cours d'eau, mais avez-vous effectué une étude des impacts éventuels des activités minières sur cet endroit?

Mme Anderson : Les évaluations ne sont effectuées qu'une fois qu'on met un projet en place. À cette étape-ci, nous mettons en place un cadre pour la vente des terrains. Le processus d'évaluation environnementale serait entrepris s'il y avait un projet, et tous les impacts seraient tenus en compte.

La sénatrice Seidman : Y a-t-il des limites à l'utilisation d'eau, par exemple, puisque l'exploitation du charbon nécessite de l'eau? Des contraintes seraient-elles mises en place sur l'utilisation d'eau du lit du cours d'eau pour les activités minières dans des zones adjacentes?

Mme Anderson : Cela serait établi durant l'évaluation.

La sénatrice Seidman : Aucunes conditions ne sont établies au préalable?

M. Gardiner : Ma collègue a raison, une évaluation environnementale approfondie serait effectuée pour tout projet ultérieur mené en vue du dessaisissement.

L'autre point que je veux soulever est que la délimitation du bassin hydrographique de la rivière Flathead reflète le type d'évaluation dont vous parlez. Il n'y aura bien sûr aucune exploitation minière sur les sections des terrains faisant partie de cette zone. Pour les sections à l'extérieur de la zone, l'évaluation globale semble démontrer qu'une activité minière serait possible.

Senator Seidman: That's very helpful. I appreciate that.

Senator Ringuette: We used to have a protocol in this country that when the government didn't require an asset anymore, the first line of priority to buy or have that asset would be the province. The province would extend that same protocol with regard to their assets to municipal governments and so forth.

This is certainly not the case in this situation since the Government of British Columbia has already expressed that they would like to acquire this, and I guess that the answer was no. Am I guessing right because of this legislation?

Mr. Halverson: At this time, the action — I mean, I can't go into the province's perspective on the current contemplated action.

Senator Ringuette: No, but the protocol used to be that once a federal government asset was no longer required, the first line to offer that asset to was a provincial government. Is that protocol gone?

Mr. Halverson: What I would say is that in the particular case of the Dominion Coal Blocks, the expected value of this land is primarily determined by the metallurgical coal resource, and that resource is widely understood as primarily being a commercial resource. So the logic that might underpin circulating real property assets to other levels of government to fulfill potential policy priorities they may have is probably less compelling in this particular case where there's a widely perceived potential economic value, and there's no clear logic why that should be provided on a concessional basis to another level of government.

Senator Ringuette: But you indicated earlier that a mining company by the name of Teck was already mining some of the resources in that area. I'm assuming that some of the resources in that area would belong to the Province of British Columbia.

They're in that commercial development, in that area, with that particular mineral. I'm sorry, but the logic of the protocol in regard to government asset divestiture is not being followed.

My other question is this: Aside from Teck, is any other company coal mining in the area and are they in contact with your department, Mr. Gardiner?

Mr. Gardiner: Teck operates five open-pit coal mines in the area. They are the only mining company active in this particular area.

They have been in contact with my minister from time to time. They were just given the mandate of the department and do have an interest in participating in the sale process contemplated as part of the legislation.

La sénatrice Seidman : Ces informations sont très utiles. Merci.

La sénatrice Ringuette : Auparavant, nous avions au pays un protocole selon lequel les actifs gouvernementaux qui n'étaient plus nécessaires étaient offerts en priorité aux provinces, qui pouvaient les obtenir ou les acheter. Les provinces employaient à leur tour ce protocole à l'égard des administrations municipales pour leurs propres actifs, et ainsi de suite.

Il est clair que ce n'est pas le cas ici, puisque le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà indiqué qu'il voudrait obtenir ce terrain, et il paraît que la réponse a été non. Ai-je raison de conclure que c'est à cause de ce projet de loi?

M. Halverson : À l'heure actuelle, les mesures, je veux dire, je ne peux pas aborder l'opinion de la province sur les mesures actuellement envisagées.

La sénatrice Ringuette : Non, mais par le passé, le protocole voulait qu'une fois qu'un actif du gouvernement fédéral n'était plus nécessaire, le premier à qui l'on offrait cet actif était un gouvernement provincial. Le protocole existe-t-il toujours?

M. Halverson : Je dirais que dans le cas particulier de la Réserve fédérale de charbon, la valeur attendue de ces terres est principalement déterminée par la ressource du charbon métallurgique, qui est principalement envisagée comme une ressource commerciale. Donc, la logique qui sous-tend la transmission de biens réels à d'autres paliers de gouvernement afin de s'acquitter de priorités politiques potentielles est probablement moins frappante dans ce cas particulier dans lequel il y a une grande valeur économique potentielle, et il n'y a pas de logique claire quant aux raisons pour lesquelles ces biens devraient être transmis à un autre palier de gouvernement à des conditions de faveur.

La sénatrice Ringuette : Mais vous avez indiqué plus tôt qu'une compagnie minière du nom de Teck exploitait déjà certaines ressources sur ce territoire. Je présume que certaines des ressources de ce territoire appartiennent à la province de la Colombie-Britannique.

Il y a donc des activités de mise en valeur commerciale de ce minéral précis, sur ce territoire. Je m'excuse, mais la logique du protocole en ce qui a trait à la cession d'actifs du gouvernement n'est pas suivie.

Mon autre question est la suivante : À l'exception de Teck, y a-t-il d'autres compagnies minières exploitant le charbon sur ce territoire et sont-elles en contact avec votre ministère, monsieur Gardiner?

M. Gardiner : Teck exploite cinq mines de charbon à ciel ouvert sur ce territoire. Il s'agit de la seule compagnie minière active sur ce territoire précis.

Cette compagnie entre en contact avec mon ministère de temps à autre. Elle vient juste de recevoir le mandat du ministère et est intéressée à participer au processus de vente envisagé dans le cadre de ce projet de loi.

Senator Ringuette: So they have already manifested, at past meetings with the minister, their interest in buying this piece of land from the Crown.

Mr. Gardiner: Those are privileged discussions, but it's fair to say that they have an interest in acquiring the parcel.

Senator Ringuette: You mentioned earlier that in regard to the market value or the evaluation of that Crown possession, it is not to be made public. When will it be made public — before, after or during the sale?

Mr. Halverson: I believe I made that comment, and what I was referring to was the resource evaluation. Those are essentially technical analyses of the geology of the property, and that is information that would likely be disclosed over the course of the sale process. At this point in time it's too early to really say anything about the timing of that process.

Senator Ringuette: On the issue of easement, I gather that there are easements already granted on that Crown property. Is the intention to increase the number of easements before selling?

Mr. Gardiner: I think the intention of that clause is to provide the Minister of Natural Resources a flexibility to make arrangements as may be required to facilitate the sale process.

Senator MacDonald: I have a number of questions, so I'll try to go through them quickly.

You mention that you are currently engaged in consultations with First Nations and key stakeholders. Who do you identify as key stakeholders?

Mr. Gardiner: I think primary among them is the Province of British Columbia.

Senator MacDonald: This next question was asked in a roundabout way, but this is obviously a Crown asset. Is it designated Crown land, or is it a Crown asset separately? Do you know?

Mr. Gardiner: I'm not sure I understand the distinction.

Senator MacDonald: I'm a little surprised. Knowing how Crown land is divested in Nova Scotia, the province almost always has first dibs on Crown land. I find it a little perplexing that the province wouldn't have an opportunity to at least have a say in it.

Mr. Halverson: Yes, I think it's something that we would need to follow up on.

Senator MacDonald: Are these two blocks of land contiguous?

Mr. Halverson: No, they're not. They're separate from one another.

La sénatrice Ringuette : Donc, la compagnie a déjà manifesté, lors de rencontres passées avec le ministre, son intérêt pour faire l'acquisition de ces terres de la Couronne.

M. Gardiner : Il s'agit de discussions confidentielles, mais il est juste de dire que la compagnie est intéressée à acquérir cette parcelle de terrain.

La sénatrice Ringuette : Vous avez mentionné plus tôt, en ce qui a trait à la valeur marchande ou à l'évaluation de ce bien de la Couronne, qu'on ne peut les rendre publiques. Quand seront-elles rendues publiques — avant, après ou pendant la vente?

M. Halverson : Je crois que c'est effectivement quelque chose que j'ai dite, et ce à quoi je faisais référence était l'évaluation de la ressource. Il s'agit principalement d'analyses techniques géologiques du terrain, et j'avais indiqué que ces renseignements seraient probablement divulgués pendant le processus de vente. Pour le moment, il est prématuré de dire quoi que ce soit concernant le déroulement de ce processus.

La sénatrice Ringuette : Pour ce qui est des servitudes, j'ai cru comprendre qu'il y a déjà des servitudes prévues sur cette propriété de la Couronne. A-t-on l'intention d'accroître le nombre de servitudes avant la vente?

M. Gardiner : Je pense que l'objectif de cette disposition est de donner au ministre des Ressources naturelles la souplesse nécessaire pour faire les arrangements requis pour faciliter la vente.

Le sénateur MacDonald : J'ai un certain nombre de questions, je vais donc tenter de les poser rapidement.

Vous avez indiqué que vous procédiez actuellement à des consultations auprès des Premières Nations et d'intervenants clés. Qui considérez-vous comme intervenants clés?

M. Gardiner : Je pense que le plus important est la province de la Colombie-Britannique.

Le sénateur MacDonald : J'ai quelque peu anticipé sur la question suivante, mais c'est de toute évidence un bien de la Couronne. Savez-vous s'il s'agit de terres de la Couronne désignées ou d'un bien de la Couronne distinct?

M. Gardiner : Je ne suis pas certain de comprendre la distinction.

Le sénateur MacDonald : Cela m'étonne un peu. En Nouvelle-Écosse, lorsque des terres publiques sont cédées, le gouvernement provincial peut presque toujours choisir en premier. J'ai un peu de mal à croire que le gouvernement provincial n'ait pas au moins son mot à dire.

M. Halverson : Oui, je pense que nous devons suivre la question de près.

Le sénateur MacDonald : Ces deux parcelles de terrain sont-elles contiguës?

M. Halverson : Non. Elles sont séparées.

Senator MacDonald: But they're obviously part of the same geological field of the present area that's being mined.

Mr. Halverson: That's correct. Both of them are located in the Kootenay region of British Columbia.

Senator MacDonald: You said there's limited forestry on the lands. Why is there limited forestry? Is there a limitation on the amount of forestry assets or is there limited forestry because there's been little opportunity for development of the forestry there?

Mr. Gardiner: The parcels are of limited breadth, so the forestry operations are commensurate with the size and extent of the forestry resource that's on the property.

Senator MacDonald: So it's tied in to the size of the resource itself. I assume we're looking at strip mining, if there is mining here?

Ms. Anderson: The project has not yet been determined.

Senator MacDonald: You said there's open-pit mining there in all the other areas.

Mr. Halverson: That's correct.

Senator MacDonald: I'm very familiar with mining. Being from Cape Breton, my grandfather and great grandfather were miners. The Government of Canada owned the coal fields there, took over the coal operation in 1967, which is why we don't have a coal operation today, because the government ran it. I have no problem with us getting rid of the land and get some development there.

Mr. Halverson: The expectation is that the areas of the property deemed to be most prospective would be suitable areas for open-pit mining, as is the case elsewhere in southeastern B.C.

Senator MacDonald: Would these two lots be sold together as one or would they be sold separately, bid on separately?

Mr. Halverson: It's too early to get into details about the sale process. That needs to be developed.

Senator MacDonald: Has the geological data you referred to been accumulated from core sampling in that area or is it geological data that's assumed because of the adjacent mining operations?

Mr. Halverson: It is primarily in the first category you mentioned.

Senator MacDonald: Because the difference in a coal field between the value of a coal field, whether or not it has metallurgical coal, is a huge difference in the value of that coal field, the percentage of coal that is metallurgical. I just hope these are all things that we will consider before this stuff is divested.

Le sénateur MacDonald : Mais elles font manifestement partie de la même zone géologique que la zone où des travaux miniers sont effectués.

M. Halverson : C'est exact. Les deux zones sont situées dans la région de Kootenay, en Colombie-Britannique.

Le sénateur MacDonald : Vous avez dit que les travaux de foresterie sur les terres étaient limités. Pourquoi les activités forestières sont-elles limitées? Les biens forestiers sont-ils limités, les activités forestières sont-elles limitées en raison du peu de possibilités d'exploitation des ressources forestières là-bas?

M. Gardiner : Les parcelles sont une largeur limitée, de sorte que les activités forestières correspondent à la taille et à l'ampleur des ressources forestières qui se trouvent sur la propriété.

Le sénateur MacDonald : C'est donc lié à taille des ressources elles-mêmes. J'imagine qu'on envisage une exploitation à ciel ouvert, le cas échéant?

Mme Anderson : Le projet n'a pas encore été déterminé.

Le sénateur MacDonald : Vous avez dit qu'une exploitation à ciel ouvert se faisait dans toutes les autres zones.

M. Halverson : C'est exact.

Le sénateur MacDonald : Je connais très bien l'exploitation minière. Je viens du Cap-Breton, et mon grand-père ainsi que mon arrière-grand-père étaient des mineurs. Le gouvernement du Canada était propriétaire des terrains houillers là-bas, il a repris la responsabilité de l'exploitation houillère en 1967, et c'est pour cette raison qu'il ne se fait plus d'exploitation aujourd'hui, parce que le gouvernement la dirigeait. Je suis tout à fait d'accord avec l'idée de nous débarrasser des terres et de procéder à des activités d'exploitation là-bas.

M. Halverson : On s'attend à ce que les zones de la propriété jugées les plus prometteuses soient des zones convenables pour une exploitation à ciel ouvert, comme c'est le cas ailleurs dans le sud-est de la Colombie-Britannique.

Le sénateur MacDonald : Les deux terrains seraient-ils vendus ensemble ou séparément, au moyen d'un processus distinct?

M. Halverson : Il est trop tôt pour parler des détails du processus de vente. Il faut les déterminer.

Le sénateur MacDonald : Les données géologiques dont vous avez parlé proviennent-elles d'un carottage effectué dans cette zone ou s'agit-il plutôt de données géologiques présumées en raison des activités minières adjacentes?

M. Halverson : Elles proviennent principalement d'un carottage.

Le sénateur MacDonald : C'est parce que la différence dans un terrain houiller entre la valeur d'un terrain houiller, la question de savoir si on y trouve du charbon métallurgique, est une énorme différence dans la valeur de ce terrain houiller, le pourcentage de charbon qui est métallurgique. J'espère seulement que nous tiendrons compte de tous ces éléments avant de céder les terres.

That second lot is 18,000 hectares, or about 40,000 acres. That's a big lot of land.

All right, thank you.

The Chair: Maybe I should have spoken up earlier. I want all of you to know I have spoken to the Minister of Energy and Mines in British Columbia, and they're not adverse to this sale at all. At least from what I've been told, there's no problem with this at all. They're fine with it. They will manage it like they would any other mine if, in fact, the application is made and it's sold.

Senator Sibbeston: I'm concerned about issues that have been raised by previous senators, but the area, the matter of land, I know that one of the witnesses indicated the land was in fee simple, yet they are lands held by the Crown.

Generally fee simple doesn't include all the resources beneath it, just the surface. So what is the situation? Have government officials figured out the way that they will dispose of the land? Will they sell the land, the fee simple, along with all of the resources underneath to any proposed developer? Have they thought of the process that would occur?

Mr. Halverson: The nature of the sale would be an assignment of the rights that the government has. Those are the rights that came about as the result of a railway land grant and have passed down from the B.C. southern rail to the Government of British Columbia and could, in turn, be assigned to a private purchaser. It would be a clear assignment of the indefeasible title, both to surface as well as to the coal rights.

Senator Sibbeston: So the land in question, you are dealing with a fee-simple property. Who owns the resources at the moment?

Mr. Halverson: At the moment — and this is in keeping with standard rights that you would see as part of the railway land grants — the coal resource is held in the same way that the surface resource is held, and would be transferred in the same way that the surface resource would be transferred.

Senator Sibbeston: I'm not familiar with what that is, so maybe you can just tell us. Is it held by the province or is it held by the federal government, the ownership of the resources?

Mr. Halverson: The resource would be owned by the purchaser, which is currently the federal government.

Senator Sibbeston: Would you say that's an unusual process? Generally, in the provinces, any fee-simple land is surface, and then the provinces own the lands and the resources beneath the surface. The province has control in terms of the resources and any fees, royalties and so forth that are being paid.

Le deuxième lot compte 18 000 hectares, ou environ 40 000 acres. C'est une grande parcelle de terrain.

Très bien, merci.

Le président : J'aurais peut-être dû intervenir plus tôt. Je tiens à ce que vous sachiez que j'ai discuté avec le ministre de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique, et il n'est pas du tout opposé à cette vente. D'après ce qu'on me dit, du moins, cela ne cause absolument aucun problème. Il est d'accord. Le terrain sera géré comme toutes les autres mines si, en fait, la demande est faite et le terrain est vendu.

Le sénateur Sibbeston : Je suis préoccupé par des questions posées par d'autres sénateurs, mais la zone, la question du terrain, je sais qu'un des témoins a indiqué que les terrains étaient en fief simple, et pourtant ce sont des terres détenues par la Couronne.

En général, le terme « fief simple » ne comprend pas toutes les ressources sous la terre, seulement la surface. Quelle est la situation? Les représentants du gouvernement ont-ils déterminé la façon dont ils disposeront de la terre? Vendront-ils les terres, le fief simple, avec toutes les ressources en dessous à n'importe quel promoteur proposé? Ont-ils réfléchi au processus qui se déroulerait?

M. Halverson : La vente se ferait au moyen d'un transfert des droits du gouvernement. Ce sont les droits qui résultent d'une concession de bien-fonds ferroviaires et ont été transmis du chemin de fer du sud de la Colombie-Britannique au gouvernement de la Colombie-Britannique et pourraient, ensuite, être transférés à un acheteur privé. Il s'agirait d'un transfert clair du titre inattaquable, tant pour la surface que pour les droits concernant le charbon.

Le sénateur Sibbeston : Ainsi, en ce qui concerne les terres en question, vous faites face à une propriété en fief simple. Qui est propriétaire des ressources à l'heure actuelle?

M. Halverson : Pour l'instant — et ceci reflète les droits habituels qui feraient partie des concessions de bien-fonds ferroviaires — les ressources en charbon sont détenues de la même façon que les ressources de surface, et elles seraient transférées de la même façon que les ressources de surface.

Le sénateur Sibbeston : Je ne sais pas de quoi il s'agit, et vous pourriez peut-être nous l'expliquer. Les ressources sont-elles propriété du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral?

M. Halverson : Les ressources seraient propriété de l'acheteur, qui est actuellement le gouvernement fédéral.

Le sénateur Sibbeston : Diriez-vous qu'il s'agit d'un processus inhabituel? En général, dans les provinces, toutes les terres en fief simple sont en surface, et le gouvernement provincial est propriétaire des terres et des ressources sous la surface. Le gouvernement provincial contrôle les ressources ainsi que tous les frais, redevances et ainsi de suite qui sont versés.

Mr. Halverson: It is exceptional, but it is by no means unique in the sense that elsewhere in British Columbia — in particular the Kootenay region — you will find other fee simple ownership of subsurface rights. Some of the properties that are currently under production as coal mines fit into that category.

Senator Mitchell: Just to be sure, the revenues from this projected sale are not calculated into this year's budget, are they? Are the projected revenues from this projected sale calculated into this year's budget?

Mr. Halverson: There was a provision, which you may have seen in the fall update, anticipating revenues from asset sales over the coming two fiscal periods, but nothing specifically attributable to this particular transaction.

The Chair: Thank you.

Senator Black: I just want the record to reflect that other than the province of Alberta, this is some of the most beautiful land in Canada. I'm sure you agree, Mr. Chair.

The Chair: I would actually correct that and have it just the reverse.

Senator Massicotte: Our next witness is going to tell us shortly about the disbursement of these lands and prior conditions being in place and that the future use of lands would be a significant loss to Canada's natural heritage and the globally significant wildlife value of Canada's Rocky Mountains. What is your response to that?

Mr. Gardiner: The intention to divest is coming with some conditions. I mean there's a clear statement by the government in a public release that occurred at the end of August that the Dominion Coal Blocks in their entirety would not be sold, that only certain portions that are highly prospective in terms of future development of the metallurgical coal mine would be subject to an open competitive sale. The portion overlapping the Flathead River Watershed would not be sold. That's a pretty significant condition associated with the planned divestiture.

The Chair: That finishes our questions to you folks.

Moving on to the second half of our meeting of the Senate Standing Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, we will continue our examination of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures. This evening, we are dealing with Part 3, Division 7, which relates to the Dominion Coal Blocks.

I am pleased to welcome by videoconference from Cranbrook, B.C., Mr. John Bergenske, Executive Director of Wildsight.

Mr. Bergenske, please proceed with your opening remarks, and then we will go to questions and answers.

M. Halverson : C'est exceptionnel, mais ce n'est pas du tout unique étant donné qu'ailleurs en Colombie-Britannique — surtout dans la région de Kootenay — on trouve d'autres propriétés en fief simple de droits d'exploitation souterraine. Certaines des propriétés actuellement en production à titre de mines de charbon s'inscrivent dans cette catégorie.

Le sénateur Mitchell : Je veux être certain de bien comprendre. Les revenus de cette vente prévue ne sont pas calculés dans le budget de cette année, n'est-ce pas? Les revenus prévus de cette vente prévue sont-ils calculés dans le budget de cette année?

M. Halverson : Il y avait une disposition que vous avez peut-être vue dans la mise à jour de l'automne et qui prévoyait les revenus provenant de la vente d'actifs au cours des deux prochains exercices financiers, mais rien provenant précisément de cette transaction.

Le président : Merci.

Le sénateur Black : Je tiens simplement à souligner, aux fins du procès-verbal, qu'à l'exception de l'Alberta, il s'agit des plus belles terres au Canada. Je suis certain que vous êtes d'accord, monsieur le président.

Le président : En fait, je rétablirais les faits et je dirais juste le contraire.

Le sénateur Massicotte : Notre prochain témoin nous parlera bientôt du partage de ces terres et des conditions préalables en place, et il nous dira que l'usage futur des terres serait une perte considérable pour le patrimoine naturel du Canada et la valeur considérable de la faune des Montagnes Rocheuses canadiennes. Que répondez-vous à cela?

M. Gardiner : La cession doit s'accompagner de certaines conditions. Je veux dire que le gouvernement a clairement indiqué dans un communiqué à la fin d'août que la Réserve fédérale de charbon ne sera pas vendue dans son entièreté, que seules certaines parties hautement prometteuses du point de vue de l'exploitation future de la mine de charbon métallurgique seraient assujetties à une vente publique. La partie qui chevauche le bassin hydrographique de la rivière Flathead ne serait pas vendue. La cession prévue comporte une condition assez importante.

Le président : Voilà qui finit notre période de questions.

Passons maintenant à la deuxième partie de notre réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles; nous poursuivons notre examen du projet de loi C-4, Loi n° 2 d'exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures. Ce soir, nous étudions la partie 3 de la section 7, qui porte sur la Réserve fédérale de charbon.

Je suis heureux d'accueillir par vidéoconférence, de Cranbrook, en Colombie-Britannique, M. John Bergenske, directeur exécutif de Wildsight.

Monsieur Bergenske, veuillez prononcer votre déclaration liminaire, puis nous passerons aux questions et réponses.

John Bergenske, Executive Director, Wildsight: I appreciate the opportunity to present to the committee. Hopefully everyone received a copy of my presentation.

I was able to catch the tail end of your previous discussions, which I found quite interesting. I hope we will be able to delve into some of the same subjects that you are covering as a result of my discussion. I'm going to quickly go through the discussion paper that I have presented. I look forward to actually getting into some of this a little bit deeper and your questions.

The Dominion Coal Blocks in the Flathead and Elk Valleys of southeastern British Columbia lie in a critical wildlife corridor between two world heritage sites: the Waterton Glacier International Peace Park and Canada's Rocky Mountain parks of Banff, Kootenay, Yoho and Jasper. Disbursement of these lands prior to conditions being placed upon the future use of the lands would be a significant loss to Canada's natural heritage and the globally significant wildlife values of Canada's Rocky Mountains.

Wildsight is working with its partner groups in the Flathead Wild coalition to expand Waterton National Park into the Flathead River Valley and to establish a wildlife management area connecting this area to Banff in order to maintain this corridor.

Over \$32 million has been spent directly on land conservation in this area over the past decade, including the Canadian government's own contribution in support of the Flathead Watershed Conservation Act.

The UNESCO/IUCN mission to Waterton Glacier International Peace Park report of the reactive monitoring mission September 20 to 27, 2009, emphasized the importance of the corridor in which the DCBs lie. The report stated that:

Developments, along the east/west trending Crowsnest Pass Highway (Highway 3) north of the Waterton-Glacier and Flathead areas . . .

— which is where the Dominion Coal Blocks lie —

. . . constitutes a significant connectivity barrier. Investigations of this problem have recommended that urgent consideration be given to maintenance of core natural areas with a high level of security, and the development of a pro-active conservation plan providing for connectivity across and around the Crowsnest Highway. . . .

Steps should also be taken to minimize the barrier to wildlife connectivity due to mining, transportation and communication lines and associated developments in the Crowsnest Pass area of B.C., and where such barriers exist, appropriate mitigation measures should be planned and implemented. In particular, there should be a long-term moratorium placed on any further mining developments in south eastern British Columbia, immediately west of the

John Bergenske, directeur exécutif, Wildsight : Je suis heureux de pouvoir comparaître devant votre comité. J'espère que tous ont reçu une copie de ma présentation.

J'ai pu entendre la fin de votre discussion précédente, que j'ai trouvée très intéressante. J'espère que nous serons en mesure d'aborder certains des mêmes sujets que vous avez couverts à la suite de mon exposé. Je survolerai rapidement le document de travail que je vous ai présenté. Je suis impatient de fouiller un peu plus ces sujets et de répondre à vos questions.

La Réserve fédérale de charbon dans la vallée des rivières Elk et Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique, se trouve dans un corridor critique reliant deux sites du patrimoine mondial : le Parc international Waterton glacier de la paix et les parcs des Montagnes Rocheuses canadiennes de Banff, Kootenay, Yoho et Jasper. Le partage de ces terres avant que des conditions ne soient imposées à l'utilisation future des terres représenterait une perte considérable pour le patrimoine naturel du Canada ainsi que la grande valeur de la faune des Montagnes Rocheuses canadiennes.

Wildsight travaille avec ses partenaires de la coalition Flathead Wild coalition afin d'élargir le parc national de Waterton dans la vallée de la rivière Flathead ainsi que pour créer une zone de gestion de la faune reliant cette région à celle de Banff afin de conserver ce corridor.

Plus de 32 millions de dollars ont été dépensés directement pour la conservation des terres dans cette région depuis 10 ans, y compris la contribution même du gouvernement du Canada pour appuyer Flathead Watershed Conservation Act.

Le rapport concernant la mission de l'UNESCO et de l'IUCN au parc international Waterton-Glacier de la paix au sujet de la surveillance réactive, du 20 au 27 septembre 2009, met l'accent sur l'importance du corridor où se trouve la Réserve fédérale de charbon. Selon ce rapport :

L'exploitation, le long de l'autoroute de Crowsnest Pass (l'autoroute 3), qui va d'est en ouest au nord des régions de Waterton-Glacier et...

— l'endroit où se trouve la Réserve fédérale de charbon —

...constitue un obstacle considérable à la connectivité. À la suite d'enquêtes à ce sujet, on a recommandé d'étudier, de façon urgente, la conservation de régions naturelles centrales avec un haut niveau de sécurité, ainsi que l'élaboration d'un plan de conservation proactif prévoyant la connectivité autour de l'autoroute de Crowsnest [...]

Des mesures doivent également être prises pour minimiser les obstacles à la connectivité de la faune en raison de l'exploitation minière, du transport et des lignes de communication ainsi que des avancées connexes dans la région du pas du Nid-de-Corbeau, en Colombie-Britannique; lorsque de tels obstacles existent, des mesures d'atténuation appropriées doivent être prévues et mises en œuvre. Plus particulièrement, il devrait y avoir un moratoire

Alberta border, in the corridor of natural terrain that creates vital habitat connectivity and allows the unimpeded movement of carnivores and ungulates between the Waterton-Glacier property and the Banff/Jasper NPs of the Rocky Mountains WH property in Alberta. Other measures should include minimising future infrastructure development and removal of unnecessary structures, maintenance of core natural areas and rehabilitation of degraded areas, and development of a pro-active plan for enhancing connectivity in the area.

Canada's responsibilities under the Species at Risk Act would be significantly eroded without provisions being ensured for endangered and threatened species recovery on these lands. Presently, listed endangered species, including white bark pine, badger, Rocky Mountain tailed frog and west slope cutthroat trout reside on the Dominion Coal Blocks, as well as threatened species including western screech owl. Iconic species that have received listing in British Columbia, such as grizzly bear, wolverine, bull trout and Gillette's checkerspot butterfly are also present.

British Columbia's failure to legislate protection of species at risk makes the federal government's responsibility all the more important. Any sale of Dominion Coal Blocks or portions thereof must guarantee protection of species at risk and ensure conservation management of the lands. This could take the form of conservation covenants on the lands or an order of the Governor-in-Council that extends provisions for no harming, killing and harassing, as stated in sections 32 and 33 of SARA and for critical habitat protection, section 58, to these lands in perpetuity.

The portion of Block 83, that's the southern block, that lies within the Flathead Valley is of particular interest. Concerns about mining in the Flathead Valley, which is a transboundary watershed shared with the United States, ultimately led to the Flathead Watershed Area Conservation Act in 2011, and British Columbia's ban on mining, oil and gas development within the valley. The Government of Canada announced its intention not to allow mining in the Flathead portion of the block at the same time that they announced their intention to sell the Dominion Coal Blocks. This was referred to previously by Mr. Gardiner. It is critically important that this commitment stands should a sale go forward. There has been overwhelming national and international support for the Flathead mining ban, including that of communities on both sides of the international border.

à long terme imposé à toutes les activités futures d'exploitation minière dans le sud-est de la Colombie-Britannique, juste à l'ouest de la frontière de l'Alberta, dans le corridor de terrains naturels qui crée une connectivité vitale entre les habitats et permet les déplacements libres de carnivores et d'ongulés entre la propriété de Waterton-Glacier et les parcs nationaux de Banff/Jasper dans les Montagnes Rocheuses nommés patrimoine mondial, en Alberta. D'autres mesures doivent être prises, y compris les efforts de minimisation de la construction future des infrastructures ainsi que le retrait des structures inutiles, la conservation de régions naturelles centrales ainsi que la restauration des zones en mauvais état, de même que l'élaboration d'un plan proactif en vue d'améliorer la connectivité dans la région.

Les responsabilités du Canada en vertu de la Loi sur les espèces en péril seraient considérablement diminuées si les dispositions ne sont pas prises au sujet du rétablissement des espèces en voie de disparition et menacées sur ces terres. À l'heure actuelle, les espèces en voie de disparition inscrites, y compris le pin à écorce blanche, le blaireau, la grenouille-à-queue côtière et la truite fardée résident sur la Réserve fédérale de charbon, ainsi que des espèces menacées, y compris le petit duc des montagnes. Des espèces emblématiques ayant été inscrites en Colombie-Britannique, comme le grizzly, le carcajou, l'omble à tête plate et le damier de Gillette sont également présents.

Le fait que la Colombie-Britannique n'ait pas enchâssé la protection des espèces en danger dans la loi augmente d'autant la responsabilité du gouvernement fédéral à cet égard. Toute vente de la Réserve fédérale de charbon ou de parties de celle-ci doit garantir la protection des espèces en péril ainsi que la gestion de la conservation des terres. Pour ce faire, il pourrait y avoir des engagements de conservation au sujet des terres ou un ordre du gouverneur en conseil qui élargirait les dispositions d'interdiction de tuer, nuire ou harceler énoncées aux articles 32 et 33 de la Loi sur les espèces en péril ainsi que la protection de l'habitat essentiel prévue à l'article 58, pour inclure ces terres à perpétuité.

La partie de la parcelle 83, au sud, qui se trouve dans la vallée de la Flathead, est particulièrement intéressante. Les préoccupations au sujet de l'exploitation minière dans la vallée de la Flathead, un bassin hydrographique transfrontalier que nous partageons avec les États-Unis, a mené à l'adoption de la Flathead Watershed Area Conservation Act, en 2011, ainsi qu'à l'interdiction de la Colombie-Britannique de procéder à de l'exploitation minière, pétrolière et gazière dans la vallée. Le gouvernement du Canada a annoncé son intention de ne pas permettre l'exploitation minière dans la région de la rivière Flathead dans cette réserve, au même moment où il a annoncé son intention de vendre la Réserve fédérale de charbon. M. Gardiner en a déjà parlé. Il est essentiel que cet engagement soit maintenu si une vente se concrétisait. À l'échelle nationale et internationale, le soutien a été écrasant à l'égard de l'interdiction de l'exploitation minière dans la région de la Flathead, de la part entre autres des collectivités des deux côtés de la frontière internationale.

In April 2013, the Government of British Columbia established a process to create an Elk Valley water quality plan, the goal of which is to stabilize and reverse increasing concentrations of selenium, cadmium, nitrate and sulphite, as well as calcite formation in the Elk River. These pollutants are the direct result of coal mining in the valley. Teck Coal, which operates five open pit coal mines here, is engaged with the Governments of Canada, British Columbia, the United States, Montana and the Ktunaxa Nation in this process. Further development of coal resources would be subject to this plan, which includes commitments to over \$600 million by Teck in new treatment facilities. Sale of the Dominion Coal Blocks, should they be developed for coal production, must include no allowance for further degradation of water quality of the Elk River. It would be extremely difficult, if not impossible, with available technology for new development to not increase selenium and associated loading if future mines were to be developed as open pit operations.

The Dominion Coal Blocks are accessed by Canadians, particularly residents of the region, for a full range of outdoor recreational activities. Access to public lands is important to Canadians. These lands play an important role in the quality of life of the region. Canada's publicly held and administered lands are part of the inheritance of all Canadians and should not be disbursed without full public consultation, particularly with people of the region who will be most affected.

Finally, the Dominion Coal Blocks are within the territory of the Ktunaxa Nation, which is presently engaged in treaty negotiations with the Governments of Canada and British Columbia. It is incumbent upon the Government of Canada to consult and reach accommodation with the Ktunaxa Nation before moving forward on changes to the status of these lands. Conservation management of the lands by the Ktunaxa Nation is an option that should receive consideration.

Those are my introductory remarks. As I say, hopefully you also received copies of three maps that we can refer to, maps 1, 2, and 3. The first one gives an idea of this whole piece of property in the sense of connectivity and the work being done, both in the United States and right up to the Banff area. The second map is one that locates the Dominion Coal Blocks within that context. The third one demonstrates some of the private lands that are presently held under conservation easements and that people in the region and actually nationally contributed to maintaining these important lands for the future particularly of wildlife resources in Canada.

The Chair: Thank you very much. We'll go to questions. The first question is from the deputy chair, Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Thanks very much for being here with us by video conference.

En avril 2013, le gouvernement de la Colombie-Britannique a établi un processus afin de créer un plan de la qualité de l'eau dans la vallée de la rivière Elk, dont l'objectif est de stabiliser et de renverser les concentrations de sélénium, de cadmium de nitrate et de sulfite, qui augmentent sans cesse, de même que la formation de calcite dans la rivière Elk. Ces polluants résultent directement de l'exploitation des mines de charbon dans la vallée. Teck Coal, qui exploite cinq mines de charbon à ciel ouvert ici, s'est engagée auprès du gouvernement du Canada, de la Colombie-Britannique, des États-Unis, du Montana et de la nation Ktunaxa dans ce processus. Toute exploitation future des ressources houillères seront assujetties à ce plan qui inclut des engagements de plus de 600 millions de dollars par Teck pour de nouvelles installations de traitement. La vente de la Réserve fédérale de charbon, si elle doit être exploitée pour la production houillère, ne doit permettre aucune dégradation supplémentaire de la qualité de l'eau de la rivière Elk. Il serait extrêmement difficile, voire impossible, avec les technologies disponibles pour les nouvelles exploitations de ne pas augmenter le sélénium et la charge connexe si les futures exploitations minières devaient être des exploitations à ciel ouvert.

La Réserve fédérale de charbon sert aux canadiens, surtout aux résidents de la région, pour toutes sortes d'activités récréatives extérieures. Il est important que les Canadiens aient accès aux terres publiques, qui jouent un rôle important dans la qualité de vie de la région. Les terres détenues et administrées par le public au Canada font partie de l'héritage de tous les Canadiens et ne doivent pas être cédées sans une consultation publique approfondie, en particulier auprès des gens qui seront les plus touchés, dans la région.

Enfin, la Réserve fédérale de charbon est située dans le territoire de la nation Ktunaxa, qui mène actuellement des négociations de traité avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique. Le gouvernement du Canada a la responsabilité de consulter la nation Ktunaxa et de prévoir des accommodements avant de procéder au changement de statut de ces terres. La gestion de la conservation des terres de la nation Ktunaxa est une option qui doit être envisagée.

Voilà pour mon exposé. Je le répète, j'espère que vous avez reçu copie des trois cartes dont nous avons parlé, les cartes 1, 2 et 3. La première donne une bonne idée de l'ensemble de ces terres, montre les liens et le travail qui y est fait par rapport à la connectivité, tant aux États-Unis que jusque dans la région de Banff. La deuxième carte situe la Réserve fédérale de charbon dans ce contexte. La troisième carte montre où sont les terres privées qui font actuellement l'objet d'ententes de conservation et qui ont bénéficié des efforts de gens de la région, voire du pays, afin que ces terres soient préservées pour l'avenir des ressources fauniques du Canada.

Le président : Merci beaucoup. Nous passons aux questions. La première viendra du vice-président, le sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup d'être avec nous par vidéoconférence.

I'm interested in the November 2011 B.C. government-enacted legislation called the Flathead Watershed Area Conservation Act, which is construed to be capable of preserving environmental values in the Flathead Watershed. I take it you don't subscribe to that view of the power of that act?

Mr. Bergenske: I think the act goes a significant way towards that protection, and it resulted also in the memorandum of understanding between the State of Montana and British Columbia to cooperate and to continue to work towards that protection. I do subscribe to the fact that it is a significant step and a significant piece of protection of the values of the Flathead, but in and of itself, it is not sufficient to fully maintain the values over time.

Senator Mitchell: In your presentation you make the point that any sale of the DCBs or portions must guarantee protection of the species at risk and ensure conservation management of the lands. Are you saying that that can be done, for example, through a condition of the sale, or would it require federal — I think you mentioned that because you're concerned that the British Columbia commitment to that kind of thing isn't sufficient. How would that be done? How could that be done?

Mr. Bergenske: There are several avenues. I'm not ruling out the possibility of British Columbia being capable of managing. What I'm saying, though, is that the responsibility that the federal government holds in terms of the conditions under the species at risk has particular importance, of course, on lands that are federal lands. Should those lands no longer be federal lands, what should be included in conditions are some form of either a covenant or a directive that maintains the protections that those lands presently have under SARA. This could in fact take place by the Government of British Columbia. It could also take place through a separate covenant held by an independent body, and that could be a conservation organization; it could be a First Nation. There are several means by which a covenant could possibly be attached.

Senator Black: Mr. Bergenske, I live in the Rocky Mountains, in Canmore, so I appreciate the type of initiative and undertaking that you are doing and the commitment of you and your group to the work you're undertaking.

I'm going to give a quick summary, and if I'm wrong, you'll let me know. I understand you to be saying that you would be supportive of the sale contemplated here by the Government of Canada if, first, species at risk, as you have defined them, are protected; and, second, if the Elk River is protected. Is that accurate?

Mr. Bergenske: I would say those would be two of the main conditions.

The other piece that's very important here, which I've mentioned, is a public consultation. I think everyone is aware that First Nations consultation is also critical.

Je m'intéresse à la loi adoptée par le gouvernement de la Colombie-Britannique en novembre 2011, intitulée Flathead Watershed Area Conservation Act, dont on pense qu'elle préservera la valeur écologique du bassin versant de Flathead. J'en déduis que vous ne croyez pas que cette loi permettra d'atteindre cet objectif?

M. Bergenske : Je pense que la loi fait beaucoup pour protéger la région, de même que le protocole d'entente entre l'État du Montana et la Colombie-Britannique, visant une collaboration pour cette protection. Je crois en effet que c'est un pas dans la bonne direction et un élément important pour la protection de la valeur du bassin de Flathead, mais en soi, ce n'est pas suffisant pour que ces valeurs soient préservées longtemps.

Le sénateur Mitchell : Dans votre exposé, vous dites que toute vente de la Réserve fédérale de charbon ou de l'une de ses parties doit être assortie de protection pour les espèces en péril et de dispositions visant la gestion du territoire à des fins de conservation. Dites-vous que cela peut se faire dans le cadre des conditions de vente ou faudrait-il une intervention du fédéral? Vous l'avez mentionné, je crois, parce que vous estimez qu'un engagement de la part de la province ne suffirait pas. Comment procéderiez-vous? Comment est-ce possible?

M. Bergenske : Il y a diverses possibilités. Je ne dis pas que la Colombie-Britannique ne pourrait pas faire la gestion. Ce que je dis, c'est que le gouvernement fédéral a une responsabilité relativement aux espèces en péril, et elle est importante. Et cela, pour les terres domaniales. Si ces terres n'étaient plus des terres domaniales, les conditions assorties à une vente devraient prévoir un accord qui maintiendrait ce genre de protection pour ces terres, comme dans le cadre de la Loi sur les espèces en péril. Le gouvernement de la Colombie-Britannique pourrait s'en charger. Il pourrait aussi s'agir d'un accord distinct avec un organisme indépendant comme un organisme de conservation ou l'une des Premières Nations. Ce genre d'accord pourrait être rattaché à la vente de diverses façons.

Le sénateur Black : Monsieur Bergenske, je vis dans les Rocheuses, à Canmore. J'apprécie donc des initiatives comme la vôtre, de même que l'engagement dont vous et votre groupe faites preuve.

Je vais vous donner un court résumé et si je me trompe, corrigez-moi. Je comprends que vous êtes en faveur de la vente envisagée par le gouvernement du Canada si, premièrement, les espèces en péril que vous avez définies sont protégées et si, deuxièmement, la rivière Elk est protégée. C'est bien ça?

M. Bergenske : Diriez-vous que ce serait les deux grandes conditions?

L'autre élément très important et dont j'ai parlé, ce sont les consultations publiques. Tout le monde comprend, je crois, que les consultations des Premières Nations sont aussi cruciales.

For us, we're concerned about seeing that these lands move out of public lands into private lands if there are very clear conditions around conservation. The Elk River is certainly a high priority. Species at risk are also a high priority. But outside of those, I would have to say that that connective landscape — we happen to have a recent report that I just picked up in the last couple of days of a global assessment that shows that this region here, what is termed the crown of the continent, is rated as one of the globe's greatest opportunities for maintaining this type of wildlife corridor and protection. The whole corridor concept, to make sure we maintain the values on the land, the habitat values for a whole array of species, is critically important. It could be done with the proper types of conditions.

Senator Black: That's wonderful. Thank you very much.

You have communicated these concerns to the Government of Canada, have you?

Mr. Bergenske: I'm doing this right now.

Senator Black: Thank you very much. That's great. We'll make sure that's picked up.

Senator Patterson: Mr. Bergenske, I believe it is true that in 2010 no less than Prime Minister Harper committed to ensuring the sustained protection of the Flathead River Watershed. As you've pointed out, in contemplation of the proposed sale of portions of Block 83, the Government of Canada reiterated in August 2013 that it would not allow mining in the Flathead portion of the block. You say in your brief that it's critically important that this commitment stands should a sale go forward. We are certainly noting that.

Do you have any doubt that that commitment would not stand, given the Prime Minister's stated commitment to ensuring its protection?

Mr. Bergenske: I have no reason to suspect that it will not stand. It took us quite a while after the original announcement by the province to see a commitment come forward from the federal government around those particular lands, but once we've heard it, my assumption is that the government will be good to its word. I don't suspect differently in terms of the Flathead.

Senator Patterson: Thank you. I'm sure you deserve some credit for that commitment.

The Chair: Are there other questions?

Thank you very much, Mr. Bergenske, for your input. We appreciate it very much. I know you're a busy person, so we appreciate it.

Mr. Bergenske: I appreciate the opportunity.

If I could just add, I do think that the conversation in regard to surface rights and subsurface rights is a very important conversation that needs to be looked at seriously, because I think that may be a key to some of the opportunities moving forward. I just want to highlight that part of the conversation.

Pour nous, il importe que si ces terres ne sont plus du domaine public, si elles deviennent des terres privées, il doit y avoir des conditions très claires relatives à la conservation. La rivière Elk est certainement prioritaire. Les espèces en péril aussi. Mais outre cela, j'ajouterais que les environnements de connectivité... un rapport récent sur lequel j'ai mis la main ces derniers jours faisait une évaluation globale et traitait de cette région qui serait très importante pour le continent, l'une des meilleures possibilités sur notre globe d'assurer un corridor et une protection de ce genre pour la faune. Le concept de corridor, la préservation de la valeur du territoire et de l'habitat pour tout un ensemble d'espèces sont cruciaux. On pourrait y arriver, en fixant les types de conditions appropriées.

Le sénateur Black : Très bien, merci beaucoup.

Vous avez fait part de vos préoccupations au gouvernement du Canada, n'est-ce pas?

M. Bergenske : C'est ce que je fais maintenant.

Le sénateur Black : Merci beaucoup. Excellent. Nous nous assurerons que votre message passe.

Le sénateur Patterson : Monsieur Bergenske, je crois qu'en 2010, le premier ministre Harper lui-même s'est engagé à veiller à la protection continue du bassin versant de la rivière Flathead. Comme vous l'avez dit, en prévision de la vente proposée de portions de la parcelle 83, le gouvernement du Canada a réitéré en août 2013 qu'il ne permettrait pas d'exploitations minières dans la partie Flathead de cette parcelle. Vous dites dans votre mémoire que si la vente est faite, il est crucial que cet engagement soit maintenu. Nous en prenons bonne note.

Doutez-vous que cet engagement soit respecté, compte tenu que le premier ministre lui-même a déclaré tenir à sa protection?

M. Bergenske : Je n'ai pas de raison de soupçonner que l'engagement ne sera pas respecté. Après l'annonce initiale par la province, il a fallu quelque temps avant que le gouvernement fédéral prenne un engagement pour ses terres. Mais une fois que l'engagement a été annoncé, j'ai présumé que le gouvernement le respecterait. Je ne crois pas qu'il en serait autrement pour la région de la rivière Flathead.

Le sénateur Patterson : Merci. Je suis convaincu que vous n'êtes pas étranger à cet engagement.

Le président : Y a-t-il d'autres questions?

Merci beaucoup, monsieur Bergenske, d'avoir été des nôtres. Nous l'apprécions beaucoup. Nous savons que vous avez un horaire chargé, merci d'être venu.

M. Bergenske : J'apprécie cette occasion de vous parler.

J'aimerais ajouter une chose. Je pense que la discussion sur les droits de surface et les droits d'exploitation souterraine est très importante, doit être prise au sérieux, parce que des possibilités futures en dépendent. Je tenais à insister sur cette partie de la conversation.

The Chair: Sure.

Mr. Bergenske: Thank you very much.

The Chair: Thank you.

We have one other housekeeping item. The clerk is passing it out.

You will recall that during our organization meeting on November 7, one of the agenda items was to adopt our first report, per rule 12-26(2), detailing the special expenses incurred by our committee in the First Session of the Forty-first Parliament. The clerk has advised me that the report needed to change in two minor areas.

With respect to number 3, the hydrocarbon study fiscal year 2013-14, the unused airfare credit was listed in the previously adopted report as one figure for Calgary. This was incorrect and had to be properly attributed to both Hamilton/Sarnia and Calgary — same overall amount between the two of them but now split up accordingly to more accurately and transparently reflect the reality.

With respect to the same number 3, hydrocarbon study fiscal year 2013-14, an additional expense was finalized by Senate Finance, resulting in an increase of some \$4,082 for Activity 2: B.C. and U.S.A.

Do you have any questions with regard to the document? If you don't, I'm looking for a senator to move that we adopt that report.

Senator Black, thank you.

That concludes our meeting.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 21, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:04 a.m., to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, members of the public with us in the room, and viewers across the country watching on television.

Le président : Bien entendu.

M. Bergenske : Merci beaucoup.

Le président : Merci.

Nous avons une question administrative à régler. La greffière distribue le document.

Vous vous rappellerez que pendant notre réunion d'organisation, le 7 novembre, nous avons à l'ordre du jour l'adoption de notre premier rapport, en vertu du paragraphe 12-26(2) du Règlement. On y parlait des dépenses spéciales de notre comité pour la première session de cette 41^e législature. La greffière m'a informé qu'il fallait des changements à deux questions de ce rapport, de peu d'importance.

En ce qui concerne le n^o 3, l'étude sur les hydrocarbures pour l'exercice de 2013-2014, dans le rapport adopté précédemment, le crédit du tarif aérien non utilisé était indiqué comme étant un seul chiffre pour Calgary. C'est une erreur qui a été corrigée en l'attribuant à Hamilton/Sarnia et à Calgary; il s'agit du même montant global pour les deux régions, mais il a été réparti afin de tenir compte de la réalité et pour en assurer l'exactitude et la transparence.

Toujours au point n^o 3 de l'étude sur les hydrocarbures pour l'exercice de 2013-2014, le Comité sénatorial des finances a autorisé une dépense supplémentaire. L'activité n^o 2, Colombie-Britannique et États-Unis, a augmenté de 4 082 \$.

Avez-vous des questions portant sur ce document? Si vous n'en avez pas, je demanderai à un sénateur de proposer l'adoption de ce rapport.

Sénateur Black, merci.

Voilà ce qui met fin à notre réunion.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 4, pour étudier la teneur des éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld, et je représente la Colombie-Britannique au Sénat. Je suis le président du comité.

Je souhaite la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public et aux téléspectateurs qui suivent nos délibérations un peu partout au Canada.

I would now ask senators around the table to introduce themselves. The deputy chair is not here this morning, so I'll go to Senator Ringuette.

[Translation]

Senator Ringuette: Senator Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[English]

Senator Sibbeston: Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Black: Senator Doug Black from Alberta.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

The Chair: In addition, I would like to introduce the staff we have supporting us from the Library of Parliament, Mr. Marc LeBlanc and Ms. Sam Banks, and our clerk is Ms. Lynn Gordon.

Today is the second meeting of our pre-study hearings on Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures introduced in the House of Commons on October 22.

As you are likely aware, we are one of six committees in the Senate who have been separately authorized, on November 5, to examine the subject matter of particular elements of Bill C-4 and report back to the Senate no later than November 29, 2013. For our committee, these particular elements are Part 3, Division 7, having to do with the Dominion Coal Blocks; and Part 3, Division 14, having to do with the proposed Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act. This morning we will look at Division 14.

I am pleased to welcome officials who will guide us through this for the first portion of our meeting. In the second portion of our meeting, we would welcome, by videoconference from Yellowknife, the Honourable David Ramsay, but I don't believe he can attend. His deputy minister will be in his place.

To begin, I'm pleased to welcome, for the first segment of our meeting, from the Canadian Northern Economic Development Agency, Mr. Patrick Borbey, President; and Ms. Kate Ledgerwood, Acting Director of Policy, Northern Projects Management Office.

Please begin your presentation.

Patrick Borbey, President, Canadian Northern Economic Development Agency: Thank you, Mr. Chair. It's a pleasure to be here along with my colleague Kate to speak on this matter. I

J'invite maintenant les sénateurs à se présenter. Le vice-président est absent, aujourd'hui. Je passe donc à la sénatrice Ringuette.

[Français]

La sénatrice Ringuette : Sénatrice Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le sénateur Sibbeston : Le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Black : Le sénateur Doug Black, de l'Alberta.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le président : Je voudrais aussi présenter le personnel de la Bibliothèque du Parlement qui nous appuie, M. Marc LeBlanc et Mme Sam Banks, ainsi que la greffière, Mme Lynn Gordon.

C'est aujourd'hui la deuxième séance que nous consacrons à l'étude préalable du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, projet de loi qui a été présenté à la Chambre des communes le 22 octobre.

Comme vous le savez sans doute, nous sommes l'un des six comités sénatoriaux qui, le 5 novembre, ont été autorisés, chacun de leur côté, à étudier la teneur d'éléments particuliers du projet de loi C-4 et à faire rapport au Sénat au plus tard le 29 novembre 2013. Pour notre comité, ces éléments sont les suivants : partie 3, section 7, portant sur la Réserve fédérale de charbon, et partie 3, section 14, portant sur la Loi sur le Fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie. Ce matin, nous étudierons la section 14.

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue aux représentants qui nous guideront au cours de cette première partie de notre séance. Au cours de la deuxième, nous devons accueillir, par vidéoconférence depuis Yellowknife, l'honorable David Ramsay, mais je ne crois pas qu'il puisse être au rendez-vous. Son sous-ministre le remplacera.

Pour commencer, je suis heureux d'accueillir, pour la première partie de la séance, le président de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, M. Patrick Borbey, et la directrice intérimaire des politiques, Bureau de gestion des projets du Nord, Mme Kate Ledgerwood.

Veuillez présenter votre exposé.

Patrick Borbey, président, Agence canadienne de développement économique du Nord : Merci, monsieur le président. C'est un plaisir de comparaître avec ma collègue, Kate, pour vous

believe we have provided both an English and a French version of my comments. They're very short. If you would allow me, I'll walk through them in both languages, and then I would be very happy to answer any questions you may have.

The proposed Budget Implementation Act will repeal the Mackenzie Gas Project Impacts Act and replace it with the Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act. These provisions will preserve the structure and criteria of the fund designed to offset the socio-economic impacts of the Mackenzie gas project should it become operational. It preserves the commitment to allocate \$500 million to the fund. The provisions will result in the dissolution of the Corporation for the Mitigation of Mackenzie Gas Project Impacts, the Crown corporation established to administer the fund.

As the Mackenzie gas project is not yet operational, neither the Crown corporation nor the fund are active. The decision as to whether the project will proceed is the responsibility of the project's proponents. The minister responsible for the proposed Mackenzie Gas Projects Impact Fund Act will be designated by the Governor-in-Council. The designated minister will oversee the distribution of the funds set aside to regional organizations subject to terms and conditions that will be established. The Minister of Finance will have responsibilities with regard to the requisition of resources to the fund.

[Translation]

The Budget Implementation Act will repeal the Mackenzie Gas Project Impacts Act and replace it with the Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act. These provisions will preserve the structure and criteria of the fund designed to offset the socio-economic impacts of the Mackenzie gas project should it become operational. The new legislation also preserves the commitment to allocate \$500 million to the fund. The provisions will result in the dissolution of the Corporation for the Mitigation of Mackenzie Gas Project Impacts, the crown corporation established to administer the fund. As the Mackenzie gas project is not yet operational, neither the crown corporation nor the fund is required, but they are active. The decision as to whether the project will proceed is the responsibility of the project's proponents.

The minister responsible for the Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act will be designated by the Governor-in-Council. The designated minister will oversee the distribution of the funds set aside to regional organizations subject to the terms and conditions that will be established. The Minister of Finance will have responsibilities with regard to the requisition of resources to the fund. Thank you very much for your attention.

[English]

The Chair: Thank you. We will begin with Senator Black.

entretenir de cette question. Sauf erreur, nous vous avons communiqué les textes anglais et français de mes observations, qui sont très brèves. Avec votre permission, je vais les parcourir dans les deux langues, après quoi je serai très heureux de répondre à vos questions.

La Loi d'exécution du budget abrogera la Loi relative aux répercussions du projet gazier Mackenzie pour la remplacer par la Loi sur le Fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie dont les dispositions préserveront la structure et les critères du fonds visant à contrebalancer les répercussions socioéconomiques du projet gazier Mackenzie si celui-ci est mis en œuvre. La nouvelle loi préserve aussi l'engagement d'allouer 500 millions de dollars au fonds. Les dispositions entraîneront la dissolution de la Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie, la société d'État établie pour administrer le fonds.

Puisque le projet gazier Mackenzie n'a pas encore été mis en œuvre, ni la société d'État ni le fonds ne sont actifs. Il incombe aux promoteurs de projet de décider si le projet doit aller de l'avant ou non. Le gouverneur en conseil choisira le ministre responsable de la Loi sur le Fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie. Le ministre désigné supervisera la distribution des fonds mis de côté aux organisations régionales, conformément aux conditions qui seront établies. Les responsabilités relatives aux demandes de ressources faites au fonds seront assumées par le ministre des Finances.

[Français]

La Loi d'exécution du budget abrogera la Loi relative aux répercussions du projet gazier Mackenzie pour la remplacer par la Loi sur les fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie, dont les dispositions préserveront la structure et les critères du fonds visant à contrebalancer les répercussions socio-économiques du projet gazier Mackenzie si celui-ci est mis en œuvre. La nouvelle loi préserve aussi l'engagement d'allouer 500 millions de dollars au fonds. Les dispositions entraîneront aussi la dissolution de la Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie, la société d'État établie pour administrer le fonds. Puisque le projet gazier Mackenzie n'a pas encore été mis en œuvre, ni la société d'État ni les fonds sont requis et sont actifs. Il incombe au promoteur du projet de décider si le projet doit aller de l'avant ou non.

Le gouverneur en conseil choisira le ministre responsable de la Loi sur le fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie. Le ministre désigné supervisera la distribution des fonds mis de côté aux organisations régionales conformément aux conditions qui seront établies. Les responsabilités relatives aux demandes de ressources au fonds seront assumées par le ministre des Finances. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

[Traduction]

Le président : Merci. Nous entendrons d'abord le sénateur Black.

Senator Black: Good morning to you both. Thank you very much for being here so bright and early.

I have two or three questions. My first question is: Why? What is the rationale for what you're proposing?

Mr. Borbey: The original fund and Crown corporation were established in 2006, and that was in anticipation of the project going ahead. At that time, there were no other alternative options to administer this if the fund should be required. The rationale is that we now have another alternative, and one of those alternatives, if the Prime Minister and the Governor-in-Council should so choose, is our agency — the Canadian Northern Economic Development Agency — which has a mandate to provide economic development funding and projects in the North. Again, if the Governor-in-Council should choose to proceed with the fund, we would be well-positioned to be able to administer that.

Senator Black: So, your position is that the more natural home for the fund is with your organization?

Mr. Borbey: Again, subject to the Governor-in-Council decision, but there is no longer a requirement for a separate Crown corporation to be able to do that.

Senator Black: Have you undertaken any consultation with any potential stakeholders with respect to that decision?

Mr. Borbey: The consultations with respect to how the fund will be administered will follow if the project is going ahead.

Senator Black: So, no consultations with respect to this decision to alter the governance model?

Mr. Borbey: No.

Senator Black: Very well. Thank you very much.

Give us a couple of examples, please, of what you would envision socio-economic mitigation efforts to be.

Mr. Borbey: I think our experience in looking at major projects that are going forward right now in the North indicates that the environmental assessment, which includes socio-economic impacts in the North as part of the mandate, does point to issues — both risks and opportunities — associated with new projects, for example, problems associated with the criminal justice system and alcohol and drug abuse. We know that once these projects go ahead there is a risk of increased problems in communities, so you do need to have programs or activities to be able to intervene in those kinds of areas.

There are also significant opportunities associated with the economic activity, including the possibility of groups and communities gaining contracts or subcontracting some of the work. For example, for a pipeline project, of course, there are huge opportunities for earth-moving equipment, for example, subcontracting, access to gravel resources, consulting, engineering work.

Le sénateur Black : Bonjour à vous deux. Merci beaucoup d'être parmi nous de si bon matin et si alerte.

J'ai deux ou trois questions à poser. La première : pourquoi? Quelle est la raison d'être de la mesure que vous proposez?

M. Borbey : Le fonds initial et la société d'État ont été mis sur pied en 2006, et c'était en prévision de la réalisation du projet. À l'époque, il n'y avait pas d'autre moyen d'assurer l'administration si on avait eu besoin du fonds. Il y a maintenant d'autres moyens, et l'un d'eux, si le premier ministre et le gouverneur en conseil en décident ainsi, est de recourir à notre agence, l'Agence canadienne de développement économique du Nord, qui a comme mandat de proposer des fonds et des projets pour le développement économique du Nord. Si le gouverneur en conseil décide d'offrir le fonds, l'agence sera bien placée pour l'administrer.

Le sénateur Black : Vous estimez donc que votre organisation est toute désignée pour héberger le fonds?

M. Borbey : Je répète que cela dépend de la décision du gouverneur en conseil, mais il n'est plus nécessaire de recourir à une société d'État distincte pour assurer l'administration.

Le sénateur Black : Avez-vous mené des consultations auprès des parties intéressées au sujet de cette décision?

M. Borbey : Les consultations au sujet de l'administration du fonds auront lieu si le projet se réalise.

Le sénateur Black : Aucune consultation, donc, sur la décision de modifier le modèle de gouvernance?

M. Borbey : Non.

Le sénateur Black : Très bien. Merci beaucoup.

Veillez nous donner, s'il vous plaît, un ou deux exemples de ce que vous envisagez comme efforts d'atténuation sur le plan socioéconomique.

M. Borbey : Notre expérience de l'examen des grands projets qui sont actuellement en voie de réalisation dans le Nord nous apprend que l'évaluation environnementale, dont le mandat englobe les répercussions socioéconomiques dans le Nord, fait ressortir divers aspects — aussi bien des risques que des occasions à saisir — associés aux nouveaux projets, par exemple des problèmes relatifs au système de justice pénale et à la consommation d'alcool et de drogues. Nous savons que, lorsque ces projets seront lancés, il risque d'y avoir des problèmes plus importants dans les collectivités, d'où la nécessité de programmes ou d'activités pour que nous puissions intervenir sur ce plan.

L'activité économique apporte des possibilités importantes, dont celle que des groupes et des collectivités décrochent des contrats ou agissent comme sous-traitants pour une partie du travail. Dans un projet de pipeline, par exemple, il y a d'énormes possibilités pour l'équipement de terrassement, la sous-traitance, l'accès aux gravières, la consultation et le travail de génie.

Senator Black: Back to the socio-economic mitigation, which, of course, this is designed to do, you do not have, at this point in time, a list of potential concerns? It's just socio-economic, loosely defined, at this moment?

Mr. Borbey: We do have an environmental assessment that was completed for the project, and we would also turn to that environmental assessment for some guidance as to what some of those socio-economic impacts may be, as we have in the case of, for example, the Mary River Baffinland project in Nunavut, which has a number of mitigating measures that have been recommended through the environmental assessment process.

Senator Black: That's very helpful. Thank you both.

Senator Ringuette: Thank you for being here.

Essentially, the issue here, because we're talking about the same amount of money allocated to the fund, is the structure of the Crown corporation to allocate funds to different mitigating projects. That responsibility will no longer exist, except it will be administered by you. So, it's just a technical thing.

When you stated some of the examples of projects, when you indicated the subcontracting and equipment necessary and so forth, are we to understand that the \$500-million fund to look at the impact of the project will also be used for entrepreneurs who will be contracting some portion of the project for the Mackenzie gas pipeline? Are we to understand that?

Mr. Borbey: I was giving you examples of both the negative impacts and the opportunities associated with a project of that nature. If you have that kind of a project that's affecting a small community, does that community have the capacity to be able to respond and take advantage of the opportunities? That's where investments could be made. For example, one of the things we already do is help to fund business development seminars in communities so that people can take advantage of those contracting opportunities and learn how to set up a new business. Things such as skills analysis in communities to find out what kind of distribution of skills you already have available that can be accessed through a project like that and then to identify gaps as a result. That may then lead to some investments in particular skill-development activities.

Senator Ringuette: But your organization has been in place for quite a while, so I'm assuming that, for all of these responsibilities and analyses of the different communities in the region that you serve, you would have quite an inventory and list of potentials already in place. This leads on to my next question: How much of this \$500-million fund will you be using for your daily operations?

Mr. Borbey: On the first intervention, I just want to say that our agency has been in place since 2009, so we were created after this fund and Crown corporation were created. We're relatively recent still, only four years old.

In terms of the second question, just remind me.

Le sénateur Black : Pour en revenir à l'atténuation des problèmes socioéconomiques, ce pour quoi cette initiative est prévue, vous n'avez pour l'instant aucune liste des préoccupations possibles? Pour l'instant, on en reste à une définition vague de la dimension socioéconomique, n'est-ce pas?

M. Borbey : Nous avons une évaluation environnementale qui a été faite du projet, et nous consulterions cette évaluation pour savoir plus ou moins quelles sont les répercussions socioéconomiques possibles, comme nous l'avons fait par exemple pour le projet Mary River de Baffinland, au Nunavut, qui comporte un certain nombre de mesures d'atténuation qui ont été recommandées à la faveur du processus d'évaluation environnementale.

Le sénateur Black : Très utile. Merci à vous deux.

La sénatrice Ringuette : Merci de votre présence.

En somme, puisque c'est le même montant qui est affecté aux fonds, l'enjeu est la structure de la société d'État pour répartir les fonds entre les projets d'atténuation. Cette responsabilité distincte n'existera plus. Ce sera vous qui vous chargerez d'administrer les fonds. C'est une simple question technique.

Lorsque vous avez donné des exemples de projets, vous avez parlé de sous-traitance, de matériel, et ainsi de suite. Faut-il en déduire que le fonds de 500 millions de dollars destiné à l'étude de l'impact du projet servira également aux entrepreneurs qui obtiendront des contrats pour une partie des travaux du gazoduc du Mackenzie? Est-ce bien ce qu'il faut comprendre?

M. Borbey : Je vous donnais des exemples des répercussions négatives et des possibilités associées à un projet de cette nature. Si ce genre de projet a des effets sur une petite collectivité, celle-ci a-t-elle la capacité de réagir et de saisir les occasions qui se présentent? C'est là qu'il serait possible d'investir. Ainsi, l'une des choses que nous faisons déjà, c'est aider à financer des séminaires sur le développement d'entreprises dans les collectivités pour que les gens puissent profiter de ces occasions de décrocher des contrats et apprennent comment créer une entreprise. Il y a aussi des analyses des compétences dans les collectivités. Il s'agit de savoir ce qui est déjà disponible, pour un projet comme celui-là, et ainsi de connaître les lacunes. Cela peut aboutir à l'injection de fonds dans des activités de développement de compétences particulières.

La sénatrice Ringuette : Votre organisation est en place depuis un moment. Je présume que, vu toutes les responsabilités et analyses à l'égard des différentes collectivités dont vous vous occupez, vous possédez déjà un répertoire et une liste des possibilités. Voilà qui m'amène à ma question suivante : quelle part de ce fonds de 500 millions de dollars utiliserez-vous dans vos activités quotidiennes?

M. Borbey : À propos du premier point, je tiens simplement à dire que notre agence existe depuis 2009. Elle a donc été créée après le fonds et après la société d'État. Elle est toujours relativement récente, puisqu'elle n'a que quatre ans.

Rappelez-moi votre deuxième question.

Senator Ringuette: How much of this half a billion will you be using as your operating fund?

Mr. Borbey: This is still highly speculative. As I said earlier, there has been no decision to actually ask the agency to administer this. If that was the case, then there would certainly be conditions put on how we should administer that, and they would include what proportion of that fund should be spent on administration.

Senator Ringuette: So, we're not looking at the totality of that half-billion-dollar fund being allocated to projects like the examples that you stated?

Mr. Borbey: Our objective, of course, would be to maximize the amount of that fund that would be allocated to real projects and to keep the overhead component as lean as possible. We already have an organization. We have offices in the three territories. We have officers already in place. How much more of a burden this would add we would have to analyze. We operate with about \$50 million a year right now, so this fund, if we were asked to administer it, would double our annual funding. It's not an insignificant amount that would be involved. We would have to look at that and analyze it.

Senator Ringuette: This is a set fund. There is no time prescription involved; it's not a three-year or a five-year fund. It's a fund that, if you invest the money wisely once you have the money, will generate revenue to keep the fund going. I'm hoping that's the way that you see this fund moving under your administration.

Mr. Borbey: We'd have to look at the issue of repayable contributions and how much of what we would provide could be repayable. That would all have to be analyzed. You're right; some of that would be returned.

The assumption when the fund was created was that the fund would be administered over a 10-year period, given the fact that construction of the pipeline would take a number of years, so that 10-year period was what was originally envisaged. That's why I say roughly \$50 million a year; basically, the \$500 million represents that.

Senator Ringuette: Your assumption, I'm gathering from the legislation, is that once the legislation is passed, that the entire \$500 million will be allocated to the fund, not on a 10-year basis at a \$50 million a year. This is not what we're looking at.

Mr. Borbey: That will be up to the Minister of Finance to determine how that flows. It's a \$500-million fund, but how it will flow, that's again up to the Minister of Finance at that time.

Senator Ringuette: But it's within the budget bill, so more information is required in order for the budget to be approved, and this kind of very important information in regard to the flow of funds, the flow from the federal government to the fund, and then how you will administer that fund is very important.

La sénatrice Ringuette : Quelle part de ce demi-milliard de dollars utiliserez-vous comme fonds de fonctionnement?

M. Borbey : Ce n'est encore que conjecture. Comme je l'ai déjà dit, il n'a pas été décidé de demander à l'agence d'administrer le fonds. Si tel était le cas, on aurait certainement mis des modalités d'administration en place, et cela préciserait la proportion du fonds dévolue à l'administration.

La sénatrice Ringuette : Par conséquent, la totalité du demi-milliard ne serait pas affectée à des projets comme ceux dont vous avez donné l'exemple?

M. Borbey : Notre objectif serait évidemment de maximiser le montant affecté à des projets concrets et d'avoir les coûts indirects les plus faibles possible. L'organisation existe déjà. Nous avons des bureaux dans les trois territoires. Des fonctionnaires sont en poste. Il faudrait voir quelle est la charge de travail ajoutée par l'administration du fonds. En ce moment, environ 50 millions de dollars sont nécessaires au fonctionnement. Si on nous demandait d'administrer le fonds, nos ressources annuelles doubleraient. Ce n'est pas un montant insignifiant qui serait en cause. Il faudrait étudier la situation, en faire une analyse.

La sénatrice Ringuette : Il s'agit d'un fonds fixe. Il n'y a pas de date de péremption. Il n'est pas limité à trois ou à cinq ans. C'est un fonds qui, si vous placez l'argent judicieusement une fois que vous l'aurez, produira des revenus et pourra se maintenir. J'espère que c'est ainsi que vous envisagez l'administration du fonds.

M. Borbey : Nous devons examiner la question des contributions remboursables et voir quelle proportion pourrait être remboursée. Il faudrait analyser tout cela. Vous avez raison de dire qu'une partie de l'argent serait remboursée.

L'hypothèse, lorsque le fonds a été créé, voulait qu'il soit administré sur une période de 10 ans, étant donné que la construction du pipeline devait exiger un certain nombre d'années. Une période de 10 ans a donc été envisagée au départ. Voilà pourquoi je parle d'environ 50 millions de dollars par année. C'est ce que représentent, en gros, 500 millions de dollars.

La sénatrice Ringuette : Vous présumez, si j'interprète bien la mesure législative, que la totalité des 500 millions de dollars sera affectée au fonds, une fois le projet de loi adopté. Vous ne recevriez pas 50 millions de dollars par année. Ce n'est pas ce que nous envisageons.

M. Borbey : Il appartiendra au ministre des Finances de décider comment l'argent sera versé. Il s'agit d'un fonds de 500 millions de dollars, mais ce sera le ministre des Finances qui, en temps et lieu, décidera comment verser l'argent.

La sénatrice Ringuette : Mais cela est compris dans le projet de loi budgétaire. Il faut donc plus d'information pour que le budget soit approuvé. C'est une information très importante que celle qui porte sur le versement de l'argent au fonds par le gouvernement fédéral et sur les modalités d'administration.

This is half a billion dollars. We're not looking at a few pennies here. This is a considerable amount of money.

I'd like to have more information, but, chair, if other colleagues have questions, I'd like to go on for a second round.

The Chair: Okay. Thank you.

Senator Sibbeston: I was going to ask our witnesses whether there have been any indications recently that the consortium interested in building a pipeline in the North is again interested in doing so over the next while. What is prompting the federal government to make these changes at this stage?

Mr. Borbey: The consortium, I do believe, has to report by the end of December on updating its cost estimates for the project and on whether it will proceed with a decision to construct. There is a deadline of the end of December for that. My recollection is that there is a deadline of the end of December 2015 for construction to actually have started; if not, the certificate from the NEB will expire.

Senator Sibbeston: I appreciate that, but my question was whether they know whether there's any interest by Esso and the consortium to actually go ahead with a pipeline. Has there been recent news about that or any information to you?

Mr. Borbey: Not directly to me, but there has been speculation in the media of the possibility of the project being reconsidered under a different configuration, possibly with an LNG plant, but, again, that's been speculative. We haven't been approached by a consortium that I know of, certainly not our agency.

Senator Sibbeston: What do you think is the reason why your agency is seen as the body that would deal with the funds in the North? I know there are a number of alternatives. The department itself can do it. They have offices in Yellowknife. But better than even that, the territorial government is established in the North. Why was the territorial government not given the opportunity to manage these funds? I've always thought anything the federal government does in the North, the territorial government can do better.

Mr. Borbey: I can't speculate on, again, that question with respect to the territorial government. I can simply just reaffirm that our agency, the Canadian Northern Economic Development Agency, has a mandate for economic development in the North. We have programs already in place that are similar to what —

Senator Sibbeston: This is 2009. You're just new.

Mr. Borbey: We have been doing that since 2009. We've administered a number of programs on behalf of the government, successfully, and, again, if called upon to administer this, we would also use the assets that we have on the ground and the

Il s'agit d'un demi-milliard de dollars. Ce n'est pas une somme négligeable. C'est beaucoup d'argent.

Je voudrais avoir plus d'information, mais, monsieur le président, si des collègues ont des questions à poser, je reviendrai à la charge au deuxième tour.

Le président : D'accord. Merci.

Le sénateur Sibbeston : J'allais demander au témoin si des indications récentes donnent à penser que le consortium intéressé par la construction d'un pipeline dans le Nord souhaite passer à l'action d'ici quelque temps. Qu'est-ce qui pousse le gouvernement fédéral à apporter ces modifications maintenant?

M. Borbey : Je crois que le consortium doit, d'ici la fin de décembre, présenter la mise à jour de ses estimations des coûts du projet et dire s'il décidera de construire. Il a un délai à respecter, soit la fin de décembre. Je crois me souvenir que la construction doit débiter concrètement d'ici la fin de décembre 2015, à défaut de quoi le certificat de l'Office national de l'énergie expirera.

Le sénateur Sibbeston : Je comprends, mais là n'est pas ma question. Sait-on si Esso et le consortium souhaitent réaliser le pipeline? Y a-t-il des informations récentes à ce sujet? Avez-vous reçu de l'information?

M. Borbey : Pas directement, mais on s'interroge dans les médias au sujet de la possibilité que le projet prenne une autre forme, peut-être avec une usine de GNL, mais ce sont là des conjectures. Que je sache, nous n'avons pas été abordés par le consortium. En tout cas, notre agence ne l'a pas été.

Le sénateur Sibbeston : Pour quelle raison, croyez-vous, votre agence est-elle considérée comme l'organisation qui s'occupera du fonds dans le Nord? Il y a un certain nombre de possibilités. Le ministère peut s'en charger lui-même. Il a des bureaux à Yellowknife. Mieux encore, le gouvernement territorial est établi dans le Nord. Pourquoi ne lui a-t-on pas donné la possibilité de gérer ces fonds? J'ai toujours eu l'impression que, quoi que le gouvernement fédéral fasse dans le Nord, le gouvernement territorial peut le faire mieux.

M. Borbey : Je ne peux pas faire de conjectures à propos du gouvernement territorial. Je réaffirmerai simplement que notre organisme, l'Agence canadienne de développement économique du Nord, a pour mandat le développement économique de cette région. Nous avons déjà en place des programmes semblables à ce que...

Le sénateur Sibbeston : L'agence a été créée en 2009. Elle est toute nouvelle.

M. Borbey : Nous faisons ce travail depuis 2009. Nous avons mis en œuvre avec succès, pour le compte du gouvernement, un certain nombre de programmes. Si nous sommes appelés à administrer le fonds, nous utiliserons les ressources que nous

programs that we already have in place. We hope that would also minimize the overhead costs associated with it and ensure smooth implementation of the fund, rather than with a start-up organization that would need a fair amount of time to get up and running.

Senator Sibbeston: Do you know the organizations that are likely to be asked to be involved in terms of the programs that they would provide? What kind of organizations would those be?

Mr. Borbey: Again, if the decision was to go ahead, we would reach out to all of the Aboriginal organizations in the region that are along the pipeline corridor. Those organizations are already clearly identified through the environmental assessment process that's already been followed, and that's who we would reach out to. They all have economic development arms that already have some capabilities there. We would be working with both the Aboriginal organizations, as well as its economic arm.

Senator Seidman: I would just like to ask you about one of the major changes in the piece of legislation which requires, instead of the funds being distributed by a corporation, they are to be distributed by a designated minister who makes the decisions and enters into the agreements with the organizations to which the contributions would be made. My question to you is: How do you see that? Because that would be, obviously, work and demand resources to deal with that. How do you see that?

Mr. Borbey: Again, with the big assumption that if my agency was asked to be that designated agency and our minister would be the designated minister, then we would first engage with significant consultations with the stakeholders — the Aboriginal organizations and the regional organizations — to be able to determine what are the right terms and conditions and criteria that should apply for the funds, including things such as repayable, how much should be repayable versus should be contributions that are non-repayable, and what types of areas, skills, business development.

I talked a little bit about some of the mitigation, some of the social investments that would be required. We would consult on that, and then, after that, we would have to report back to the minister and get approval through the cabinet process of the specific terms and conditions under which the program would be administered. That would take a fair amount of time to be able to get that right.

For the design of the program, we would have to look at the internal management of the organization to see how we can adjust to be able to meet the additional requirements and, again, the objective would be to minimize the overhead. Then we would administer it in a way that's similar to the programs that we currently administer, where we would seek proposals from interested groups. We would have calls for proposals, and then we would evaluate them, analyze them, work with the groups where the proposals may need to be strengthened, and then, after that, make recommendations based on the criteria for the minister

avons sur le terrain et les programmes déjà en place. Nous espérons ainsi réduire les coûts indirects au minimum et gérer le fonds avec souplesse. Ce serait mieux qu'une organisation toute nouvelle qui mettrait un bon moment à devenir opérationnelle.

Le sénateur Sibbeston : Savez-vous quelles organisations seront probablement appelées à participer en offrant des programmes? De quel genre d'organisation s'agirait-il?

M. Borbey : S'il est décidé d'aller de l'avant, nous communiquerons avec toutes les organisations autochtones dans la zone du couloir du pipeline. Elles sont déjà clairement identifiées grâce à l'évaluation environnementale qui a déjà été faite. C'est à elles que nous nous adresserions. Elles ont toutes une composante de développement économique dotée de certains moyens. Nous travaillerions donc avec les organisations autochtones et leurs instances économiques.

La sénatrice Seidman : Je voudrais vous poser des questions sur l'un des grands changements apportés dans le projet de loi, qui prévoit que, au lieu que les fonds soient distribués par une société, ils le seront par un ministre désigné, qui prendra les décisions et conclura des ententes avec les organisations qui recevront les contributions. Qu'en pensez-vous? Évidemment, cela demandera du travail et il faudra des ressources. Comment entrevoyez-vous cela?

M. Borbey : Si on pose la grande hypothèse que mon agence sera désignée et que notre ministre sera le ministre désigné, nous mènerions d'abord des consultations importantes auprès des intéressés, soit les organisations autochtones et régionales, pour établir les bonnes conditions et les bons critères qui s'appliqueraient aux montants versés, par exemple pour ce qui est de la partie remboursable et celle qui ne l'est pas, les secteurs, les compétences, le développement des entreprises.

J'ai dit un mot des mesures d'atténuation, de certains des investissements sociaux qu'il faudrait consentir. Nous mènerions des consultations à ce propos, après quoi nous ferions rapport au ministre et ferions approuver par le Cabinet les conditions précises de l'administration du programme. Il faudrait passablement de temps pour faire les choses correctement.

Quant à la conception du programme, nous devrions examiner la gestion interne de l'organisation pour voir comment nous pouvons l'adapter pour satisfaire aux nouvelles exigences et, je le répète, l'objectif serait de réduire au minimum les coûts indirects. Ensuite, nous administrerions le fonds comme les programmes semblables que nous administrons actuellement, et nous inviterions les groupes intéressés à faire des propositions. Après les appels de propositions, nous évaluerions et analyserions les propositions et travaillerions avec les groupes lorsqu'il faut les améliorer. Ensuite, nous ferions des recommandations, en

to make a decision. Then, of course, we would manage contribution agreements, ensure reporting and accountability along the way, and make sure that we report on results.

Senator Seidman: I appreciate the delineation of a process here. What I see, though, is that there are a lot of details still left to be decided. For example, the types of regional organizations to which funds can be distributed are not included here, nor are the criteria that they must meet in order to be included. How will that happen? What do you see that looking like? What kinds of organizations, and what would the criteria be?

Mr. Borbey: Again, as I've said, we would engage in a consultative process involving all the stakeholders in the area, the Northwest Territories, including the territorial government, and we would develop those criteria based on the results of that consultation.

Senator Seidman: So the criteria would be developed in consultation?

Mr. Borbey: Yes.

Senator Seidman: That's really helpful. If I could just go back to the socio-economic impacts, because that's really critical, and the fact that — the word that's used is “mitigate” in the legislation, mitigate the existing or anticipated socio-economic impacts on communities. So “mitigate” has a very special meaning here, and it makes me think, well, there are negative consequences, right? I know that a couple of senators have already asked this question, but I'd like to ask for even more clarity, because what kind of negative socio-economic consequences are we preparing for?

Mr. Borbey: Again, I would have to go back to the environmental assessment to be able to identify some of those specific areas, but I talked a little bit about the issue of substance abuse and addictions, and it's been demonstrated that with increased economic activity, there is an increased risk. Therefore mitigation measures are required by both government as well as the companies.

The companies also take measures to be able to control or minimize that risk, but there are impacts on health requirements. For example, if there are additional workers in the area, in what way could the health system cope with the additional requests? There are a number of areas that would have to be examined to make sure we had measures in place to deal with that.

Senator Seidman: When you say “measures” and “mitigation” of these aspects — the health aspects, for example — does that mean that programs would be developed in order to reduce the likelihood or the risk for inhabitants, the people who live there?

Mr. Borbey: Again, we would do it on the basis of proposals brought forward to us for programs or activities that deal with the specific issue to be mitigated, yes.

Senator Seidman: Thank you.

fonction des critères, pour que le ministre prenne une décision. Et puis, bien entendu, nous gérerions les accords de contribution, veillerions à la présentation de rapports et à la reddition des comptes en cours de route, et nous ferions rapport des résultats.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie d'avoir décrit le processus. Je constate cependant qu'il reste beaucoup de détails à arrêter. Par exemple, les types d'organisations régionales entre lesquelles les fonds peuvent être distribués ne sont pas précisés, pas plus que les critères qu'elles doivent respecter pour être retenues. Comment cela se fera-t-il? Qu'envisagez-vous? Quels genres d'organisation? Quels critères?

M. Borbey : Comme je l'ai dit, nous consulterions tous les intéressés dans la région, les Territoires du Nord-Ouest, y compris le gouvernement territorial, et nous définirions les critères à la lumière des consultations.

La sénatrice Seidman : Les critères seront donc définis au moyen de consultations.

M. Borbey : Oui.

La sénatrice Seidman : C'est vraiment utile. Je voudrais revenir aux répercussions socioéconomiques, car c'est un élément critique. Dans la loi, on parle d'atténuation des répercussions socioéconomiques existantes et de celles qui sont prévues. La notion d'« atténuation » revêt ici un sens très spécial, et cela me fait penser qu'il y a des conséquences négatives, n'est-ce pas? Un ou deux sénateurs ont déjà posé la question, mais je reviens à la charge pour que ce soit encore plus clair. À quel genre de conséquences socioéconomiques négatives nous préparons-nous?

M. Borbey : Là encore, il faudrait que je me reporte à l'évaluation environnementale pour pouvoir préciser les domaines, mais j'ai un peu parlé de la consommation de drogues et autres substances, de la toxicomanie, et il a été démontré que, lorsque l'activité économique augmentait, le risque augmentait aussi. Par conséquent, le gouvernement et les entreprises doivent prendre des mesures d'atténuation.

Les entreprises prennent également des mesures pour limiter ou réduire le risque, mais il y a des effets sur les besoins en matière de santé. Par exemple, s'il y a davantage de travailleurs dans la région, comment le système de santé peut-il absorber la demande accrue? Il faudrait examiner un certain nombre de domaines pour s'assurer que les mesures voulues sont en place.

La sénatrice Seidman : Vous parlez de « mesures » et d'« atténuation » pour divers aspects, en matière de santé, par exemple. Cela veut-il dire qu'il faudrait concevoir des programmes pour réduire la probabilité de problèmes, le risque pour les habitants, pour ceux qui habitent là-bas?

M. Borbey : Nous agirions à partir des propositions de programmes ou d'activités qui nous sont présentées pour atténuer tel ou tel problème, effectivement.

La sénatrice Seidman : Merci.

Senator Patterson: Maybe for the benefit of my colleagues, I want to just say a few words of praise for CanNor.

CanNor is on the ground in the North. It has a firm presence in the three northern territories, with headquarters in my home community of Iqaluit. The small northern project management office has been, in my opinion, instrumental in bringing the federal family in the North together to promote a one-window and efficient approach to the regulatory process in all three territories.

Having said that, I want to ask Mr. Borbey, who I know was experienced in the federal world prior to his appointment as President of CanNor, to speculate: If we didn't repeal these provisions of the impact fund and we went ahead with a corporation for the mitigation of the impact of Mackenzie Valley gas projects — and I know this is speculation — what would that corporation look like? What would we have to establish as an alternative, say, to having your agency deliver the funds? What would entail setting up a Crown corporation, and where would it likely operate out of?

Mr. Borbey: Well, setting up new organizations, whether they're Crown corporations or departmental agencies, is complex. I mean, there are many legislative requirements and regulatory requirements that you have to meet.

With every new organization, you have to create a certain amount of structure and overhead. For example, there needs to be a deputy minister; there needs to be a deputy minister's office; and then there needs to be a corporate services group, a CFO and a head of human resources. In a small organization, it can be quite difficult to contain those overhead costs because there's almost like a minimum standard that you have to meet from an accountability and reporting perspective.

A new organization like that would have to repeat a lot of the work that we have done over the last four years in setting up that structure. Even though it is a Crown corporation, which has a different relationship with the government, you still have to have those basic functions in place. So, a fair amount of start-up work would be required and that would delay the real work, which is to get the funds into the communities and into the projects.

In our case — again, speculating — if we were asked to do this, we already have that structure in place. As you say, we have people on the ground. Whether it would be enough to manage this, I think probably not. We would need some additional bench strength to be able to do so, but it would be very small compared to the cost of setting up a separate, independent organization.

I hope that addresses what you were looking for.

Senator Patterson: Thank you. Senator Sibbeston asked, quite appropriately, about the future of the Mackenzie Valley gas pipeline project. I think it is probably realistic to say that after I think it was 11 years of the environmental review process — some

Le sénateur Patterson : Pour la gouverne de mes collègues, je tiens à faire brièvement l'éloge de CanNor.

La CanNor est sur le terrain dans le Nord. Elle est fermement implantée dans les trois territoires du Nord, et son siège est situé chez moi, à Iqaluit. Le petit bureau de gestion de projets dans le Nord a joué un rôle, me semble-t-il, pour réunir la famille fédérale dans le Nord, et promouvoir une approche efficace, à guichet unique, du processus réglementaire dans les trois territoires.

Cela dit, je voudrais demander à M. Borbey, qui avait de l'expérience dans le monde fédéral avant d'être nommé à la présidence de CanNor, de se livrer à des conjectures. Si nous n'abrogeons pas ces dispositions sur le fonds d'atténuation et mettons sur pied une société chargée de l'atténuation des répercussions des projets gaziers dans la vallée du Mackenzie — et je sais que ce sont simplement des conjectures —, à quoi ressemblerait cette société? Quelle serait la solution de rechange, si votre agence n'était pas chargée de gérer les fonds? Qu'est-ce que cela suppose, mettre sur pied une société d'État? À partir de quel endroit exercerait-elle ses activités?

M. Borbey : C'est un travail complexe que de mettre sur pied de nouvelles organisations, qu'il s'agisse de sociétés d'État ou d'organismes ministériels. Il y a beaucoup d'exigences législatives et réglementaires à satisfaire.

Pour chaque organisation nouvelle, il faut créer une certaine structure et engager des coûts indirects. Par exemple, il faut un sous-ministre, un bureau de sous-ministre, un groupe de services centraux, un directeur financier, un directeur des ressources humaines. Dans une petite organisation, il peut être très difficile de limiter ces coûts indirects, étant donné qu'il faut pour ainsi dire assurer un certain minimum du point de vue de la reddition des comptes et des rapports.

Une nouvelle organisation de cette nature devrait reprendre beaucoup de travail que nous avons fait ces quatre dernières années pour mettre une structure en place. Même s'il s'agit d'une société d'État, qui a une relation différente avec le gouvernement, il faut que les fonctions de base soient en place. Il y aurait donc un important travail de démarrage à faire et cela retarderait le vrai travail, qui consiste à attribuer des fonds aux collectivités et aux projets.

Dans notre cas, et ce sont des conjectures, si on nous demandait de nous charger du fonds, nous aurions déjà la structure en place. Comme vous l'avez dit, nous avons des gens sur le terrain. Ce personnel serait-il suffisant pour gérer le fonds? Probablement pas. Il nous faudrait des effectifs renforcés, mais cela serait très modeste, si on songe à ce que coûterait la mise en place d'une organisation indépendante distincte.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Patterson : Merci. Le sénateur Sibbeston a demandé, fort à propos, quel était l'avenir du projet de gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Il est probablement réaliste de dire que, après un processus d'évaluation environnementale qui a duré

would say it was 40 years of review, if you go back to the Berger era — by the time that torturous process was completed, gas prices had plummeted. It is probably fair to say there's not a lot of optimism in the North that the Mackenzie Valley gas pipeline will be revived, although by the time the review was finished, I think there was a lot of enthusiasm to see the project go ahead, but time had marched on and probably made it not feasible.

However, there is this LNG idea. I'm wondering if you would have any comments about an LNG project focused on moving LNG to markets in Asia and whether the Mackenzie Valley gas pipeline project could morph into an LNG project and maybe make this mitigation fund apply in a new manner. Is that on your radar screen as a possibility? Or would the LNG project be quite different from what was envisioned in the Mackenzie Valley gas pipeline?

Mr. Borbey: Thank you for that, and thank you for your good comments on our work.

I was involved in the torturous process for a number of years. Not the 40 years; I'm a little too young for that. I think we learned a lot as a result of that process, and that's why we have certain structures in place now and improvements that have been made, including the creation of the northern project management office, which is there to help navigate through the regulatory system in the North.

We are always open to proponents coming to speak to us about projects and whether they're configured as originally planned or reconfigured in a different way. We're very interested in meeting and talking.

We had discussions years ago with respect to Arctic island gas and whether that could be turned into an LNG project. There's also that possibility. There's a lot of gas up in the Arctic, not just in the delta.

If the project were to be reconfigured, then there are a lot of questions that need to be answered there by the proponents. I believe that the environmental assessment covers the project as currently configured, which is a pipeline running north to south. That would have to be re-examined, as we did in the case of the Baffinland project. There, once the environmental assessment was completed, the company decided to reconfigure the project and, therefore, we kicked in an expedited review process to deal with those changes. We would have to look at that and hopefully not engage in another long, torturous process.

I think we also have to be careful in that the original fund was created based on the project as presented by the proponents in 2004. That is a north-to-south pipeline going across all of the First Nations and Aboriginal groups along the Mackenzie Valley, including the Inuvialuit as well as the Inuit. If that project comes

11 ans — et certains diraient même 40 ans, si on remonte à l'époque du juge Berger —, une fois ce tortueux processus achevé, les prix du gaz ont plongé. Il est probablement juste de dire qu'il n'y a pas beaucoup d'espoir, dans le Nord, que le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie soit ressuscité, même si, à la fin de l'examen, le projet suscitait beaucoup d'enthousiasme, mais le temps avait poursuivi sa marche et le projet était probablement devenu irréalisable.

Il y a toutefois l'idée du gaz naturel liquéfié. Que pensez-vous d'un projet de production de GNL qui viserait à exporter ce produit en Asie? Est-il possible que le projet de pipeline se transforme en un projet de production de GNL, si bien que le fonds d'atténuation s'appliquerait d'une manière inédite. Entrevoyez-vous cette possibilité? Ou bien un projet de production de GNL serait-il très différent de ce qui était envisagé dans le cas du gazoduc de la vallée du Mackenzie?

M. Borbey : Merci de cette question, et merci de vos propos obligeants sur notre travail.

J'ai participé à ce processus tortueux pendant un certain nombre d'années. Pas pendant 40 ans. Je suis un peu trop jeune. Ce processus nous a appris bien des choses, et c'est pourquoi nous avons maintenant certaines structures en place et que des améliorations ont été apportées, notamment la création du bureau de gestion des projets dans le Nord, dont le rôle est d'aider les gens à naviguer dans le régime de réglementation du Nord.

Nous sommes toujours prêts à accueillir des promoteurs qui voudraient nous parler de divers projets, que ceux-ci aient la forme initialement prévue ou une forme différente. Nous ne demandons pas mieux que de les rencontrer et de discuter avec eux.

Il y a des années, nous avons eu des discussions au sujet du gaz dans les îles de l'Arctique et de la possibilité de réaliser un projet de production de GNL. Il y a aussi cette possibilité. Il y a beaucoup de gaz dans l'Arctique, pas seulement dans le delta.

Si le projet était modifié, les promoteurs devraient répondre à beaucoup de questions. Je crois que l'évaluation environnementale vaut pour le projet tel qu'il se présente maintenant : un pipeline dans l'axe nord-sud. Il faudrait réexaminer la question, comme nous l'avons fait pour le projet de Baffinland. Dans ce cas, la société a décidé, une fois l'évaluation environnementale terminée, de modifier son projet. Par conséquent, nous avons appliqué un processus d'examen accéléré pour tenir compte des modifications. Nous examinerions la situation et j'espère que nous pourrions éviter un long processus tortueux.

Il faut aussi être prudent : le fonds initial a été créé en fonction du projet présenté par les promoteurs en 2004 : un pipeline nord-sud traversant les territoires de tous les groupes autochtones et des Premières Nations de la vallée du Mackenzie, y compris les Inuvialuits et les Inuits. Si le projet se présente différemment, je ne

in differently, I don't want to speculate as to what that would mean and as to whether that fund would continue as planned or would have to also be reconfigured.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you for joining us this morning. I am trying to understand why we are discussing the entity that will manage the fund. Why are we talking about that? Are you hoping we will mention it in our report for the minister?

Mr. Borbey: My intention is not to speculate. I am asked questions and given examples, and I try to help you by suggesting certain options. I do not want to claim that the Governor-in-Council will decide to ask our agency to manage that fund, if such a fund becomes operational. It could also be administered in a different way. As you said, even the territorial government has been mentioned as an option. That decision rests with the Governor-in-Council. I am just explaining how we could administer that fund if we were responsible for it.

Senator Massicotte: What is the point of your presentation this morning? What is the main message you want to communicate?

Mr. Borbey: We wanted to explain to you why the measure is being proposed and why that crown corporation, which was established in 2006, is no longer necessary.

Senator Massicotte: So the bill would be amended to allow for some continuity?

Mr. Borbey: Yes.

Senator Massicotte: And this relates specifically to the Mackenzie project and nothing else. The legislation is very clear, and we have discussed it. The legislation does not allow the minister to use that money for another project.

Mr. Borbey: No. The money is set aside for the Mackenzie project as originally configured.

Senator Massicotte: Is that money somewhere in a bank account or are we talking about an accounting allocation?

Mr. Borbey: The money is in the government's consolidated revenue fund. The amount is notional, but it is listed in the government's books.

Senator Massicotte: Has it already been approved as an expenditure in a budget?

Mr. Borbey: I cannot answer that question. You would have to put it to Department of Finance officials.

Senator Massicotte: Taxpayers were allowed to use \$500 million from their fund to help this project. Is this standard procedure for other similar infrastructure projects in Canada?

veux pas m'aventurer à dire ce que cela voudrait dire, si le fonds serait maintenu tel quel ou devrait être modifié.

Le président : Merci.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie d'être parmi nous ce matin. J'essaie de comprendre pourquoi nous discutons de l'entité qui va gérer le fonds. Pourquoi ce sujet est-il soulevé avec nous? Espérez-vous qu'on le mentionne dans notre rapport pour le ministre?

M. Borbey : Écoutez, je ne veux pas spéculer; des questions me sont posées, des exemples me sont présentés, j'essaie de vous aider en vous suggérant des pistes. Je ne veux pas prétendre que la décision du gouverneur en conseil sera de demander à notre agence de gérer ce fonds, s'il y a lieu. Il pourrait aussi être administré de façon différente. Comme vous l'avez dit, on a même parlé du gouvernement territorial. Ce choix demeure celui du gouverneur en conseil. Je vous explique tout simplement comment nous pourrions procéder à l'administration de ce fonds s'il advenait que nous devions en être responsables.

Le sénateur Massicotte : Quel est le but de votre présentation ce matin? Quel est le message principal que vous voulez transmettre?

M. Borbey : Nous voulions vous expliquer pourquoi la mesure est proposée ici et pourquoi cette société d'État, qui était prévue en 2006, n'est plus nécessaire maintenant.

Le sénateur Massicotte : Conséquemment, amender le projet de loi pour permettre une continuité?

M. Borbey : Oui.

Le sénateur Massicotte : Spécifiquement pour le projet Mackenzie et pour rien d'autre. La loi est très claire, et on en a discuté. La loi ne permet pas au ministre de prendre ces fonds et les appliquer à un autre projet.

M. Borbey : Non. C'est pour le projet Mackenzie tel que configuré originalement.

Le sénateur Massicotte : Je crois que ces fonds existent quelque part dans un compte bancaire ou est-ce simplement une allocation comptable?

M. Borbey : Ils sont dans le fonds consolidé du gouvernement. C'est notional, mais il apparaît dans les livres du gouvernement.

Le sénateur Massicotte : Déjà approuvé comme dépense dans un budget?

M. Borbey : Je ne pourrais pas répondre à cette question. Il faudrait demander aux représentants du ministère des Finances.

Le sénateur Massicotte : Dans ce projet, on a permis que les contribuables prennent 500 millions de dollars de leur fonds pour venir en aide à ce projet. Est-ce typique de procéder ainsi dans d'autres projets d'infrastructure similaires au Canada?

Mr. Borbey: I cannot tell you whether similar examples exist elsewhere in Canada. This project was viewed as one of its kind in the North. According to the latest estimates, its value was up to \$15 billion, and that kind of money would have a significant impact in the North. The government decided to create that fund because the project could have significant impacts in that region.

I cannot speculate on what is happening elsewhere. I can tell you that we are using our funds to support certain projects — and I did talk about the Baffinland project. We are also using the money we currently have to help and especially maximize the communities' opportunities to benefit from those projects. So we have done similar things, but on a smaller scale.

Senator Massicotte: Take, for example, TransCanada and other companies that are proposing pipelines in Canada. Are the socio-economic costs absorbed by the proponents or by the government?

Mr. Borbey: I cannot answer that. I am not familiar with those projects. I can only tell you about projects in the North, where the environmental review process includes socio-economic factors. Our system is somewhat unique because those factors are still very visible once the environmental assessment has been completed.

[English]

Senator Wallace: Mr. Borbey, as I understand it, the half-a-billion dollar fund was established in 2006?

Mr. Borbey: Yes.

Senator Wallace: It surprises me, from what I heard you say, that there really have been no criteria established as to how the fund would be allocated and what would qualify. I mean, that's 2006. We're 2013. Why would that be?

Mr. Borbey: The reason is that it was a notional fund that was established, and the Crown corporation also was notionally established. No actions were taken to staff that Crown corporation or to do all the work that I described earlier in terms of getting it structured and up and running.

The reason was that there needed to be first an indication as to whether the project was going to go ahead. Once that indication was cleared from the proponents, then that work would kick in.

We would have time to be able to plan on the creation of the corporation and the negotiations or consultations on the criteria, during that interim period, between the decision being made to construct and actually the activity starting, so there would be time to be able to plan for that.

Senator Wallace: Again, I doubt you could answer this, but it would seem to me that in establishing a fund of that magnitude, the criteria would be established upfront. Otherwise, how would you know what the figures should be? How do you know \$500 million is going to satisfy the socio-economic impacts? Where does the number come from? It is a huge number.

M. Borbey : Je ne pourrais pas répondre si ailleurs au Canada il existe d'autres exemples semblables. Ce projet était vu comme unique dans le Nord. Selon les derniers estimés, il valait jusqu'à 15 milliards de dollars, ce qui aurait un impact important dans le Nord. Le gouvernement a alors pris une décision de créer ce fonds à cause des impacts importants que le projet pourrait avoir dans cette région.

Je ne peux pas spéculer pour ce qui est d'ailleurs. Je peux vous dire que nous utilisons nos fonds pour appuyer des projets — j'ai parlé du projet Baffinland. Nous utilisons les fonds dont nous disposons présentement pour aussi aider et surtout maximiser les opportunités des communautés à bénéficier de ces projets. On fait donc des choses semblables, mais d'une envergure plus modeste.

Le sénateur Massicotte : On peut penser à TransCanada et à d'autres compagnies qui proposent des pipelines au Canada. Les coûts socio-économiques sont-ils absorbés par le promoteur ou par le gouvernement comme tel?

M. Borbey : Je ne peux pas vous répondre. Je ne suis pas au courant de ces projets. Je ne peux que vous parler des projets du Nord. Dans le Nord, le processus de revue environnementale inclut les éléments socioéconomiques. On a un système un peu unique où ces éléments sont quand même très visibles lorsque l'évaluation environnementale est complétée.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Monsieur Borbey, si je comprends bien, le fonds d'un demi-milliard de dollars a été créé en 2006, n'est-ce pas?

M. Borbey : Effectivement.

Le sénateur Wallace : Je suis étonné que, d'après ce que vous dites, aucun critère n'ait été établi pour préciser la répartition du fonds et les éléments admissibles. Après tout, c'était en 2006 et nous sommes en 2013. Comment cela se fait-il?

M. Borbey : C'est un fonds théorique qui a été créé, tout comme la société d'État a été une création théorique. Aucune mesure n'a été prise pour doter la société d'État en personnel ou accomplir tout le travail que j'ai décrit tout à l'heure et qui est nécessaire pour la structurer et la rendre opérationnelle.

C'est qu'il fallait d'abord une indication montrant que le projet allait se réaliser. Dès que l'indication viendrait des promoteurs, le travail devait débiter.

Nous aurions eu, entre la décision de construire et le début des activités, le temps de préparer la création de la société et de mener les négociations ou les consultations sur les critères. Nous aurions eu le temps de planifier.

Le sénateur Wallace : Je doute que vous puissiez répondre, mais il me semble que, lorsqu'on établit un fonds de cette ampleur, les critères doivent être établis dès le départ. Autrement, comment établir les chiffres? Comment savoir que 500 millions de dollars suffiront, compte tenu des répercussions socioéconomiques? D'où vient ce chiffre, qui est énorme?

Mr. Borbey: I can't answer that. Those decisions were made some years ago, before I was involved in the file. But you are right, it is a notional number and it hasn't been verified against actual program delivery or program demand activities.

The risk associated with consulting too early on something like that is that it would create expectations, and then it would create more frustration for the communities if at the end of the day the project was not going ahead. We have already had a number of delays, so I think that was the decision: to delay actual engagement on the criteria until such time as there was more certainty.

Senator Wallace: Is the \$500 million a maximum fixed amount or can the amount of the fund grow? Is there provision for growth in the fund?

Mr. Borbey: It is pretty well set. However, there are interest provisions, and then there's also the issue of repayables that would have to be addressed. If there were repayables, obviously that would replenish the fund. We would have to again negotiate those arrangements. The Minister of Finance would have to determine those arrangements.

Senator Wallace: Is that a notional interest amount that, while the money still has not been allocated, it is in consolidated revenue? Is it notionally growing at a certain rate today as we speak?

Mr. Borbey: I can't answer that. Really, that's the Minister of Finance's responsibility, unless Ms. Ledgerwood has some information.

Kate Ledgerwood, Acting Director of Policy, Northern Projects Management Office, Canadian Northern Economic Development Agency: As the Minister of Finance or Finance Canada has indicated to us, the fund does not actually exist right now. It will not be created officially within the Consolidated Revenue Fund until such a time as there's a signal that the project will be advancing. The interest will be determined but through a rate and approach that is identified through the Governor-in-Council. That approach has not been identified yet in terms of how the interest will be calculated to grow the fund.

Senator Massicotte: It is a make-believe fund.

Ms. Ledgerwood: As already mentioned, it is a notional fund.

Mr. Borbey: But it's a real commitment in the fiscal framework.

Senator Wallace: Thank you.

The Chair: We will go to a second round for a couple of quick questions. I have two senators who want to ask questions on the second round, and that's all, as our next witness is standing by, by video conference.

Senator Black: I was confused when this started. It might just be me. I am actually more confused now. I think this is a make-believe effort. I understand that there is no fund. There is no

M. Borbey : Je ne peux pas répondre. Ces décisions ont été prises il y a quelques années, avant que je ne m'occupe de ce dossier. Mais vous avez raison, c'est un chiffre théorique, et il n'a pas été vérifié par rapport à la prestation de programmes concrets ou à la demande.

Le risque lié à des consultations trop précoces sur un projet semblable, c'est qu'on suscite des attentes, suivies d'exaspération dans les collectivités si, au bout du compte, le projet ne se réalise pas. Il y a déjà eu un certain nombre de retards. Je crois donc qu'on aura décidé de retarder la définition des critères jusqu'à ce qu'on sache un peu plus à quoi s'en tenir.

Le sénateur Wallace : Le montant de 500 millions de dollars est-il un maximum fixe ou ce montant pourrait-il être majoré? A-t-on prévu que le fonds puisse augmenter?

M. Borbey : Le montant est plutôt immuable. Il y a cependant des dispositions sur les intérêts et il y a aussi la question des montants remboursables qu'il faut voir. S'il y avait des remboursements, cela regarnirait le fonds. Il faudrait négocier ces dispositions. Le ministre des Finances devrait prendre des décisions.

Le sénateur Wallace : Y a-t-il des intérêts théoriques qui s'accumulent pendant que le fonds n'est pas affecté et reste dans le Trésor? En ce moment, y a-t-il une croissance théorique à un certain taux?

M. Borbey : Je ne peux pas répondre. Au fond, cela relève du ministre des Finances. À moins que Mme Ledgerwood ne soit au courant de quelque chose.

Kate Ledgerwood, directrice intérimaire des politiques, Bureau de gestion des projets du Nord, Agence canadienne de développement économique du Nord : Comme le ministre des Finances ou son ministère nous l'ont dit, le fonds n'existe pas concrètement pour le moment. Il ne sera officiellement créé, dans le Trésor, que lorsqu'il y aura un signe que le projet se réalisera. Les intérêts seront déterminés en fonction d'un taux et d'une approche arrêtés par le gouverneur en conseil. Cette approche n'a pas été définie encore, en ce qui concerne le taux d'intérêt qui permettra de faire augmenter le fonds.

Le sénateur Massicotte : C'est un simulacre de fonds.

Mme Ledgerwood : Comme on l'a déjà dit, il s'agit d'un fonds théorique.

M. Borbey : Mais c'est un engagement réel dans le cadre financier.

Le sénateur Wallace : Merci.

Le président : Nous aurons un deuxième tour, avec quelques questions rapides. Deux sénateurs souhaitent poser des questions à ce second tour, et ce sera tout. Le témoin suivant attend déjà d'intervenir par vidéoconférence.

Le sénateur Black : J'étais un peu perdu au départ, mais c'était peut-être simplement moi. En réalité, je suis encore plus perdu maintenant. J'estime que c'est un simulacre. Je crois comprendre

project. If there is a project, the fund will need to be determined again whether it is applicable to the terms of the project. There is no one to administer the project. All we're being asked to do today is, in this make-believe situation, to agree that authority be taken from a make-believe Crown corporation and given to somebody. Have I misstated that?

Mr. Borbey: I would appreciate it if you could ask me a question, please. I'm not going to correct statements.

Senator Black: My question, frankly, is, why are we here? What are we doing?

Mr. Borbey: You are examining a provision that has been put forward through the Budget Implementation Act to eliminate a Crown corporation that was created some years ago for the purpose that you stated, and to replace a law that was created at that time with a new variation that will allow for that fund to go ahead under a different structure, if the project goes ahead.

Senator Black: If, if, if, if. I respect very much that you are here doing this, but, frankly, we should have had somebody from the minister's office who can talk to us about what the rationale is. I still don't understand the rationale for this, and I'm not sure that you do either.

Thank you, Mr. Chair.

Senator Ringuette: With all due respect, Mr. Borbey, chair, I don't have any further questions except that I agree with Senator Black. I think that the minister or someone responsible at the federal level — because we don't even have a minister identified who will be responsible — should come forth to answer our questions, because there are a lot of questions that have no answers.

I understand that it is a nominal half billion dollars, but, in approving this new structure, we also indirectly approve half a billion dollars of taxpayers' money going to this new structure.

I believe that someone from the Department of Finance — if not the minister, at least a deputy minister — should come forth and answer the very serious questions that we have, notwithstanding your good will to be a potential body to administer this potential fund.

There are a lot of questions here. Thank you.

The Chair: Well, thank you. I would like to thank both of you, Mr. Borbey and Ms. Ledgerwood, for coming forward to try to explain a process that is relatively, from my point of view, easy to understand.

The \$500 million has been notionally set a long time ago. Your organization was created afterwards. You work in the North; you work with all of these organizations in the North. As you said, I don't know whether it would be transferred to you or not, but it

qu'il n'existe aucun fonds. Il n'y a pas de projet. S'il y a un projet, il faudra se prononcer de nouveau sur le fonds, pour voir s'il peut s'appliquer, compte tenu des caractéristiques du projet. Il n'y a personne pour administrer le projet. Tout ce qu'on nous demande aujourd'hui, dans cette situation fictive, c'est d'accepter que l'autorité soit retirée à une société d'État fictive et cédée à quelqu'un d'autre. C'est bien cela?

M. Borbey : Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me poser une question, s'il vous plaît. Je ne vais pas rectifier des déclarations.

Le sénateur Black : Ma question, à dire vrai, est la suivante : pourquoi sommes-nous ici et que faisons-nous?

M. Borbey : Vous étudiez une disposition qui a été présentée dans la loi d'exécution du budget pour éliminer une société d'État créée il y a quelques années aux fins que vous avez décrites, et pour remplacer une loi adoptée à l'époque par une variante qui permettra d'administrer le fonds selon une structure différente si le projet se réalise.

Le sénateur Black : Que de si. J'ai un profond respect pour ce que vous faites parmi nous, mais, à dire vrai, nous devrions avoir quelqu'un du cabinet du ministre des Finances qui pourrait nous expliquer la raison d'être de cette mesure. Je ne comprends toujours pas le pourquoi de cette mesure, et je ne pense pas que vous le compreniez non plus.

Merci, monsieur le président.

La sénatrice Ringuette : Sauf votre respect, monsieur Borbey et monsieur le président, je n'ai pas d'autres questions, mais je suis d'accord avec le sénateur Black. Le ministre ou quelqu'un d'autre qui est responsable au niveau fédéral — puisque le ministre responsable n'a pas été désigné — devrait comparaître pour répondre à nos questions. Bien des questions restent sans réponse.

Je comprends qu'il s'agit d'un fond théorique d'un demi-milliard de dollars, mais, en approuvant cette nouvelle structure, nous approuvons aussi indirectement l'octroi d'un demi-milliard de dollars de l'argent des contribuables à cette nouvelle structure.

Selon moi, un représentant du ministère des Finances — à défaut du ministre, au moins un sous-ministre — devrait comparaître et répondre aux très graves questions que nous avons à poser, malgré votre bonne volonté comme représentant d'une agence qui pourrait être appelée à administrer ce fonds éventuel.

Il y a beaucoup de questions qui se posent. Merci.

Le président : Merci. Je vous remercie, monsieur Borbey et madame Ledgerwood, d'avoir accepté de comparaître pour expliquer un processus qui, à mon avis, est relativement facile à comprendre.

Le fonds de 500 millions de dollars a été créé théoriquement il y a longtemps, avant la création de votre agence. Vous travaillez dans le Nord, avec toutes ces organisations de la région. Comme vous le dites, on ne sait pas si le fonds vous sera confié ou non,

would make better sense if it was because of your experience working with the organizations in the North — that is if the government were to maintain the same process and go out and appoint a Crown corporation, though that Crown corporation would have to familiarize itself with the organizations, with the project, and with all the things that would be going on with it. I could fully understand how they would — if, in fact, they do — transfer that responsibility to CanNor. It only makes good sense to me, and that's the only change that we're making.

To presuppose that everyone would know exactly what the impacts would be of a \$15-billion pipeline that, really, hasn't been started yet — the industry, the private sector, hasn't actually come to the table with the money to say they're going to do it — and for government to go out and pre-study it and say, "These are all the things that I think would fit into this envelope," would be the wrong way to do it. I would think you would go into it afterwards and start finding out from those organizations what they think they would need. In many ways, I think it is actually a good way to go.

Mr. Peter Vician, Deputy Minister of Industry, Tourism and Investment, is now with us by video conference.

Welcome to the meeting. I look forward to your presentation. Go ahead, sir.

Peter Vician, Deputy Minister of Industry, Tourism and Investment, Government of the Northwest Territories: Good morning, Senator Neufeld. Thank you for this opportunity. Good morning, senators. It is a pleasure to be here this morning on a cold Yellowknife morning at 27 below. It is nice to be here.

I would like to thank you for the opportunity to provide comments on behalf of the government of the Northwest Territories on this topic. I'm pleased the technology exists today and we're able to present this perspective to you by video conference.

Bill C-4 is a complex document with many areas of focus. The area on which I will focus my comments is Part 3, Division 14 of the proposed legislation, which focuses primarily on the administration of the Mackenzie Gas Project Impact Fund, first set up by the Government of Canada back in 2006.

Before I speak about the position of the GNWT on the matter, let me provide the committee with a brief history of the Mackenzie Gas Project itself.

When the MGP was first proposed, it was to be the largest infrastructure project of its kind in North America. Valued at \$16.2 billion in 2007, the Mackenzie Gas Project, once completed, would allow the vast untapped natural gas reserves of the Northwest Territories to at long last make their way to energy markets in the South. After lengthy approvals and permitting process, the MGP received its certificate of public convenience and necessity in March 2011, which demonstrated that not only

mais il serait logique qu'il le soit, vu votre expérience du travail avec toutes ces organisations dans le Nord. Si le gouvernement maintenait le processus existant et nommait une société d'État, celle-ci devrait se familiariser avec les organisations, le projet et tout ce qui vient avec. Je comprendrais tout à fait qu'on veuille confier la responsabilité du fonds à CanNor. Cela tombe sous le sens. C'est la seule modification que nous apportons.

Présupposer que tous sauraient exactement ce que seraient les répercussions d'un pipeline de 15 milliards de dollars dont la construction n'est même pas commencée — l'industrie, le secteur privé, n'a pas encore dit qu'elle avait les ressources voulues ni qu'elle souhaitait réaliser le projet — et il serait mal avisé que le gouvernement fasse une étude préalable et se prononce sur tous les éléments à englober dans cette enveloppe. Je serais porté à penser qu'il faut agir après coup et se renseigner sur les besoins auprès des diverses organisations. À bien des égards, il me semble que c'est la voie à suivre.

M. Peter Vician, sous-ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, comparait par vidéoconférence.

Bienvenue à la séance du comité. J'ai hâte d'entendre votre exposé. Allez-y, monsieur.

Peter Vician, sous-ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : Bonjour, sénateur Neufeld. Merci de me permettre de comparaître. Bonjour, sénateurs. C'est un plaisir d'être ici, en ce froid matin où il fait moins 27 degrés à Yellowknife. Il est agréable d'être parmi vous.

Merci de me donner la possibilité de formuler, au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des observations sur la question à l'étude. Je suis heureux que nous ayons aujourd'hui la technologie nécessaire pour pouvoir vous présenter notre point de vue par vidéoconférence.

Le projet de loi C-4 est un document complexe qui porte sur une foule de choses. Je vais parler aujourd'hui de la section 14 de la partie 3 du projet de loi. Elle porte surtout sur l'administration du Fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie, que le gouvernement du Canada a créé en 2006.

Avant de parler de la position du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je me permettrai de proposer au comité un bref historique du projet gazier du Mackenzie.

Lorsque ce projet a été proposé, au départ, il devait s'agir du plus grand projet d'infrastructure de cette nature en Amérique du Nord. Ce projet évalué à 16,2 milliards de dollars en 2007 devait permettre, une fois réalisé, d'acheminer vers les marchés de l'énergie dans le Sud, les vastes réserves inexploitées de gaz naturel des Territoires du Nord-Ouest. Au terme du long processus des approbations et permis, le projet a reçu en mars 2011 son certificat de commodité et de nécessité publiques, qui confirmait

was the Mackenzie Gas Project important, but that its construction and eventual production was indeed in the interest of all Canadians.

Since then, falling commodity prices have resulted in little progress being made on the project. But as the interest in liquefied natural gas continues to increase, there is renewed interest in the Mackenzie Gas Project and what it can potentially bring to the NWT and the global energy market.

One of the more important elements to come out of the preparatory work for the MGP was in terms of the social and economic benefits to be enjoyed by the people of the NWT once the project began its operation. In this way, the construction of the pipeline, which would have some degree of impact upon the people of the NWT, particularly those living in its eventual path, would not have a long-lasting or detrimental impact and, in effect, there would be considerations put into place to mitigate any and all of those potential impacts.

In many ways, the Mackenzie Gas Project Impact Fund was even an additional mitigation factor to assist the people of the NWT should the need arise. The initial establishment of the fund itself was designed to be able to mitigate any socio-economic impacts that would be incurred by the construction of the MGP. The fund was initially set up to address the potential for gaps in areas not specifically addressed in socio-economic agreements negotiated between the MGP proponents and groups that would be directly impacted by the construction of the pipeline through the Mackenzie Valley.

The MGPIF was established in 2005 and then included in the Mackenzie Gas Project Impacts Act 2006, tabled and passed in June before coming into effect in November 2006. Since that time, there has been little or no action on the specifics of the act or the status of the fund itself.

The fund, which sits at \$500 million, has remained largely dormant as a result of slow progress on the MGP. In fact, it was not until its inclusion in Bill C-4 that any changes had been proposed to the fund.

The GNWT has no concerns with the proposed changes to the MGPIF. The renewed focus on the Mackenzie Gas Project Impact Fund is welcome, and it would allow for the availability of funds once the MGP moves forward. As the decision to construct date approaches, the NWT is encouraged to see that important steps are being put in place that bode well for the future development of the MGP. Any movement or change in focus that directly benefits the future of the MGP is encouraging, as the fiscal requirements of a project like the MGP are huge on all sides of the equation, both for government and for industry.

que le projet gazier du Mackenzie était non seulement important, mais aussi que sa construction et son exploitation étaient dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Depuis, à cause de la baisse des prix des produits de base, on a peu progressé vers la réalisation du projet. Mais comme l'intérêt pour le gaz naturel liquéfié continue de croître, on observe un regain d'intérêt pour le projet et ce qu'il peut apporter aux Territoires du Nord-Ouest et au marché mondial de l'énergie.

L'un des éléments les plus importants qui sont ressortis des travaux préparatoires du projet, c'était les retombées sociales et économiques dont bénéficieraient les habitants des Territoires du Nord-Ouest, une fois le pipeline en exploitation. Ainsi, la construction du pipeline, qui aurait un certain impact sur les habitants des Territoires du Nord-Ouest, notamment ceux qui habitent dans le couloir du pipeline, n'aurait pas d'effet durable ou préjudiciable et, en fait, des mesures seraient mises en place pour atténuer toutes les répercussions possibles.

À bien des égards, le Fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie était un facteur d'atténuation supplémentaire pour aider les habitants des Territoires du Nord-Ouest si le besoin s'en faisait sentir. Au départ, le fonds était conçu pour atténuer toute répercussion socioéconomique qu'aurait la construction du gazoduc. Il devait, au départ, combler les lacunes possibles dans les secteurs non expressément abordés dans les accords socioéconomiques négociés entre les promoteurs du projet et les groupes qui seraient directement touchés par la construction du gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

Le fonds a été établi en 2005 et ensuite repris dans la Loi de 2006 relative aux répercussions du projet gazier Mackenzie, présentée et adoptée en juin, avant d'entrer en vigueur en novembre 2006. Depuis, il ne s'est rien fait, ou presque rien, quant aux dispositions de la loi ou à l'état du fonds proprement dit.

Le fonds de 500 millions de dollars est largement en veilleuse parce que les progrès sont lents, dans la réalisation du projet gazier. En réalité, aucune modification n'a été proposée au fonds avant qu'il n'en soit question dans le projet de loi C-4.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a aucune inquiétude au sujet des modifications proposées au fonds. La réaffirmation de l'orientation du Fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie est la bienvenue. Cela permettra d'avoir de l'argent disponible lorsque le projet gazier ira de l'avant. Comme la date de la décision de construire approche, les Territoires du Nord-Ouest sont rassurés de constater que des mesures importantes sont mises en place, ce qui augure bien pour la réalisation future du projet gazier. Toute évolution ou toute réorientation qui favorise directement l'avenir du projet est encourageante, car les besoins financiers d'un projet comme le projet gazier du Mackenzie sont énormes pour tous les participants, tant pour les gouvernements que pour l'industrie.

In moving the responsibility for the administration of the MGPIF from a Crown corporation to the portfolio of a single minister, it would be expected that these funds could be made readily available should the project proponents decide to move the MGP forward. As to which ministerial portfolio the MGPIF would best fit, the GNWT would fully support any minister or department administering the MGPIF and we would welcome the opportunity to see this important fund be ready to be put into action.

While there have been delays associated with the development of the Mackenzie Gas Project, the GNWT has always remained committed to supporting this project. A project such as this one would see the development of our vast reserves in a way that would benefit not only the N.W.T. but Canada as a whole, and as an encouraging indication that the Government of Canada is committed to the future of the Canadian Arctic and all that it has to offer to the country and the global marketplace.

Petroleum resource exploration and development in the N.W.T. has always been an industry that has held great potential for the people of the N.W.T. but relatively little development to date. The MGP would not only change that, but would shape the economic future of the Northwest Territories for years to come.

Every bit of incentive and encouragement would help facilitate the initial stages of any project — even a project like the MGP, which would generate secondary benefits for Canadians beyond the borders of the Northwest Territories and our small population of 43,000 people. It is through initiatives like the MGPIF that projects can move forward, knowing that any potential challenge or setback can be properly and efficiently addressed.

In closing, I would like to once again say that the Northwest Territories is pleased to see the proposed changes to the MGPIF in Bill C-4. We look forward to its continued progress, and will welcome any opportunity to work with the minister assigned who is made responsible for the fund in the near future.

Thank you once again for allowing me the opportunity to appear before you and present the perspectives of the GNWT on this matter. It is an important item that is of great interest to the people of the Northwest Territories, so I'm always pleased to have this opportunity. Thank you, and I'm prepared to take questions, senators.

The Chair: Thank you, Mr. Vician. I was remiss in not mentioning that the Honourable David Ramsay, Minister of Industry, Tourism and Investment for the Northwest Territories, was scheduled to be here, but a family matter kept him away. That is why we don't have him with us this morning.

Il semblerait que, si la responsabilité de l'administration du fonds passe d'une société d'État au portefeuille d'un seul ministre, l'argent pourrait être débloqué rapidement si les promoteurs décidaient de réaliser le projet. Quant à savoir dans quel portefeuille ministériel le fonds cadrerait le mieux, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest appuierait sans réserve tout ministre ou ministère à qui serait confiée l'administration du fonds, et il serait heureux que ce fonds important puisse être prêt à jouer son rôle.

Il y a eu des retards dans le développement du projet gazier Mackenzie, mais le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a toujours maintenu son appui au projet. Un projet de cette nature permettrait d'exploiter nos vastes réserves d'une manière qui serait avantageuse non seulement pour les Territoires du Nord-Ouest, mais aussi pour l'ensemble du Canada, et c'est une indication encourageante qui montre que le gouvernement du Canada est engagé à l'égard de l'avenir de l'Arctique canadien et tout ce qu'il a à offrir au Canada et au marché mondial.

La prospection et l'exploitation des ressources pétrolières dans les Territoires du Nord-Ouest ont toujours été un secteur d'activité qui avait un grand potentiel pour les habitants des Territoires, mais le développement s'est réduit à relativement peu de chose jusqu'à aujourd'hui. Le projet gazier du Mackenzie non seulement changerait cet état de chose, mais il influencerait aussi l'avenir économique des Territoires du Nord-Ouest pendant des années.

La moindre incitation, le moindre encouragement aideraient tout projet aux stades initiaux, même un projet comme le projet gazier du Mackenzie, qui aurait des retombées en dehors de notre territoire et de notre petite population de 43 000 habitants. C'est grâce à des initiatives comme le fonds que des projets peuvent aller de l'avant, car toute difficulté et tout revers peuvent donner lieu à une intervention adaptée et efficace.

En guise de conclusion, je réaffirme que les Territoires du Nord-Ouest se félicitent des modifications que le projet de loi C-4 propose d'apporter à l'égard du fonds. Nous espérons que les progrès se poursuivront et nous travaillerons avec empressement avec le ministre à qui la responsabilité du fonds sera confiée sous peu.

Merci encore de m'avoir permis de comparaître et de présenter le point de vue du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur la question. C'est une mesure importante qui intéresse vivement les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Je suis toujours heureux de pouvoir témoigner. Merci. Sénateurs, je suis prêt à répondre aux questions.

Le président : Merci, monsieur Vician. J'ai négligé de dire que l'honorable David Ramsay, ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement devait comparaître, mais que des raisons d'ordre familial l'en ont empêché. Voilà pourquoi il n'est pas au rendez-vous ce matin.

Senator Sibbeston: Hello, Peter. I understand and appreciate that you speak for the Government of the Northwest Territories when you say that the government is committed to the project and is supportive.

For the benefit of the senators here in the South who may not understand the situation, we in the North have gone through a long history and experience with projects like the pipeline. In the 1970s, when there was first talk of a major pipeline down the Mackenzie Valley, I would say the whole of the North was against the project because, at the time, land claims hadn't been settled and people were not really able to benefit and take part in the project. We went through an era of the Berger Inquiry, there was another pipeline proposal and a small pipeline built from Norman Wells south.

More recently there's been a discussion about the gas pipeline and I believe there has been a change in the people's attitude towards pipelines in the North. At one time there was resistance and reluctance to have the pipeline go, but now there is more support as settlement of land claims have occurred and they're much more able to participate and benefit from the project.

I wonder, Peter, if you could say something about that.

Mr. Vician: Thank you, senator, and good morning and thank you for that question. Of course, I doubt I could say it as well as you can. Your history and your knowledge of this matter are great and I appreciate the opportunity to add to that.

Let me just add to your points, which are well stated. The history has shown a significant change in the support for the Mackenzie Gas Project and resource development overall in the Mackenzie Valley. There are a number of good examples to demonstrate that.

First, let me use the process that emerged through the Joint Review Panel and the concurrent National Energy Board review of the project, where we heard explicitly by the Aboriginal peoples — particularly those in the Inuvialuit region, the Gwich'in region and Sahtu region — that there was significant support for development of the resources, of course in a sustainable and environmentally responsible manner. We could see those resources could contribute to the social well-being of the region, provide jobs and opportunities for business, and create an improved economy overall for the people for the long term. That clearly came out throughout the process of the hearings at both the Joint Review Panel and the National Energy Board, quite in contrast to what we heard years ago through the Berger Inquiry.

Probably most significantly was the establishment of the Aboriginal Pipeline Group, which was created by the Northwest Territories Aboriginal organizations and the government parties involved, to really take on an equity position in the pipeline development. That one-third equity position, which would evolve throughout the course of the project, would provide the

Le sénateur Sibbeston : Bonjour, Peter. Je comprends et je reconnais que vous parlez au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest lorsque vous dites que le gouvernement est engagé à l'égard du projet et l'appuie.

Pour la gouverne des sénateurs du Sud, qui ne comprennent peut-être pas la situation, nous, dans le Nord, avons une longue histoire, une longue expérience de projets comme le pipeline. Dans les années 1970, lorsqu'il a été question pour la première fois d'un pipeline majeur dans la vallée du Mackenzie, tout le Nord, je dirais, était contre parce que, à l'époque, les revendications territoriales n'avaient pas été réglées et les gens n'étaient pas vraiment en mesure de profiter du projet et d'y participer. Nous avons eu la période de l'enquête du juge Berger, il y a eu une autre proposition de pipeline et un petit pipeline construit à partir de Norman Wells vers le Sud.

Plus récemment, il a été question du gazoduc, et je crois que l'attitude des gens a changé à l'égard des pipelines dans le Nord. À une époque, il y avait de la résistance et une hésitation, mais l'appui est maintenant plus ferme parce que les revendications territoriales ont été réglées et que les gens sont beaucoup plus à même de participer au projet et d'en profiter.

Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet, Peter?

M. Vician : Merci, sénateur. Bonjour et merci de cette question. Je doute de pouvoir exprimer les choses aussi bien que vous. Votre expérience et votre connaissance de la question sont extraordinaires, et je me réjouis de pouvoir ajouter mes observations.

Je voudrais ajouter quelque chose aux points que vous avez bien fait ressortir. L'histoire a montré qu'il y avait une évolution marquée en ce qui concerne l'appui au projet gazier Mackenzie et à l'exploitation des ressources en général dans la vallée du Mackenzie. Un certain nombre de bons exemples le montrent.

Prenons d'abord le processus qui a émergé grâce à la commission d'examen conjoint et à l'examen parallèle du projet par l'Office national de l'énergie. Les peuples autochtones ont dit explicitement, notamment dans les régions des Inuvialuits, des Gwich'in et du Sahtu, qu'il existait un soutien appréciable pour l'exploitation des ressources, à condition qu'elle se fasse de façon durable et écologiquement responsable. Nous avons pu constater que ces ressources pouvaient contribuer au mieux-être social dans la région, fournir des emplois et des débouchés pour les entreprises et créer à long terme une économie plus solide, généralement, pour les habitants. Cela est ressorti clairement dans tout le processus des audiences de la commission d'examen conjoint et de l'Office national de l'énergie, ce qui tranche nettement avec ce que nous avons entendu il y a des années pendant l'enquête du juge Berger.

Ce qui a été probablement le plus important a été la mise sur pied de l'Aboriginal Pipeline Group, créé par les organisations autochtones des Territoires du Nord-Ouest et les parties gouvernementales en cause, pour vraiment prendre une participation dans le développement du pipeline. Cette participation d'un tiers, qui évoluerait tout au long du projet,

Aboriginal organizations with really an ownership element in a development such as this, one that really turned the corner for how the project would proceed, quite a new approach for Canada and one that we're still hopeful to see move forward.

The other piece was this specific discussion on socio-economic impacts. In addition to access and benefit agreements that have been negotiated with the various Aboriginal organizations along the pipeline route, the Government of the Northwest Territories also established a socio-economic agreement with the proponents and in consultation with the Aboriginal groups to ensure the social and economic impacts would be considered throughout the course of the work.

In addition to that, the Mackenzie Gas Project Impact Fund emerged from a dialogue between the leaders of the Aboriginal organizations along the valley and the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories during that period of 2005 to ensure that there was a fund that could deal with and mitigate those issues that would emerge. Again, it's an adaptive management process. Things were anticipated, but some things were uncertain, so this fund would be made available to attempt to deal with those uncertain areas, identify issues of social consequence of the project that weren't foreseen, perhaps, and evolved throughout the course of the project. This was a very important piece of the puzzle and the Aboriginal groups supported this measure as well.

Those are just a few examples, but overall the project has seen a change in view by the people of the territory. It's been approached correctly in terms of its environmental review and the certificate of public convenience demonstrates that it is a project that's ready to proceed once the marketplace is ready to proceed with its investment.

Senator Sibbeston: In the North, we've gone through a period of attaining responsible government, but in more recent years there has been a process of devolution, transferring responsibility from the federal government to the territorial government. Very recently there's been a devolution agreement to transfer the last area of federal control in the North, which is lands and the resources.

Do you know whether your government has had any discussions with the federal government about handling this fund? That seems appropriate. I have said what the federal government can do and what we in the North, the territorial government, can do better, so it makes sense that the territorial government would be the better agency or body to handle a fund like this — \$500 million. Do you know whether there have been discussions or negotiations in this regard?

Mr. Vician: Thank you, senator. I can say today that, no, we have had no specific discussions with the administration of this fund in terms of anything different to what's being proposed here today in the legislation.

donnerait aux organisations autochtones un élément de propriété dans un développement comme celui-ci, ce qui a été un tournant dans les modalités de réalisation du projet et constitue une approche toute nouvelle pour le Canada, une approche que nous souhaitons toujours voir appliquer.

L'autre élément a été la discussion qui a porté expressément sur les répercussions socioéconomiques. Outre les accords sur l'accès et les retombées qui ont été négociés avec les diverses organisations autochtones qui vivent le long du couloir du pipeline, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a également établi un accord sur la dimension socioéconomique avec les promoteurs et en consultation avec les groupes autochtones pour veiller à ce que, tout au long des travaux, il soit tenu compte des répercussions sociales et économiques.

En outre, le Fonds d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie est l'aboutissement d'un dialogue entre les dirigeants des organisations autochtones de la vallée, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en 2005 pour faire en sorte qu'il y ait un fonds grâce auquel on pourrait gérer et atténuer les problèmes qui surgiraient. Il s'agit d'un processus de gestion capable d'adaptation. Des éléments ont été prévus, mais d'autres étaient incertains; le fonds sera donc disponible pour tenter de gérer ces éléments incertains, cerner les problèmes sociaux découlant du projet et qui n'ont pas été prévus et ont évolué au cours du projet. C'était là une pièce importante du puzzle, et les groupes autochtones ont également appuyé cette mesure.

Ce ne sont là que quelques exemples, mais dans l'ensemble, les habitants du territoire ont changé d'opinion sur le projet. Celui-ci a été abordé correctement en ce qui concerne l'examen environnemental, et le certificat de commodité publique montre que le projet est prêt et pourra se réaliser lorsque le marché sera prêt à investir.

Le sénateur Sibbeston : Dans le Nord, nous avons eu une période où nous cherchions à obtenir le gouvernement responsable, mais ces dernières années, il y a eu un processus de dévolution, avec transfert de responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux. Très récemment, il y a eu un accord de dévolution prévoyant le transfert du dernier domaine sous contrôle fédéral dans le Nord, celui des terres et des ressources.

Savez-vous si votre gouvernement a eu des discussions avec le gouvernement fédéral au sujet de la gestion de ce fonds? Cela semblerait normal. J'ai dit ce que le gouvernement fédéral pouvait faire et ce que nous, dans le Nord, ce que le gouvernement territorial pouvait faire mieux que lui. Il est logique que le gouvernement territorial soit mieux placé pour gérer un fonds de 500 millions de dollars comme celui-ci. Savez-vous s'il y a eu des discussions ou des négociations à ce propos?

M. Vician : Merci, sénateur. Je peux dire aujourd'hui qu'il n'y a pas eu d'entretiens précis au sujet de l'administration du fonds, à propos d'une formule différente de ce qui est proposé aujourd'hui dans le projet de loi.

Senator Sibbeston: There's no restriction or nothing in legislation that would foreclose the possibility of the Government of the Northwest Territories being the body that controls this money. Is that something you would tell your minister to pursue?

Mr. Vician: Senator, I'll take this message back, but let me reinforce that the relationship we have with the federal government is collaborative and has been very effective in terms of the devolution file. It's a matter on which we anticipated full discussion and consultation with whoever is the minister responsible.

Mr. Borbey spoke earlier with regard to the different organizations that work here in the Northwest Territories. We have a very close working relationship with the Canadian Northern Economic Development Agency. I believe that many opportunities exist.

The most important issue, once the project proceeds, is that there be an effective mechanism to ensure that the fund is administered so that it targets the right issues across the territories. I'll take the message back and speak to the minister on the matter, senator. Thank you.

Senator Massicotte: Thank you for being with us this morning. I just want to summarize what I think we're trying to do this morning, and maybe you can help me.

I gather all we're doing from a legislative sense is removing the obligation to create a Crown agency of sorts to manage the possible future fund if the project proceeded. Is that a good summary? The money doesn't exist. It's still in the government coffers. The Crown agency has not been created. All we're doing is basically giving the minister future discretion on how and when this possible fund would be managed. Am I correct?

Mr. Vician: Thank you, senator. That's the Government of the Northwest Territories' understanding of the change, yes.

Senator Massicotte: So, we can speculate about who should manage it, but we're speculating. We're not there. We're not talking about that. We're not talking about actual funds sitting in a cash account. It's not there yet. It's quite semantic. We don't really define how the funds will be used or who will manage them. We're talking about a very minor legislative change, in fact?

Mr. Vician: Again, that is our interpretation of the act as it's presented. There have been preliminary discussions over the years with regard to the purpose or what the funds would be set up for and how they would be focused on particular areas of mitigation of the project, but, candidly, yes, what we're looking at here today, what we see we're looking at, is strictly an administrative change at the federal level.

Le sénateur Sibbeston : Il n'y a aucune restriction, aucune disposition du projet de loi qui exclurait la possibilité que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest contrôle cet argent. Est-ce une chose que vous conseillerez au ministre de tenter d'obtenir?

M. Vician : Sénateur, je vais transmettre ce message, mais permettez-moi de réaffirmer que la relation que nous entretenons avec le gouvernement fédéral est placée sous le signe de la collaboration et a été très efficace en ce qui concerne le dossier de la dévolution. Nous nous attendons à ce qu'il y ait une discussion complète et des consultations approfondies au sujet de cette question avec le ministre responsable.

M. Borbey a parlé tout à l'heure des différentes organisations qui travaillent ici, dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons des relations de travail très étroites avec l'Agence canadienne de développement économique du Nord. Il y a de nombreuses possibilités.

Le plus important, lorsque le projet sera lancé, c'est qu'il y ait un mécanisme efficace afin que le fonds soit administré de façon à cibler les bons problèmes dans les territoires. Je communiquerai le message et je discuterai de la question avec le ministre, sénateur. Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci de votre présence ce matin. Je voudrais simplement résumer ce que, selon moi, nous essayons de faire ce matin, et peut-être pourrez-vous m'aider.

Je crois comprendre que tout ce que nous faisons, sur le plan législatif, c'est supprimer l'obligation de créer une sorte de société d'État qui gérerait un fonds qui pourrait exister à l'avenir si le projet se réalise. Est-ce un bon résumé? L'argent n'existe pas. Il est encore dans les coffres du gouvernement. La société d'État n'a pas été créée. Tout ce que nous faisons, en somme, c'est donner toute latitude pour gérer ce qui pourrait exister un jour. Ai-je raison?

M. Vician : Merci, sénateur. C'est ainsi que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest interprète la modification, effectivement.

Le sénateur Massicotte : Nous pouvons donc nous livrer à des conjectures et nous demander qui gèrera le fonds, mais ce ne sont que des conjectures. Nous n'en sommes pas là. Nous ne discutons pas de cela. Nous ne discutons pas de fonds qui attendent dans un compte. L'argent n'est pas là. Tout est théorique. Nous ne définissons pas de la façon de gérer le fonds et ne choisissons pas celui qui va le gérer. Il s'agit d'une modification législative très mineure, en fait, n'est-ce pas?

M. Vician : C'est notre interprétation de la loi telle qu'elle est présentée. Au fil des ans, il y a eu des discussions préliminaires sur la raison d'être du fonds et son orientation vers des domaines particuliers de l'atténuation des répercussions du projet, mais, bien franchement, il est vrai que ce que nous examinons aujourd'hui, c'est strictement une modification législative au niveau fédéral.

Senator Seidman: I suppose I might just pursue a little more Senator Massicotte's question to you, because actually it's really good to have your testimony after some of the confusion that kind of grew around this table as we have been discussing this for the last hour. To see that the Northwest Territories is behind these changes is really excellent.

If I could just pursue a little more, though, you said as the decision to construct date approaches. The end of 2013 is the decision date; is that correct?

Mr. Vician: There are two decision dates identified through the CPCN. First is a reporting date at the end of 2013. My understanding from discussing this matter with the proponents even last week was that they were on track to respond to the project in terms of where it was at, its status and what the next steps would be. The key date is the end of 2015, which is where essentially the decision to construct must be reported by the proponents. At that point, really, whether they proceed or not proceed will be up to the regulator to ensure that the CPCN is adhered to. In essence, the CPCN specifically stated that the decision to construct date was the end of 2015.

Senator Seidman: That's helpful.

You suggest here that when you say, in moving the responsibility for the administration of the MGPIF from the Crown corporation to the portfolio of a single minister, it would be expected that these funds could be made readily available should the project proponents decide to move forward. You're saying that really this is a facilitator. This facilitates the funds being made more readily available than if it were a Crown corporation administering it.

Mr. Vician: Senator, again, the administration of the fund from our perspective in a Crown corporation versus a minister, in simple terms, we see perhaps more simplicity in this process. A minister's responsibility can effectively deliver the purpose of the fund and, like I said, it simplifies the process in our mind.

Senator Seidman: Sure, and that's helpful to know from your point of view.

If I might just ask you something else that we have been discussing prior to your coming on video conference and that has to do with the mitigation of the socio-economic aspects of this. You did mention potentially some of these things. You didn't specify clearly what you saw as the socio-economic detriments that would need to be mitigated. Could you just give us a little more clarification on that?

Mr. Vician: Thank you, senator. Perhaps I'll use the example of what we've been working with for years as it associates with other resource development, such as the diamond mine activity here in the southern region of the Northwest Territories.

La sénatrice Seidman : Je voudrais en rester encore un peu à la question que le sénateur Massicotte vous a posée, car il est excellent de pouvoir compter sur votre témoignage après la confusion qui a semblé s'installer et au fur et à mesure des discussions pendant la dernière heure. Il est excellent de constater que les Territoires du Nord-Ouest appuient ces modifications.

Si je peux me permettre de poursuivre, vous avez dit que la décision de construire approchait. La décision doit se prendre à la fin de 2013, n'est-ce pas?

M. Vician : Deux dates sont indiquées pour la décision dans le certificat de commodité et de nécessité publiques. D'abord, il y a une date de rapport, à la fin de 2013. Je crois comprendre, d'après mes discussions sur la question avec eux, la semaine dernière encore, que les promoteurs sont dans les temps pour répondre aux exigences concernant le projet : son stade d'avancement, son état et les étapes à venir. La date clé est celle de la fin de 2015. C'est essentiellement à ce moment-là que les promoteurs doivent déclarer leur décision de construire. Il appartiendra alors à l'autorité réglementaire de voir si le projet va de l'avant ou non, si le certificat de commodité et de nécessité publiques est respecté. Au fond, le certificat dit expressément que la décision de construire doit se prendre à la fin de 2015.

La sénatrice Seidman : C'est utile.

Vous avez parlé du déplacement de la responsabilité d'administrer le fonds depuis la société d'État vers le portefeuille d'un ministre unique. Vous laissez entendre que, de la sorte, les fonds seront plus facilement disponibles, si les promoteurs du projet décident d'aller de l'avant. Vous dites que cela facilite les choses. Les fonds seront plus facilement disponibles que si une société d'État est chargée de l'administration.

M. Vician : Sénatrice, en ce qui concerne l'administration du fonds par une société d'État par opposition à un ministre, il nous semble, simplement, que l'administration par un ministre est peut-être plus simple. Confier à un ministre la responsabilité permet de répondre efficacement aux fins du fonds et, je le répète, cela simplifie le processus, selon nous.

La sénatrice Seidman : Bien sûr, et il est bon que ce soit vous qui le disiez.

Si je peux me permettre de vous poser une autre question sur un sujet dont nous discutons avant que vous ne soyez en liaison par vidéoconférence. Il s'agit de l'atténuation des répercussions socioéconomiques. Vous en avez peut-être fait mention. Vous n'avez pas précisé clairement ce que vous perceviez comme des répercussions socioéconomiques préjudiciables qu'il faudrait atténuer. Pourriez-vous apporter quelques précisions?

M. Vician : Merci, sénatrice. Je vais peut-être prendre l'exemple de ce à quoi nous avons travaillé pendant des années, car il s'agit d'autres activités d'exploitation des ressources, comme l'exploitation des mines de diamant dans la partie sud des Territoires du Nord-Ouest.

There are many elements of development that often are difficult to identify specifically during the course of a project review but, generally speaking, they are human impacts, impacts that generally are associated with the change in the development in the region — for example, the increase in terms of a workforce; the impact of a substantial wage economy coming into a region that perhaps hadn't seen that degree of wage economy; factors associated with the stress associated with the change in a work lifestyle. These types of projects change the way traditional communities operate, so the purpose of the fund was to really tackle those things in a way that we would incorporate a planning model at the front end of the project, once things were announced, to ensure that we could respond to those areas that needed attention.

Of course, the most important one in the territories' mind is the issue of education, and we've continually advocated for the development of a workforce that is a resident workforce and that young people have opportunities for that kind of work. The first part of education is awareness and ensuring that the young people and the parents and families have an understanding of the opportunities and the significance of the project so they can create a future for their families. That was where this was headed.

Some early work was done on regional planning for the fund years ago when things were moving along faster for the project and, at that time, many of the communities contributed to the initial identification of the issues. Some of them were more difficult issues, candidly. As we have in the North Slave region, smaller communities faced an impact of a large salary coming into the community family base and having to deal with that. How do you cope with having a \$100,000 family income essentially changed overnight, and what do you do with financial management? How do you deal with money management? How do you deal with making good choices in the family sense? Those are the key kinds of things that we would anticipate we would talk about — financial management skills and family counselling opportunities.

On the extreme side is really a candid statement that there are sometimes elements that do emerge that we have to deal with. We have had experiences in some of our communities with some degree of increased conflict, crime sometimes, having assurance that we are tackling those right up front and not waiting for a reaction point to basically trigger a response.

These funds could be targeted to justice areas, to predominantly education areas, and to family support area, really ensuring that there's a collective attitude that we can make the project work in an adaptive manner over the life of the project. I hope I've helped with that answer.

Senator Seidman: You certainly did help with that answer, so thank you very much.

Senator Patterson: I'd like to thank Peter for appearing and recognize his long service in the territorial government.

Il y a bien des éléments du développement qui sont difficiles à cerner de façon précise pendant l'examen d'un projet, mais, généralement, ce sont des répercussions humaines, des impacts associés au changement du degré de développement dans la région, par exemple l'augmentation de la population active, le fait qu'arrivent dans une région des salaires importants dans une économie où ils sont moindres, le stress associé au changement du mode de travail. Ces types de projet changent le mode traditionnel de fonctionnement des collectivités. Le fonds est donc conçu pour qu'on puisse s'attaquer à ces problèmes; il y aurait un modèle de planification au début du projet, lorsqu'il est annoncé, pour que nous puissions intervenir dans les domaines qui réclament de l'attention.

Bien entendu, le plus important, de l'avis des territoires, c'est l'éducation. Nous avons toujours préconisé le développement d'une main-d'œuvre qui habite sur place et l'offre de débouchés aux jeunes dans ce type de travail. Le premier élément de l'éducation, c'est la sensibilisation. Il faut veiller à ce que les jeunes, les parents, les familles comprennent les occasions qui leur sont offertes et l'importance du projet, s'ils veulent que les familles aient un avenir. Telle était l'orientation proposée.

Il y a des années, lorsque le projet avançait plus vite, on a fait les premiers travaux de planification régionale, et un grand nombre de collectivités ont alors contribué à la définition des enjeux, dont certains étaient plus difficiles, je l'avoue sans détour. Dans la région de North Slave, de petites collectivités ont subi l'impact des gros salaires et ont dû réagir. Comment s'adapter du jour au lendemain à un revenu familial de 100 000 \$? Comment assurer la gestion financière? Comment gérer l'argent? Comment faire les bons choix pour la famille? Voilà les problèmes importants qui seront discutés, prévoyons-nous : les compétences en gestion financière et les possibilités de dispenser des conseils aux familles.

À l'extrême, on peut dire en toute sincérité qu'il y a parfois des problèmes qui surgissent et auxquels il faut s'attaquer. Dans certaines collectivités, les différends sont devenus plus nombreux, il y a parfois eu de la criminalité; il faut avoir l'assurance de s'attaquer aux problèmes sans tarder, sans attendre qu'ils atteignent une certaine gravité avant qu'on réagisse.

Les fonds pourraient être utilisés dans les domaines de la justice, surtout en éducation et dans le soutien à la famille. On s'assurerait de la sorte qu'il y a une attitude collective : nous pouvons faire fonctionner le projet en nous y adaptant pendant toute sa durée. J'espère que cette réponse vous aura éclairée.

La sénatrice Seidman : Certainement. Merci beaucoup.

Le sénateur Patterson : Merci à Peter de comparaître. Je souligne ses longs états de service dans l'administration territoriale.

I've got two questions. Firstly, as you would know, Peter, there's been quite a lot of media speculation that this bill, especially in the North, is an encouraging sign that either the Mackenzie Valley gas pipeline will be revived or that Arctic gas, of which we have significant deposits, may be delivered to markets in a different form through an LNG project. I know your minister, Mr. Ramsay, was interviewed on this subject.

You mentioned you've been in touch with proponents recently. I know this is speculative, but I wonder if you could share with the committee the understanding of the GNWT, which of course is soon to have major new responsibility for onshore resource development. What is the understanding of the GNWT about what might lie ahead for development of natural gas resources in the territory?

Mr. Vician: Thank you, senator, for that question. I appreciate that.

It's an interesting time when it comes to the natural gas markets. We are all aware, the committee is fully aware, that the price point for natural gas has changed because of the large supply that we have in North America today. The marketplace is different than it was just a few years ago. This has placed the Northwest Territories in a very challenging position, with the wealth of resources in natural gas and oil essentially being stranded in the Northwest Territories until such time as the marketplace identifies a way to get those products to market.

Our recent discussions with the proponents, particularly Imperial Oil, have signalled that there has to be a different way of seeing the marketplace managed for the purpose of natural gas and that way, at this point, appears to be through the liquefied natural gas approach and seeing ways of exporting this product outside of the continental demand regime.

We believe that the recent announcements by Imperial are very positive, that they are looking at the project in a way that sees Mackenzie gas — conventional natural gas — enter into the framework of distribution in Canada, particularly the framework that exists in the Western sedimentary basin, combined with what we see in the Horn/Montney area of northeastern B.C. Combining that with an export model seeing gas brought to tidewater for export is probably the most viable and best scenario for seeing MGP gas get to the marketplace.

There's not an immediate demand for the Mackenzie gas today in the marketplace. We're seeing gas supply in Alberta and in the Northern States. Of course, on the eastern side of the country, there's a demand, but, again, it's supplied by regions like Pennsylvania, which has changed the entire dynamic of the supply/demand chain.

We feel very positive about the message, and I believe Minister Ramsay has conveyed, both publicly and with the proponents, that we encourage them to continue to proceed on that plan. We are quite hopeful of that message emerging here in December,

J'ai deux questions. D'abord, comme vous le savez, Peter, il y a eu beaucoup de conjectures dans les médias au sujet du projet de loi, notamment dans le Nord. On s'est demandé si c'était un signe encourageant permettant de croire que le projet de gazoduc dans la vallée du Mackenzie serait ranimé ou que le gaz de l'Arctique, qui en a des réserves importantes, serait acheminé vers les marchés sous une forme différente, le GNL.

Vous avez dit que vous aviez eu des communications avec les promoteurs récemment. Ce sont des conjectures, mais pourriez-vous expliquer au comité ce que pense le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui doit bientôt assumer une nouvelle responsabilité importante, celle de l'exploitation des ressources sur la terre ferme? Que pense votre gouvernement de ce que l'avenir nous réserve en ce qui concerne l'exploitation des ressources en gaz naturel du territoire?

M. Vician : Merci, sénateur, de cette question. Je vous en suis reconnaissant.

C'est une période intéressante, en ce qui concerne les marchés du gaz naturel. Nous savons tous, et le comité le sait aussi, que le prix du gaz naturel a évolué à cause de l'abondance de l'offre, en ce moment, en Amérique du Nord. Le marché est différent de ce qu'il était il y a quelques années. Cela a placé les Territoires du Nord-Ouest dans une position très difficile, étant donné l'abondance de ressources en gaz naturel et en pétrole qui resteront dans les territoires jusqu'à ce que le marché trouve un moyen d'acheminer les produits vers les consommateurs.

Nos discussions récentes avec les promoteurs, notamment Imperial Oil, ont montré qu'il faut trouver un moyen différent de gérer le marché du gaz naturel. Ce moyen, pour l'instant semble être de produire du gaz naturel liquéfié et de l'exporter à l'extérieur du continent, qui a son régime de demande particulier.

Nous croyons que les annonces récentes d'Imperial Oil sont très favorables. Elle envisage le projet de telle manière que le gaz du Mackenzie, un gaz naturel classique, entrerait dans son cadre de distribution au Canada, et plus particulièrement dans le cadre qui existe dans le bassin sédimentaire de l'Ouest, avec ce que nous observons dans la région de Horn/Montney, dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Si on associe cela à un modèle d'exportation selon lequel le gaz serait acheminé vers l'océan pour exportation, c'est probablement le meilleur scénario, le plus rentable pour atteindre le marché.

Aujourd'hui, il n'existe pas sur le marché une demande immédiate pour le gaz du Mackenzie. Il y a une offre de gaz en Alberta et dans les États du Nord. Évidemment, il y a une demande dans l'est du pays, mais elle est satisfaite par des régions comme la Pennsylvanie, ce qui a changé toute la dynamique de l'offre et de la demande.

Nous recevons très favorablement le message, et je crois que le ministre Ramsay a fait savoir aux promoteurs et déclaré en public que nous les encourageons à poursuivre l'application de ce plan. Nous avons bon espoir que ce message émergera ici en décembre,

when the proponents are required to report under CPCN, and, until such time as we hear that message and then see the work move forward, really we're all in a waiting position on the project.

Overall, the message of the GNWT is that we have a wealth of resources. We need to see these resources developed for the betterment of the people of the territory, and there needs to be a way of seeing those resources transported to marketplaces, whether they are foreign or domestic. We see LNG as the most viable solution for that in the years to come. Thank you, senator.

Senator Patterson: Thank you. That was very interesting and helpful.

If I may have one final question, Mr. Chair, thank you for the clear message from the GNWT on this bill.

You said in your remarks: "It is through initiatives like the Mackenzie gas project implementation fund that projects can move forward." I noted the "s" on the word "project." I also want to thank you for explaining that the fund would be necessary given the colossal impact a project of this magnitude would have on the very much developing and very much rural economy of the NWT.

I guess my question is this: Some of my colleagues have described this bill as being kind of illusory. There's no project. There's no fund. Do I understand from your remarks that this will help projects move forward, that, in fact, the NWT sees this bill as good news because it's preserving the fund, or the possibility of the fund, in case developments, as you've just described, could occur, even though they might be in a different form from the Mackenzie Valley in-the-ground pipe, north-to-south pipeline? In other words, this is my question: If this gas resource morphs into an LNG project and changes form, can you see the GNWT encouraging the federal government to preserve the fund and apply it to a different project than might have been considered when the Mackenzie Valley gas pipeline was more alive than it is today?

Mr. Vician: Thank you for the question, senator. Let me first say that the GNWT sees this fund as one of the conditions precedent for the project moving forward, just as the regulatory certificate and the commitment to the Aboriginal pipeline group in terms of equity of Aboriginal ownership in the pipeline were requirements. Just as the access to benefits is required, this socio-economic impact fund was fundamental to overall approval and support of the project. Therefore, preservation of the fund is an essential component of moving the project forward. We would not anticipate anything different. We would not anticipate the fund not proceeding. All of the conditions are currently precedent for the project to move forward except for the market condition today — the price of gas and the demand for that gas. An external

lorsque les promoteurs seront tenus de faire rapport aux termes du certificat de commodité et de nécessité publiques. Tant que nous n'aurons pas entendu ce message et ne verrons pas les travaux entamés, nous serons dans l'expectative.

Globalement, le message du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, c'est que nous avons d'abondantes ressources. Il faut qu'elles soient mises en valeur de façon à améliorer le sort des habitants du territoire. Il faut trouver un moyen de transporter ces ressources vers les marchés étrangers ou intérieurs. Nous estimons que, dans les années à venir, le GNL est la solution la plus rentable. Merci, sénateur.

Le sénateur Patterson : Merci. Très intéressant et utile.

Une dernière question si je peux, monsieur le président. Merci du message clair du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à propos du projet de loi.

Vous avez dit au cours de vos observations : « C'est grâce à des initiatives comme le fonds que des projets peuvent aller de l'avant. » J'ai remarqué le pluriel de « projets ». Je vous remercie aussi d'avoir expliqué que le fonds serait nécessaire, compte tenu de l'impact énorme qu'un projet de cette ampleur aurait sur l'économie en développement et très rurale des Territoires du Nord-Ouest.

Voici ma question. Certains de mes collègues ont dit que le projet de loi était en quelque sorte une illusion. Il n'y a pas de projet. Pas de fonds. Dois-je déduire de vos propos que cette mesure facilitera la réalisation des projets, que, en réalité, les Territoires du Nord-Ouest perçoivent le projet de loi comme une bonne nouvelle parce qu'il préserve le fonds, la possibilité d'un fonds au cas où des projets, comme vous venez de le décrire, pourraient se réaliser, fût-ce sous une forme différente d'un pipeline nord-sud enterré? En d'autres termes, voici ma question : si le projet d'exploitation du gaz se transforme en un projet de GNL et change de forme, envisagez-vous que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest encourage le gouvernement fédéral à maintenir le fonds et à l'utiliser pour un projet différent de ce qu'on entrevoyait lorsque l'idée d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie était plus vivante qu'aujourd'hui?

M. Vician : Merci de cette question, sénateur. Je dirai d'abord que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest voit dans ce fonds l'une des conditions préalables à la réalisation du projet, au même titre que le certificat réglementaire et l'engagement de l'Aboriginal Pipeline Group pour la prise de participation des Autochtones au pipeline étaient des exigences. Tout comme l'accès aux retombées est nécessaire, le fonds d'atténuation des répercussions socioéconomiques était fondamental dans l'approbation générale et le soutien du projet. Il est donc essentiel de maintenir le fonds si on veut que le projet aille de l'avant. Nous ne nous attendons pas à autre chose. Il n'est pas envisageable que le fonds ne soit plus là. Toutes les conditions nécessaires au projet sont en place, sauf l'état du marché : le prix

factor is really the hold-up today in the project proceeding. We think that's essential.

You mentioned the purpose of the fund and its future purpose. We have signalled already that it is critical that funds such as this are readily available for the purpose of development, particularly in Northern regions of the country that have a significant impact as a result of resource development.

Currently, in the Northwest Territories, activities in the Canol shale oil region, the Norman Wells area, the Sahtu area of our territory, are significant. It is a huge resource basin, one that similarly would contribute to the energy requirements of the country and potentially to the export potential for the country. That, in a similar way, is a flag that we've placed, stating that that impact fund, when that project moves forward into the production stage — it's currently in an expiration stage — would be something that we would ask the federal government to consider. It really is no different. It's a resource development activity that needs a number of things to happen before it proceeds — the supply of the product and the marketplace, but, more importantly, how it's going to be approached and managed in the territory.

We've continually stated that Aboriginal participation in the project development is fundamental. We'll continue to talk about socio-economic impacts. I see the continuation of the principle of this fund being a critical demonstration by the federal government of sustainable and appropriate resource development in Canada's North.

Senator Ringuette: I see that there is no issue of the preservation of the funds because no funds have been committed. It's a political commitment that has been in place since 2006 up until the time that — hopefully — a project will be going forward. From what I understood, you will only know in 2015 if the consortium decides to go ahead with the project. Did I hear you right? We're looking at at least two years down the road?

Mr. Vician: Yes, senator; correct. The decision to construct is 2015, the end of the calendar year. I think we await a signal of the approach to that decision to construct here at the end of 2013, and we'll have more comments on that matter once we hear from the proponents.

Senator Ringuette: The other issue that I want to highlight — and I guess it goes back to the same comments that Senator Sibbeston was talking about earlier — is all of the different potential issues, if the project goes ahead, that you have identified — education, training, probably additional health services and so forth. These are all services that are already provided by the Northwest Territories Government to the citizens, but I do understand that there would probably be additional requirements in regard to quantity and, if you look at training, more specific programs to be put in place by your department of education.

du gaz et la demande. C'est un facteur extérieur, en somme, qui empêche le projet de se réaliser aujourd'hui. Nous estimons que le fonds est essentiel.

Vous avez parlé de la raison d'être du fonds, de son rôle futur. Nous avons déjà fait savoir qu'il est essentiel qu'un fonds comme celui-ci soit facilement disponible pour le développement, notamment dans les régions septentrionales où l'exploitation des ressources a des répercussions importantes.

Actuellement, dans les Territoires du Nord-Ouest, les activités dans la région du pétrole de schiste Canol, la région de Norman Wells et la région Sahtu de notre territoire sont importantes. C'est un énorme bassin de ressources qui pourrait pareillement contribuer à satisfaire les besoins en énergie du pays et à accroître le potentiel d'exportation du Canada. C'est là aussi un avertissement que nous avons donné : nous demanderons au gouvernement fédéral de songer à offrir un fonds d'atténuation des répercussions lorsque ce projet en sera au stade de la production. On en est encore au stade de la prospection. Il n'y a pas vraiment de différence. C'est une activité d'exploitation des ressources qui appelle des mesures préalables avant qu'on ne puisse livrer le produit et approvisionner le marché, mais le plus important est la façon d'aborder et de gérer le projet dans le territoire.

Nous avons constamment affirmé que la participation autochtone à la réalisation du projet était fondamentale. Nous continuerons de parler des répercussions socioéconomiques. L'application soutenue du principe du fonds est un témoignage essentiel du gouvernement fédéral qui montre que l'exploitation durable et respectueuse des ressources dans le nord du Canada est possible.

La sénatrice Ringuette : Selon moi, ce n'est pas la peine de parler de maintenir le fonds, puisqu'aucun montant n'a été engagé. Ce qui est en place depuis 2006, c'est un engagement politique qui est en place et le sera jusqu'à ce qu'un projet se réalise, ce que j'espère. D'après ce que j'ai compris, vous ne saurez qu'en 2015 si le consortium décide de réaliser le projet. Vous ai-je bien compris? Il faudra attendre encore deux ans?

M. Vician : Oui, sénatrice, c'est exact. La décision de construire sera prise en 2015, à la fin de l'année civile. Nous attendons un signal sur l'approche de cette décision à la fin de 2013. Nous aurons alors d'autres observations à ce sujet, lorsque nous entendrons les promoteurs.

La sénatrice Ringuette : L'autre élément que je voudrais souligner, et cela se rattache sans doute à ce que le sénateur Sibbeston a dit tout à l'heure, c'est la multiplicité des enjeux qui peuvent surgir, si le projet se réalise, et que vous avez nommés : éducation, formation, ajout de services de santé, et ainsi de suite. Ce sont là autant de services déjà offerts par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à ses administrés, mais je comprends qu'il y aurait probablement des besoins supplémentaires, sur le plan du volume, tandis que, en formation, il faudrait offrir des programmes précis dans vos services d'éducation.

I would very well see that the Northwest Territories Government would be the entity receiving the money because you are the entity that would provide the services to the citizens in regard to social impacts and economic impact also. I guess it is more a comment than a question. I would very much see that your organization, your government, would be the recipient of the money in this fund in order to provide additional services that you are already providing to your citizens. Thank you.

Mr. Vician: If I may comment on your point? I would like to thank you for that. I think you identified it very well.

Let me say that there are multiple entities that could possibly work with the federal government. We currently work closely with the federal government with many different departments. We work closely with CanNor with regard to economic development issues in the north.

Yes, we are well established to be the delivery agent for many of these issues but, in a very similar way and a very complementary and more effective way often, our regional Aboriginal governments are quite established today in the ways that they can deliver economic and social programming to their constituencies throughout the territory. We would see the administration and the implementation of the fund to be essentially a collaborative partnership approach with Aboriginal organizations, the Government of the Northwest Territories and the federal agencies that would oversee the responsibility of administration of the fund.

It is not so much a question of having the capacity to bring that forward; it is the issue of the capacity in terms of resources associated with the scale and impact of such a large project and how significant that would be over a period of time, particularly during construction phase.

Senator Black: Thank you very much for this tremendous and very instructive presentation. I found it very helpful. Arising from Senator Patterson's excellent questions, I have a specific question that I want to understand. If Imperial and their partners were to move ahead with an LNG project, would the Mackenzie Valley pipeline still be required?

Mr. Vician: Senator, I would totally hope so. This today is the most opportune element of the project that we have seen in a number of years. With the significant supply of natural gas into the North American market as a result of unconventional drilling and the addition of new technologies through hydraulic fracturing, we have changed the dynamics of the energy supply mix. Today, really, the opportunity exists in the export market, dealing with liquid natural gas, going to tidewater in Canada, being exported to other markets, in Asia and elsewhere, that would provide for a marketplace for our gas.

Our government has stated repeatedly, Premier McLeod and Minister Ramsay, that our greatest challenge today isn't the fact that we have gas and isn't the fact that we have a way to manage the delivery of the gas, but it is the issue that we don't have a

J'envisagerais fort bien que le gouvernement territorial soit l'entité qui recevra l'argent, car c'est lui qui offrirait les services relatifs aux répercussions sociales et économiques. C'est plus une observation qu'une question. Je conçois très bien que votre organisation, votre gouvernement touche l'argent de ce fonds pour offrir des services supplémentaires à ses administrés. Merci.

M. Vician : Puis-je commenter ce que vous venez de dire? Je vous remercie de cette intervention. Je crois que vous avez fort bien décrit la situation.

Bien des entités pourraient travailler avec le gouvernement fédéral. Actuellement, nous collaborons étroitement avec lui et bien des ministères fédéraux. Nous avons une étroite collaboration avec CanNor concernant les questions de développement économique dans le Nord.

Oui, nous sommes bien établis pour être agents d'exécution dans beaucoup de dossiers, mais, de façon très similaire, très complémentaire, et souvent plus efficace, les gouvernements autochtones de la région sont bien installés aujourd'hui et peuvent offrir des programmes économiques et sociaux à leur clientèle dans tout le territoire. Nous concevons l'administration et l'utilisation du fonds essentiellement comme une approche en partenariat coopératif réunissant les organisations autochtones, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les organismes fédéraux, qui surveilleraient l'administration du fonds.

Ce n'est pas tellement la question d'avoir la capacité d'agir; c'est un problème de ressources lié à l'ampleur et à l'impact d'un aussi grand projet et à l'importance de l'effort sur une certaine période, notamment pendant la construction.

Le sénateur Black : Merci beaucoup de cet exposé extraordinaire et très instructif. Il m'a semblé très utile. Pour donner suite aux excellentes questions du sénateur Patterson, je voudrais poser une question précise pour comprendre quelque chose. Si Imperial Oil et ses associés réalisaient le projet de production de GNL, aurait-on toujours besoin du gazoduc de la vallée du Mackenzie?

M. Vician : Sénateur, je l'espère tout à fait. C'est aujourd'hui l'élément le plus opportun du projet que nous ayons vu depuis des années. Étant donné l'offre abondante de gaz naturel sur le marché nord-américain par suite de forages non classiques et de l'ajout de nouvelles technologies, comme la fracturation hydraulique, nous avons changé la dynamique de l'offre énergétique. Aujourd'hui, vraiment, il existe des possibilités d'exportation de gaz naturel liquéfié. Le gaz serait transporté vers des ports océaniques au Canada et exporté vers d'autres marchés, en Asie et ailleurs. Notre gaz aurait ainsi des débouchés.

Notre gouvernement a dit et répété, par la bouche du premier ministre McLeod et du ministre Ramsay, que notre plus grand défi aujourd'hui, ce n'est pas le fait que nous avons du gaz et ce n'est pas que nous n'avons pas de moyen de gérer l'expédition du

delivery mechanism to the marketplace that is demanding the gas. We rely on our colleagues — our sister provinces and the federal government — to assist in that issue of having gas get to marketplace. It is the most important issue today.

LNG becomes the most viable opportunity for us to pursue. We are very encouraged by the joint venture partners in pursuing this. Again, there are many other projects in Canada that would have a direct relation to how this works.

Senator Black: Just so I understand, given that we all agree that the market for your gas would be international markets and the LNG project would be developed, I would presume, close to an ability to access those markets, i.e. the coast, I'm just wondering, other than perhaps some collector pipelines, why a main line to Alberta would still be required from the proponents' point of view? Is that a possibility?

Mr. Vician: I have not heard a specific line change proposal.

Senator Black: Okay, thank you.

Mr. Vician: As we know —

Senator Black: I'm with you. I hope you are right. Thank you very much.

Mr. Vician: Thank you.

The Chair: Thank you. That ends the questions.

Mr. Vician, thank you very much for appearing this morning. Enjoy the cold. Just so you know, my wife called me this morning and told me it is about the same temperature where I come from. Anyhow, thank you for enlightening us this morning. We appreciate it very much.

Mr. Vician: Thank you, Senator Neufeld. Thank you, senators. Appreciate it. Good morning.

(The committee adjourned.)

gaz. Le problème, c'est que nous n'avons pas de dispositif de livraison sur un marché qui a besoin du gaz. C'est aujourd'hui le problème le plus important.

Le GNL devient la possibilité la plus rentable à exploiter. Nous sommes très encouragés par les partenaires de la coentreprise à exploiter ce filon. Il y a bien d'autres projets au Canada qui ont un lien direct avec cela.

Le sénateur Black : Je veux m'assurer de bien comprendre. Vu que nous convenons tous que les marchés de votre gaz sont situés à l'étranger et qu'on réaliserait le projet de GNL à proximité, je présume, d'une installation qui permet d'accéder à ces marchés, c'est-à-dire sur la côte, je me demande, si on fait abstraction de pipelines collecteurs, pourquoi on aurait toujours besoin d'un pipeline vers l'Alberta, dans l'optique des promoteurs. Est-ce une possibilité?

M. Vician : Je n'ai pas entendu parler d'une proposition de modification de la conduite.

Le sénateur Black : D'accord, merci.

M. Vician : Comme nous le savons...

Le sénateur Black : Je suis de tout cœur avec vous. J'espère que vous avez raison. Merci beaucoup.

M. Vician : Merci.

Le président : Merci. Voilà qui met fin aux questions.

Monsieur Vician, merci beaucoup d'avoir comparu ce matin. Profitez bien du froid. Ma femme m'a appelé ce matin et elle m'a dit que, là d'où je viens, la température est à peu près la même. Quoi qu'il en soit, merci de nous avoir éclairés. Nous vous en sommes très reconnaissants.

M. Vician : Merci, sénateur Neufeld. Merci à vous, sénateurs. Je vous suis reconnaissant. Bonne journée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, November 19, 2013

Department of Finance Canada:

Leah Anderson, Director General, Economic Development and Corporate Finance Branch;

Soren Halverson, Senior Chief, Corporate Finance and Asset Management.

Natural Resources Canada:

Tim Gardiner, Director, Petroleum Resources Branch.

Wildsight:

John Bergenske, Executive Director (by video conference).

Thursday, November 21, 2013

Canadian Northern Economic Development Agency:

Patrick Borbey, President;

Kate Ledgerwood, Acting Director, Northern Projects Management Office.

Government of the Northwest Territories:

Peter Vician, Deputy Minister of Industry, Tourism and Investment (by video conference).

TÉMOINS

Le mardi 19 novembre 2013

Ministère des Finances Canada :

Leah Anderson, directrice générale, Direction du développement économique et des finances intégrées;

Soren Halverson, chef principal, Finances intégrées et gestion des biens.

Ressources naturelles Canada :

Tim Gardiner, directeur, Direction des ressources pétrolières.

Wildsight :

John Bergenske, directeur exécutif (par vidéoconférence).

Le jeudi 21 novembre 2013

Agence canadienne de développement économique du Nord :

Patrick Borbey, président;

Kate Ledgerwood, directrice intérimaire des politiques, Bureau de gestion des projets du Nord.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

Peter Vician, sous-ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (par vidéoconférence).